

M É M O I R E S

S U R

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Par le marquis DE BOUILLÉ.

« *Nobilitas , opes , omissi gestique*
» *honores , pro crimine , et ob*
» *virtutes , certissimum exitium.* »

T A C I T U S.

T O M E P R E M I E R.

A L O N D R E S ;

Chez CADELL et DAVIES, dans le Strand.

1797.



LA REVOLUTION

Par le ministre de la Guerre

Le 10 Mars 1793

TOURNAI

1793

Imprimerie de la Citoyenne

1793

INTRODUCTION.

EN écrivant des mémoires sur les principaux événemens dont j'ai été le témoin à la cour des deux derniers rois de France, sur ce qui m'avoit paru le plus propre à faire connoître les mœurs de ces tems, avant-coureurs de la révolution française, et sur cette révolution elle-même, mon intention n'avoit jamais été de les publier. Je me proposois de laisser à ceux auxquels ils devoient appartenir après ma mort, le soin, ou de les rendre publics, ou de les livrer aux flammes, d'après le jugement qu'ils en porteroient. Mais je me suis apperçu qu'après avoir demeuré constamment fidèle à mon souverain et à mon devoir, dans les circonstances les plus extraordinaires, les plus difficiles et les plus périlleuses, qu'après avoir, comme tant d'autres, tombé victime de mon attachement à mon roi et à mon pays, et avoir enfin été obligé de fuir, n'emportant avec moi que la conscience d'une conduite en tout point honorable, je me suis apperçu, dis-je, qu'on avoit employé tous les

moyens pour me ravir cette unique consolation de ma mauvaise fortune.

S'il faut en croire les anarchistes et les jacobins, je suis un traître et un infâme. Les constitutionnels m'accusent d'avoir violé le serment que j'avois prêté, d'être fidèle à leur constitution, ce frêle édifice, dont les fondateurs, bâtis sur le sable, se sont écroulés d'eux-mêmes, et qui a enterré sous ses ruines ceux qui l'avoient élevé. Les royalistes eux-mêmes, dont j'ai défendu la cause, m'ont représenté comme un intrigant qui n'avoit agi que par des motifs d'intérêt personnel, et qui ne connoît d'autre guide que son ambition. Je méprise les premiers; ce sont des méchans; on ne les croira pas. J'ai pitié des derniers, la mauvaise fortune les irrite; elle rend presque tous les hommes injustes; et j'aurois gardé le silence, si cette fausse interprétation de mes principes et de ma conduite, n'avoit été répandue qu'en France. Mais des écrivains anglais, justement estimés, ont jugé à propos d'insérer dans leurs ouvrages les calomnies inventées contre moi par les plus furieux jacobins (1).

(1) Un auteur anglais, dont l'ouvrage est intitulé: *The annual register for the year 1791*, page 97,

Plus j'ai reçu de marques d'estime et de bienveillance de la nation anglaise, plus je crois de mon devoir de repousser les attaques faites à la moralité de mon caractère, dans des écrits destinés à servir un jour de matériaux à l'histoire. C'est donc pour ma propre justification que je publie aujourd'hui cette partie de mes mémoires, qui comprend toute l'histoire de France, depuis mon retour des

parle en ces termes de l'affaire de Nancy : « Un pareil » arrangement ne convenoit point aux vues du perfide » et sanguinaire Bouillé. Sans attendre le retour de la » députation de Nancy, il se hâta (ses partisans même » en conviennent) de mettre à exécution le décret du 16. » Il rassembla le plus de troupes de ligne qu'il lui fut » possible, et ceux des gardes nationaux qui préférèrent » la subordination aux sentimens de leur conscience. » Quoiqu'ils eussent offert de se soumettre, il tomba sur » les régimens de *Château-Vieux* et de *Mestre-de-Camp*; » et après avoir passé un grand nombre de soldats au » fil de l'épée, il les mit complètement en déroute, et » fit quatre cents prisonniers. » Dans le même ouvrage, après avoir parlé de la fuite du roi, il ajoute, page 12 : « Le perfide Bouillé, les mains encore teintes du sang » de ses compagnons d'armes, massacrés à l'affaire de » Nancy, fut le principal agent dans cette occasion.... » Je suis aussi accusé d'être l'auteur de la fuite du roi, dans le numéro du mois d'octobre 1796, pag. 277, d'un journal intitulé : *The Monthly magazine*.

Colonies en 1783, jusqu'à l'entrée en Champagne des armées prussienne et autrichienne.

Entre ces deux époques, sont renfermées les circonstances les plus intéressantes de ma vie; elles sont liées aux événemens les plus importans. La vérité, qui a toujours guidé ma plume, fera connoître ma conduite à une nation, dont je me suis efforcé de mériter la bonne opinion, que j'estimois, quoique son ennemi, chez laquelle, banni de ma patrie; j'ai trouvé un asyle, qui m'a secouru dans mes malheurs, et m'a donné la plus généreuse hospitalité.

Puisse l'Angleterre jouir long-tems des avantages de son heureuse constitution! Puisse-t-elle rester toujours le modèle d'un gouvernement sage et modéré, également éloigné du despotisme et de l'anarchie! Puisse-t-elle, au milieu des richesses que le commerce et l'industrie de ses sujets amassent journellement dans son sein, conserver cet esprit public, auquel elle est redevable de sa prospérité, de sa grandeur, et de l'honneur d'être en ce moment la première des nations!

Un état indépendant par sa situation, assez riche pour entretenir les meilleures et les plus puissantes armées, et qui fournit aux besoins

de toutes les nations; un tel état peut devenir l'arbitre de l'Europe, et assurer la tranquillité générale. L'Angleterre trouvera même un avantage particulier, dans le rétablissement de la paix, je veux dire l'augmentation de son commerce. Mais au lieu de lui être utile, sa puissance lui deviendra funeste, si elle n'est défendue par une conduite droite, et par la fidélité à tous ses engagements. Ces vertus sont celles de la puissance. La mauvaise foi, la perfidie sont les ressources du foible.

Si jamais la corruption parvenoit à s'introduire dans les mœurs de la nation anglaise, si jamais le respect pour la religion diminuoit, si l'esprit public venoit à s'éteindre, si l'intérêt particulier devenoit le premier des intérêts, si la soif des richesses anéantissoit le patriotisme, si jamais l'esprit d'innovation devenoit dominant, et si enfin on osoit porter des mains sacrilèges sur les loix fondamentales de la constitution, puisse alors l'effrayant spectacle de la dissolution d'un des plus florissans empires du monde, se présenter aux yeux des anglais, et les avertir de leur témérité!

Prendre les conséquences pour les principes, c'est une erreur dans laquelle je vois tomber presque tous ceux qui prétendent remonter

aux causes qui ont perdu la France. La corruption d'un corps n'est produite, ni par le vers qui le ronge lentement, ni par le vautour qui le dévore. Ce ne sont pas les hommes que nous avons vu à la tête de la révolution, qui en ont été les causes. Au contraire, la conséquence naturelle d'une révolution, est de produire de pareils hommes.

Souvent acteur dans les événemens qui se sont passés en France, pendant ces trentes dernières années, toujours observateur attentif, peut-être suis-je plus en état que qui que ce soit, d'assigner les véritables causes qui ont enfin amené cette grande catastrophe. Qu'il me soit permis de les rapporter ici. Ce tableau, quoique rapidement tracé, pourra préserver de nos malheurs les nations qui conservent encore leur ancienne vigueur. L'anatomie d'un cadavre a servi plus d'une fois à prolonger la vie d'un homme.



M É M O I R E S

S U R

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CH A P I T R E P R E M I E R.

Coup-d'œil sur les causes de la révolution française.

LOUIS XIV, après avoir renversé les foibles barrières qui limitoient la puissance de ses prédécesseurs, établit en France une monarchie absolue, à-peu-près en même-tems que la dernière révolution d'Angleterre, fondeoit sur une base solide la liberté du peuple, et le pouvoir du souverain. Cependant le monarque français, quoiqu'il ne reconnût de bornes à son autorité, que sa volonté, régla toujours sa conduite d'après les grandes maximes d'état et les vrais principes du gouvernement. Jamais il ne s'en écarta durant un règne long et brillant, pendant lequel il éprouva alternativement les faveurs et les rigueurs de la fortune. Les trente dernières années de sa vie furent employées à réparer, par la conduite

Tome I.



la plus exemplaire , le tort que les fautes de sa jeunesse avoient pu faire à la religion et à la morale publique.

Le régent , que ce prince avoit coutume d'appeller un fanfaron de vice , sema par sa conduite licencieuse , les premiers germes de la corruption. Ils jettèrent de profondes racines ; mais la sage administration du cardinal de Fleury , qui fut à la tête des affaires pendant les vingt premières années du règne de Louis XV , empêcha qu'ils ne vinssent à maturité. A la mort de ce ministre , le souverain qu'il avoit si bien servi , prince foible et efféminé , livra sa personne et son royaume entre les mains de ses maîtresses , qui elles-mêmes les abandonnèrent à la merci de ministres souvent incapables , et qui durent toujours leurs places à l'intrigue ; quelques uns , comme le duc de Choiseul , par leur imprudence , leur légèreté et leur audace , renversèrent promptement tout le système moral et politique de gouvernement que Louis XIV , aidé des plus grands hommes d'état de son siècle , avoit établi. Dès-lors commence à paroître ce principe de révolution , qui menaça long-tems le royaume , avant de le détruire.

Ce fut M. de Choiseul qui acheva de cor-



rompre la cour. Il se servit des mêmes moyens, la corruption et l'intrigue, pour perdre la noblesse de province. A sa voix, elle abandonna l'antique demeure de ses pères ; bientôt il eût appris aux nobles à préférer leur intérêt et l'intrigue à l'honneur, ce dépôt sacré, dont ils avoient été si long-tems les fidèles gardiens. Il infecta du même esprit l'armée, en changeant sa constitution, qui, toute extraordinaire qu'elle étoit, ne la rendoit pas moins une des meilleures de l'Europe. Au lieu de retenir les parlemens dans les limites posées par la main toute puissante de Louis XIV, il fut le premier ministre qui s'efforça de pervertir l'esprit de ces grands corps, et il eut le malheur d'y réussir. Les magistrats abandonnèrent cette sévérité de mœurs, cette gravité, dont s'honoroient leurs pères, et qui toujours avoient été le caractère distinctif de la magistrature française. Ce fut encore cet homme qui changea l'esprit et le caractère du haut-clergé, en prodiguant à la jeune noblesse les premières dignités de l'église. Il ébranla le système politique de la France, en cimentant une alliance avec son ancienne ennemie, la maison d'Autriche. Il fomenta les troubles qui s'étoient élevés en Amérique, dans les colonies anglaises. Enfin, il protégea

La secte dangereuse des philosophes et des hommes de lettres ; il leur permit de répandre par-tout leurs principes destructeurs. Telle fut la conduite de ce ministre pendant les douze années qu'il gouverna la France.

Cependant Louis XV , vers la fin de son règne , parut se réveiller de sa léthargie , et ouvrir les yeux sur les malheurs , dont son royaume étoit accablé , et sur ceux plus grands encore , dont il étoit menacé. Sa maîtresse , alors plus occupée de ses plaisirs que de projets ambitieux , abandonna le gouvernement du royaume à des ministres plus fermes et plus éclairés. Ils s'efforcèrent d'arrêter les progrès du mal ; mais ils ne l'attaquèrent pas dans sa racine. Il est vrai qu'il avoit déjà fait de trop grands progrès pour pouvoir être facilement extirpé. Le chancelier Maupeou , homme d'un grand caractère , sentant qu'il étoit impossible de ramener au sentiment de leur devoir les parlemens , qui dès-lors avoient formé le projet d'établir une aristocratie en France , en partageant avec le roi l'autorité souveraine , déterminâ Louis XV à les détruire ; mesure violente , mais nécessaire. L'abbé Terray répara le désordre des finances , par la stricte exécution d'un plan vigoureux , qui mit enfin

un frein à la rapacité de tous les employés du fisc. Le duc d'Aiguillon , nourri des principes de son grand oncle le cardinal de Richelieu , parut vouloir changer le nouveau système politique , adopté par le ministère précédent , et rendre à l'armée ses anciennes institutions et son ancien esprit. Enfin le gouvernement témoigna le désir de réprimer la licence des auteurs , et d'inspirer de nouveau au peuple , ce respect et cette obéissance qui sont dus à l'autorité.

Si Louis XV eût vécu quelques années de plus , et s'il eût laissé l'autorité entre les mains des mêmes ministres , ou même si leurs successeurs eussent agi d'après les mêmes principes , l'existence de la monarchie eût pu être prolongée. Je pense avec Montesquieu , qu'un gouvernement ne peut se conserver que par des maximes et des moyens analogues au principe sur lequel il a été fondé. Par conséquent , une monarchie absolue tend à sa dissolution , dès l'instant où l'autorité du souverain éprouve la moindre diminution.

Louis XV mourut , et laissa pour régner après lui , un prince jeune et sans expérience , doué de toutes les vertus qui peuvent honorer un particulier , mais n'ayant aucune de ces

qualités que la difficulté des circonstances lui rendoient absolument nécessaires. Au lieu de garder les ministres de son prédécesseur , il les renvoya tous , sans exception ; il choisit pour conseil et pour guide, un vieillard plus que septuagénaire, qui après avoir déjà été ministre et avoir été renvoyé du ministère dans toute la vigueur de l'âge, se voyoit maintenant rappelé, dans la décrépitude de la vieillesse, pour diriger un jeune monarque, et gouverner un royaume. M. de Maurepas étoit un homme sans caractère, sans vertus, sans talens, mais en même-tems doux, affable et complaisant. Il employa sous lui des hommes incapables des emplois qu'il leur confioit, et plus recommandables par leur probité, que par leur talent ; quelques uns même, parmi lesquels il faut compter M. Turgot, très-dangereux par leur esprit systématique.

La nation française, parvenue au dernier degré de la corruption, ne pouvoit plus être gouvernée que par un roi aussi sévère et aussi ferme que Louis XIV ; mais le sceptre de ce grand monarque étoit trop pesant pour les foibles mains de Louis XVI. Son vieux mentor ne cessa de lui recommander la douceur au lieu de la sévérité ; et il ne fut pas

difficile de persuader à ce prince , qu'il devoit préférer l'amour à la crainte de ses sujets. M. de Maurepas oubliâ sans doute d'inculquer dans l'esprit de son souverain cette grande maxime : Que la bonté des rois consiste dans leur justice. S'il avoit été digne de ses augustes fonctions , il eût fait sentir à son pupille l'indispensable nécessité de rétablir l'ordre et la régularité dans toutes les branches de l'administration , et d'aider enfin le travail , de secourir la misère de la partie la plus nombreuse et la plus utile de ses sujets. Elle étoit alors accablée et prête à succomber , sous le poids de vexations sans nombre ; elle étoit immolée , non-seulement à l'avarice et à la rapacité des courtisans , mais aussi à l'insatiable avidité d'une foule d'intrigans qui se partageoient les dépouilles de la nation , tandis que d'autres , retranchés derrière les privilèges de leur ordre ou de leur état , laissoient porter tout le fardeau des charges publiques aux classes inférieures de la société.

Sa majesté se laissa persuader , et ses ministres se persuadèrent à eux-mêmes , que le peuple entier étoit pour eux , dans ce petit nombre d'hommes éclairés , mais en même-temps remuans , jaloux , insatiables et corrom-

pus, qui habitoient la cour, la capitale et les grandes villes. Ils ne formoient cependant, ces hommes, qu'une infiniment petite fraction de la nation, et certainement la plus dépravée et la plus dangereuse, par l'esprit turbulent, dont elle étoit déjà animée. Dès cet instant, l'opinion de cette partie du public, devint le guide incertain du gouvernement. Le roi, par sa bonté, la reine, par ses grâces, et les ministres, par leur condescendance, ne s'étudièrent plus qu'à lui plaire et à captiver ses suffrages. Ce fut ce désir de flatter l'opinion, qui porta le roi à rétablir les parlemens, sans leur avoir ôté les moyens d'entraver ou même d'usurper l'autorité royale, et sans avoir pris les précautions nécessaires contre le plan destructif qu'ils avoient formé avant leur dissolution, et qu'ils purent reprendre et compléter à loisir (1). Toujours pour le même motif, le trésor royal fut épuisé, et les fonds publics prodigués à cette foule d'insectes dévorateurs, qui composoient ou environnoient la cour. Ainsi, le désordre

(1) Vers l'année 1763, les parlemens formèrent entre eux une union, en se donnant réciproquement le titre de *Division du parlement national*.

des finances alla toujours croissant, quoique dans l'espace d'un petit nombre d'années, les impôts eussent été augmentés dans la proportion de quatre à trois. Toujours par le même motif, le roi et la reine dépouillèrent le trône de cette majesté, dont il étoit environné, et qui inspiroit au peuple ces sentimens de respect et de vénération, appuis nécessaires de la souveraine puissance. On permit de répandre et de prêcher sur les toits, les doctrines les plus contraires à la morale, à la religion, à l'autorité; on laissa les philosophes s'emparer de cette opinion publique devenue toute-puissante, l'ériger en un tribunal, à la barre duquel ils citèrent bientôt le gouvernement lui-même, pour y examiner et y juger ses actions et sa conduite. Toujours par le même motif, on donna des secours aux colonies américaines révoltées contre la Grande-Bretagne. Une fois engagé dans cette guerre, on ne put couvrir aux yeux du public, l'injustice de la cause que l'on avoit entrepris de défendre, qu'en permettant de répandre dans tout le royaume, le dogme républicain de la souveraineté du peuple. Enfin, on avoit si complètement abandonné les vrais principes de la politique et de la

morale, que, sous un gouvernement encore monarchique, l'esprit public étoit déjà démocratique. Bientôt le désordre des finances, força le roi d'assembler les notables. Cette assemblée ne remédia à rien. Les états-généraux, qui lui succédèrent, ne purent pas davantage réparer le mal. Toutes les humeurs de ce grand corps politique, étoient en fermentation. La magistrature étoit ambitieuse, le clergé jaloux de ses privilèges, la noblesse disposée à l'insurrection, et, pour comble de malheurs, aucune subordination dans l'armée, sur-tout parmi les chefs : la licence et l'insolence étoient l'esprit général de la bourgeoisie ; et, tandis que la dernière classe de la société, étoit en proie à la plus horrible misère, les riches s'abandonnoient au luxe le plus effréné. Le gouvernement étoit sans force, la cour méprisée, et les grands dans un état de dégradation : l'irréligion et l'immoralité infectoient les premiers ordres ; la nation entière étoit inquiète et mécontente ; le trésor royal étoit épuisé ; le crédit public ruiné, et toutes les ressources ordinaires perdues. Les états-généraux, devenus dès les premiers jours, une assemblée populaire, décidèrent le moment de la crise, mais n'en furent nullement la

cause ; elle fut l'effet naturel et inévitable de la corruption du peuple et de la foiblesse du monarque. Heureux celui qui peut encore se flatter de l'espoir consolateur que la France , comme l'Angleterre après la révolution qu'elle éprouva dans le siècle dernier , sortira de ses ruines et plus forte et plus brillante qu'elle ne l'a jamais été ! Les anglais avoient conservé leur morale et leur religion ; les français ont secoué ce joug sacré , sans lequel jamais les hommes ne vivront en société , quelque restreinte qu'on la suppose , et sans lequel il est encore bien moins possible qu'une grande nation soit gouvernée , ou se gouverne elle-même.

Le destin de l'Europe est lié à celui de la France , et je n'hésite pas à affirmer que le seul espoir de salut , pour l'une comme pour l'autre , est fondé sur le retour des idées morales et religieuses , qui déjà , au milieu des plus effrayans désordres , ont commencé à reprendre leur empire. Il est même probable que la partie raisonnable de la nation française , instruite par le malheur , est disposée à reprendre le joug salutaire d'un bon gouvernement. Si ce n'est là qu'une illusion , si les monstres que la France renferme dans son

sein , conservent ou reprennent leur prépondérance , alors cette malheureuse contrée ne présentera plus que l'effrayant spectacle des ruines et de la désolation ; ses habitans deviendront un peuple barbare et sauvage , dangereux à ses voisins , et qui finira par devenir lui-même la proie de sa propre furie. Mais si l'Italie se forme en république , que deviendra l'Europe ? Si l'Espagne , déjà infectée des poisons du jacobinisme français , dont les principes religieux du peuple arrêtent seuls les contagieux effets ; si l'Espagne , dis - je , éprouve une révolution , quelle en sera la conséquence ? Il ne restera plus aux nations du Nord , qu'à se retrancher derrière leurs barrières naturelles , à s'attacher plus que jamais à leurs constitutions , à leurs religions , à leurs loix , et même à leurs antiques usages , et à former entre elles la plus étroite union , cimentée et appuyée de toute la puissance de la Grande - Bretagne. Si elles ne prennent ce sage parti , l'Europe sera , comme l'Asie et l'Afrique , plongée dans un état de barbarie , qui desséchera son sol et détruira ses habitans.

Puisse du moins l'Angleterre , maîtresse de l'Océan , qui la sépare du reste du monde , échapper à ce déluge d'iniquités , et nourrir

dans son sein le germe précieux de toutes les vertus , afin de les répandre dans des tems plus favorables ! Puisse la race humaine , devenue meilleure , lui devoir un jour son bonheur ! Tel est , en faveur de ses semblables , le dernier vœu d'un homme qui n'a plus de patrie !

CHAPITRE II.

Voyage en Angleterre et en Hollande. — Observations sur la situation de ces deux contrées à cette époque. — Voyage en Prusse et en Bohême. — Réflexions sur Frédéric II et sur l'empereur Joseph II. — Le premier désire faire entrer le roi de France dans la confédération germanique. — Projets de la France et de la Hollande contre les établissemens anglais dans les Grandes-Indes.

1783.

J'ARRIVAI en France au mois de mai 1783. J'étois resté , pendant toute la guerre d'Amérique , dans les isles françaises , dont sa majesté m'avoit nommé commandant en chef. Honoré des marques de la faveur de mon souverain , qui m'avoit fait lieutenant-général , et m'avoit décoré de l'ordre du Saint-Esprit , dans la vigueur de l'âge , propriétaire d'une grande fortune , après avoir passé six années sous un climat éloigné et dangereux , je revis mon pays , dont à la vérité , je trouvai les mœurs et même les usages grandement changés. Mais une fois à Paris , je ne pensai d'abord qu'à me livrer

à tous les plaisirs que cette capitale promet, jusqu'à ce que des circonstances, que je ne désirois pas, me rappellassent au service de mon roi et de ma patrie. Bientôt dégoûté d'une vie frivole et dissipée, et poussé par la curiosité, je formai le projet de quitter Paris, et de parcourir les différens états de l'Europe. 1783.

J'étois sur-tout curieux de voir l'Angleterre. L'excellence de sa marine, la prospérité et l'étendue de son commerce, ses ressources inépuisables, l'énergie de son gouvernement, et l'esprit public qui distingue les anglais des autres peuples, m'inspiroient le plus vif désir de connoître les principaux ressorts d'une machine si bien ordonnée. Je me proposois aussi de juger par moi-même des causes qui depuis près d'un siècle, avoient rendu constamment l'Angleterre la rivale heureuse de la France, et depuis trente ans, l'arbitre de l'Europe.

Je désirois voir Frédéric avant sa mort, et contempler avec respect, les restes d'un des plus grands hommes qui ait jamais paru sur la scène du monde. Je voulois en même-tems voir de mes propres yeux cette armée prussienne, qui a tant contribué aux succès et à la gloire de ce monarque. Enfin, je voulois voir Joseph II, le rival de Frédéric en puissance,

son plus grand admirateur , et l'imitateur de sa conduite. Tels étoient les objets de mes premiers voyages.

1784.

Je partis pour l'Angleterre au commencement du mois de février 1784. J'y restai environ cinq mois , pendant lesquels je reçus l'accueil le plus gracieux de sa majesté britannique , des hommes les plus distingués de la nation et du public en général. Je fus honoré des témoignages les plus flatteurs de la reconnaissance des planteurs et des négocians américains. Je n'avois été que juste à l'égard des habitans des colonies anglaises , qui , pendant la guerre , avoient été sous la protection de mon souverain , et ils se plurent à couvrir ma conduite d'éloges , qu'elle ne méritoit pas , mais qui n'en furent pas moins doux à mon cœur.

En agissant comme je l'avois fait , à l'égard des établissemens anglais , je n'avois d'autre mérite , que d'avoir suivi l'exemple de plusieurs commandans de cette nation , et particulièrement celui du général Merville , qui , pendant qu'il fut gouverneur de la Grenade , traita avec la plus touchante humanité les habitans des isles françaises conquises par les anglais. Je dois dire aussi , à l'éloge de nos colons , qu'ils ont saisi avec empressement toutes les occasions

casions de lui témoigner leur reconnoissance.

1784.

Après l'approbation de notre propre conscience, celle d'un ennemi que nous estimons est la plus douce récompense qu'une bonne action puisse recevoir : c'est aussi une des choses dont on se souvient avec le plus de plaisir à l'époque de la vie, où l'illusion des passions a disparu, avec les forces qui les alimentoient.

J'ai vu la nation anglaise dans un de ces momens de troubles, effet naturel de la liberté, mais qu'un peuple prudent et éclairé sait toujours modérer, qu'un gouvernement ferme et vigoureux sait toujours réprimer. La majorité du parlement parut menacer la prérogative royale ; à l'instant, cette base fondamentale de la constitution fut entourée et défendue par toute la nation, avec la même ardeur que nous avons vu depuis un autre peuple mettre à la détruire.

J'ai vu cette nation, à la fin d'une guerre civile et étrangère de plusieurs années, pendant laquelle, outre ses colonies révoltées, elle eut à combattre les forces réunies de la France, de l'Espagne et de la Hollande ; je l'ai vu sortir de cette lutte terrible, aussi riche,

1784.

aussi puissante, aussi formidable qu'auparavant, malgré la perte de l'Amérique et de trois millions de ses industriels sujets.

J'ai vu la religion respectée, et ses mystères sacrés protégés contre les attaques d'une philosophie présomptueuse. J'ai vu l'influence de la morale sur le peuple, et l'influence de l'opinion publique, forcer le grand et le riche à respecter ses saintes loix. J'ai vu la richesse des individus devenir l'instrument de la félicité publique, et servir à la prospérité de l'état. J'ai vu le luxe toléré avec modération, rendu utile à l'état, sans être, comme ailleurs, une insulte pour la misère, inconnue dans cette heureuse contrée. J'ai vu la bienfaisance et la philanthropie faire partie du caractère national; j'ai vu dans le peuple le plus orgueilleux de la terre, le peuple le plus généreux et le plus humain. Si j'appercus quelques défauts dans des parties moins importantes du gouvernement anglais, je n'en jugeai pas moins qu'une nation heureuse chez elle, et puissante au dehors, avoit incontestablement les meilleures des institutions humaines, et je fis des vœux sincères pour qu'elles pussent se maintenir dans leur originelle pureté, regrettant uniquement que les

principes et les causes de tant de prospérités, ^{1784.}
ne fussent pas mieux connues des autres
nations.

Je quittai l'Angleterre, et je traversai la Hollande pour me rendre en Prusse. Je trouvai les hollandais divisés en deux partis également animés l'un contre l'autre. Les défauts et la foiblesse de leur gouvernement, les avoit obligés dans le moment d'un danger pressant, d'augmenter le pouvoir héréditaire du commandant en chef de leur armée, qui étoit devenu le principal magistrat de cette république aristocratique. Le danger passé, il conserva le même pouvoir. Cependant une partie de la nation désiroit dépouiller la maison d'Orange de ses énormes prérogatives, et changer la forme du gouvernement, pour le rendre plus populaire. Ce parti étoit appuyé par la France, qui vint à bout de lui donner assez de pouvoir et d'influence, pour engager les états-généraux dans une guerre contre l'Angleterre, malgré l'opposition du Stathouder et du parti aristocratique. En un mot, les Provinces-Unies étoient alors à la veille d'une révolution dans leur gouvernement, qui tout corrompu et tout vicieux qu'il étoit, n'en avoit pas moins été assez fort jusqu'à ce moment, pour leur assurer la jouis-

1784.

sance de leurs richesses, leur tranquillité et leur bonheur. Mais ce sont là des biens dont les nations ne savent pas mieux jouir, et qu'ils ne savent pas mieux conserver, que les individus. La Hollande étoit aussi alors menacée par l'empereur Joseph II, dont les prétentions contraires à tous les traités, étoient appuyées par une armée qui cernoit déjà ses frontières. Dans cette circonstance, la France vint à son secours; mais peu d'années après, elle eut la lâcheté d'abandonner le parti démocratique, qu'elle avoit ranimé, encouragé et armé.

Les hollandais, lorsque je traversai leur pays, conservoient encore les restes de leur ancienne splendeur. Par-tout les yeux étoient frappés du spectacle de l'abondance et des richesses. Les vertus domestiques étoient encore pratiquées; mais l'esprit public n'existoit plus. Le gouvernement étoit corrompu: et ce peuple autrefois si célèbre et si industrieux, se souvenoit à peine de sa grandeur passée. Les sources de sa puissance et de sa prospérité étoient taries; la Hollande eût été par la nature des choses insensiblement réduite à rien, si des événemens extraordinaires n'eussent hâté sa ruine.

La Prusse m'offrit un spectacle entièrement différent. Un gouvernement militaire, dans

lequel tout homme étoit soldat. Une autorité absolue reposoit entre les mains du souverain. La nation n'étoit autre chose qu'une armée, la cour un camp, et le monarque un général. De son mérite, de ses vertus et de ses talens, dependoient la gloire et la prospérité de son peuple, et même la conservation de ses états. Ce gouvernement ressembloit à celui des anciens habitans du pays, les goths et les vandales, qui après avoir renversé l'empire romain, abandonnèrent les rives de l'Elbe, pour se fixer en Italie, en Afrique, et sur les bords du Tage. 1784.

Frédéric étoit alors le principal objet qui s'offrit à la curiosité d'un voyageur, si j'en excepte sa formidable armée, dont ce grand homme étoit parvenu à porter la discipline et l'habileté dans les manœuvres, à un degré jusqu'alors inoui. Dans le héros qui avoit étonné l'Europe par ses exploits, je trouvai un prince uniquement occupé du bonheur de ses sujets, et de conserver la supériorité que son armée lui avoit acquise. Il vouloit assurer à toute l'Europe la tranquillité dont jouissoient ses états, en l'établissant désormais sur une base plus solide. A l'époque dont je parle, sa majesté prussienne s'efforçoit de former une confédération germanique, qui put, après sa mort, opposer une barrière

1784. insurmontable à l'ambition de la maison d'Autriche, dont la puissance augmentoit tous les jours, par le régime militaire qu'elle venoit d'adopter et les immenses ressources, que, dans ce système, lui fournissoit sa nombreuse population.

Reçu par Frédéric d'une manière qui surpassa mes espérances, j'eus l'occasion de l'approcher et de le voir fréquemment dans ses momens de loisirs. Là, oubliant et les grandeurs et la majesté royale, le héros de ce siècle n'étoit plus qu'un homme, mais un homme aussi supérieur aux autres par l'étendue de son intelligence, la vigueur et la vivacité de son esprit, qu'élevé au dessus d'eux par la dignité de son rang. Sa philosophie avoit été réglée par son expérience, dans l'art difficile de gouverner les hommes; et certainement le souverain qui sut faire contribuer toutes les passions individuelles au salut et au bonheur de la communauté dont il étoit le chef, déploya plus de sagesse, que ces philosophes, qui prétendant les assujettir ces passions, à l'empire de la raison, ont renversé de fond en comble l'ordre social, qui ne peut se conserver que par l'autorité du prince et la puissance des loix.

Les vertus les plus sévères étoient adoucies chez ce monarque, par les plus aimables qualités.

Il n'y avoit pas un homme , parmi ceux qui ont le plus fréquenté la meilleure compagnie de l'Europe , qui eût plus de politesse , plus d'affabilité et des manières plus engageantes ; point de philosophe ou d'homme de lettres qui fût mieux instruit , et qui possédât des connoissances plus étendues. Sa conversation instructive et intéressante , étoit semée de saillies brillantes , et souvent de plaisanteries fines et délicates. La plus grande liberté ajoutoit de nouveaux charmes à une société , dans laquelle chacun ne contribuoit à l'entretien général , qu'autant et de la manière qui lui convenoit. Après avoir été honoré quelques heures de la conversation de Frédéric , on le quittoit avec une meilleure opinion de soi-même et de son esprit. Toutes les facultés intellectuelles avoient été développées , et on se sentoit en quelque sorte électrisé.

Ce prince eut sans doute des défauts ; on lui a même reproché des vices ; mais où est l'homme qui soit à l'abri d'un pareil reproche , sur-tout s'il est destiné à jouer un rôle brillant , qui fixe sur lui tous les regards ?

Je partis de Prusse pour la Bohême. Le roi désiroit m'inviter , avant mon départ , à revenir l'année suivante. Il me fit commu-

1784. niquer le désir qu'il en avoit , par l'abbé Bastiani, son intime ami ; car ce prince eut des amis ; bonheur inappréciable , et refusé à presque tous les rois ! L'abbé Bastiani , qui m'avoit donné plusieurs preuves de la plus entière confiance , me fit part d'un projet de ligue germanique , dont Frédéric étoit alors occupé : il m'assura que sa majesté désiroit ardemment que le roi de France voulût y entrer , et il m'engagea à en parler à M. de Vergennes ; je le lui promis.

L'empereur Joseph rassembloit alors un camp à Prague ; le roi de Prusse en formoit plusieurs dans les différentes provinces de ses états. Le même motif faisoit agir ces deux princes.

Je ne comparerai point entre elles les armées de l'Autriche et de la Prusse ; je dirai seulement que telle étoit dans l'une et dans l'autre , la perfection de la discipline militaire , que leur supériorité dépendoit uniquement de celle du chef qui la commandoit.

A mon arrivée à Prague , je fus présenté à Joseph. Les vertus , les qualités , les défauts et les inconséquences de ce monarque , sont connues de tout le monde. Lorsque je le vis , il étoit occupé à détruire dans la plus grande

partie de ses états, le système féodal et les ^{1784.} vieilles institutions monarchiques. Sous prétexte de délivrer ses peuples de la servitude, il n'aspiroit qu'à dépouiller les nobles et les grands seigneurs des prérogatives qui en faisoient de petits souverains, et des vassaux plutôt que des sujets. Il changeoit, ou du moins altéroit l'ancienne constitution de ces riches provinces, qui avoient jusqu'alors conservé leurs assemblées représentatives, et il s'efforçoit d'établir dans ses vastes domaines, un gouvernement militaire pareil à celui de la Prusse. Croyant ou feignant de croire qu'il n'attaquoit que la superstition, il portoit des coups funestes à la religion; et, pour corriger les abus que le tems avoit introduit dans l'église, il s'emparoit des richesses du clergé.

Tout en s'occupant de ces réformes dans l'intérieur, il méditoit au dehors l'acquisition de la Bavière en échange des Pays-Bas, où ses innovations avoient excité une grande fermentation, et dont il avoit rasé toutes les forteresses. Il étoit sur le point de déclarer à la Hollande, une guerre à laquelle toutes les grandes puissances de l'Europe eussent certainement pris part, et il étendoit ses vues

2784. ambitieuses jusques sur les frontières de la Turquie.

Il tenta l'exécution de tous ces projets à-la-fois , et il échoua dans tous. A sa mort , qui arriva peu d'années après , il vit ses plus belles provinces révoltées , chasser ses troupes , et lui déclarer une guerre ouverte , tandis que le reste de ses états sembloit se préparer à imiter leur exemple. Il ne réussit qu'en une seule chose , ce fut à former une excellente armée et une puissance militaire formidable.

Vers la fin de l'année , je retournai en France. Je me hâtai de faire part à M. de Vergennes , des projets du roi de Prusse , et de lui représenter tous les avantages que la France en retireroit , s'il parvenoit à la détacher de l'alliance de la maison d'Autriche , qui lui avoit toujours été plus nuisible qu'utile , et à la faire entrer dans la grande confédération projetée par Frédéric. Il fut entièrement de mon avis sur l'utilité de ce projet ; mais il me dit qu'il seroit toujours tems de conclure un traité avec la Prusse. — Je ne pense pas comme vous , lui dis-je ; je vois de grands inconvéniens à différer , et particulièrement celui de donner au roi d'Angleterre

les moyens et la facilité d'entrer dans la ligue. 1784.

Je sais même, ajoutai-je, que l'on a déjà fait des démarches pour cela. — Il fut frappé de cette dernière observation, et il me dit avec le ton de la vérité : — Croyez-moi, monsieur, cela ne dépend pas de moi. — Et telle étoit la réponse que l'abbé Bastiani, qui connoissoit et redoutoit la foiblesse de notre gouvernement et les intrigues de notre cour, m'avoit annoncé qu'on me feroit. Cependant je ne me tins pas pour battu. Je saisis la première occasion de parler au roi lui-même de cette affaire, et j'eus à ce sujet avec lui une longue conversation. Sa majesté ne me fit pas la même réponse que son ministre. Le discours qu'il me tint me parut plein de sagesse, de bon sens et de connoissances sur la politique des autres gouvernemens. Je crus m'appercevoir qu'il n'aimoit pas l'empereur, et qu'il craignoit le roi de Prusse.

L'été suivant, je me disposai à retourner en Prusse, avec l'intention de visiter la Russie. M. de Vergennes me pria d'assurer l'abbé Bastiani des dispositions bienveillantes du roi son maître, qui ne demandoit que des circonstances favorables pour les manifester ; mais il me montra toujours la même répugnance

1784. à se lier par un traité. Je trouvai l'abbé à *Sans-Souci*, où il avoit passé l'hiver avec le roi. Nous eûmes ensemble une longue conversation avant un dîner privé, auquel ce prince m'avoit invité. L'abbé me dit, que le refus, ou plutôt l'hésitation de la cour de France, avoit déterminé son souverain à accéder aux propositions de la cour de Londres, et qu'on attendoit à tout moment le lord Cornwallis, avec des pleins-pouvoirs pour conclure un traité définitif. Je m'étois attendu que cette importante affaire finiroit ainsi; en conséquence, je n'en fus nullement surpris.

Néanmoins à dîner, ni même pendant tout le tems que je passai à sa cour, je ne trouvai aucun changement dans la conduite du roi à mon égard; ce fut toujours la même affabilité, la même bienveillance dont il m'avoit honoré à mon premier voyage: il se permettoit cependant quelquefois, des plaisanteries sur notre cour, qu'il avoit soin d'adoucir par des complimens à la nation française.

Au moment où je me préparois à partir pour la Russie, je reçus de mon gouvernement l'ordre de revenir en France. A peine arrivé, les ministres m'instruisirent d'un projet contre les colonies anglaises dans l'Inde.

On se proposoit de réunir les forces de la France et de la Hollande pour attaquer ces établissemens , et rétablir les princes indiens , dont les anglais avoient conquis les états , d'obtenir et d'assurer pour les deux nations des factoreries et des établissemens de commerce , qui seroient ouverts à toutes les nations. Les moyens de succès de cette entreprise , consistoient dans une armée de dix-huit mille hommes , sans les troupes déjà en garnison dans le pays , vingt millions de livres en espèces , et des forces navales , capables de s'opposer à celles des anglais dans les Indes-Orientales. Trincomalé , dans l'isle de Ceylan , étoit destiné à être le rendez-vous des troupes et l'entrepôt des magasins militaires ; un tiers des forces , de l'argent , des vivres et des provisions de toute espèce , devoit être fourni par les hollandais , qui avoient exigé que j'eusse le commandement de l'expédition. Il me fut en effet offert ; je l'acceptai , à condition que je ne serois point soumis à l'inspection et au contrôle des compagnies de commerce hollandaises , mais que les états-généraux nommeroient un comité militaire , qui seroit chargé de régler et de diriger tout ce qui concerneroit la guerre. Ma proposition fut agréée.

1784. Ce plan, dont je ne donne ici que l'esquisse, avoit des ramifications très-étendues, mais on ne parloit pas encore du moment de son exécution. Quoique je n'apperçus aucuns préparatifs de guerre, ni même aucunes raisons de la déclarer, je restai cependant en France, afin d'être prêt à tout événement.

1787. En 1787, la révolution éclata en Hollande; mais elle fut aussi-tôt réprimée par l'armée prussienne, que commandoit le duc de Brunswick. Le parti français perdit courage; le parti aristocratique reprit sa supériorité, la maison d'Orange son influence, et le stathouderat ses prérogatives et son ancien pouvoir. La France ayant lâchement abandonné son alliée, tous les liens qui l'unissoient à la Hollande furent rompus. Ainsi s'évanouit l'espoir de la conquête des Indes.

CHAPITRE III.

Etat de la France , au commencement du règne de Louis XVI. — M. de Maurepas, M. de Vergennes , M. de Calonne. — Plan de ces deux derniers ministres. — Convocation des notables. — Conduite de cette assemblée , ses effets. — L'archevêque de Toulouse , depuis cardinal de Loménie , placé à la tête des finances. — Il dissout l'assemblée des notables. — Il est nommé premier ministre. — Ses erreurs et ses inconséquences. — Je suis nommé commandant de Metz et de la province des Evêchés. — Commencement des troubles en France. — Mesures prises par les parlemens , de concert avec le clergé. — Ils demandent la convocation des états-généraux , vivement désirée par toute la nation. — Ce qu'étoient autrefois les états-généraux. — Observations sur le changement opéré dans les mœurs et les usages de la nation française et de son gouvernement, depuis l'année 1614, époque des derniers états-généraux.

CETTE année la révolution, faite depuis 1787.

1787. long-tems dans l'esprit, les mœurs et les usages de la nation, commença à se manifester dans le gouvernement. J'ai déjà indiqué les causes éloignées de cette révolution; je vais maintenant rapporter celles qui ont amené son explosion, ainsi qu'une partie des événemens qu'elle a produits.

M. de Maurepas avoit gouverné le royaume pendant les premières années du règne de Louis XVI; mais il avoit augmenté le désordre, au lieu d'y mettre un terme. J'ai parlé plus haut de sa légèreté, de sa négligence, et de la profonde insouciance de son caractère; il s'occupoit beaucoup plus des petites intrigues de la cour, que des grands intérêts de la nation; il sacrifioit tout, jusqu'au salut de l'état, à son repos et à ses plaisirs.

Il n'est pas difficile d'imaginer quels ont dû être les tristes effets d'un pareil caractère, sur l'administration d'un grand royaume, et même sur les habitudes et les décisions d'un jeune prince, dont le sens droit et le cœur pur, eussent fait le bonheur de son peuple, si, dans les premiers momens de son règne, il eût eu pour guide, un homme plus vertueux et plus habile que ce ministre.

A la mort de M. de Maurepas, le roi donna toute

toute sa confiance à M. de Vergennes, qui
influença plutôt qu'il ne dirigea sa conduite. 1787.

Ce ministre, d'un naturel timide, craignoit par-dessus tout, de faire la moindre chose qui pût déplaire à la cour et aux grands seigneurs. Sans vigueur et sans génie ; il étoit cependant doué d'un sens droit et d'un esprit éclairé.

Alarmé de la situation critique du royaume, il ne laissa rien ignorer à sa majesté. Il lui observa que, dans l'état présent des affaires, il étoit indispensable, pour éviter une catastrophe violente, d'avoir recours à des moyens extraordinaires, et d'établir un nouveau plan d'administration.

La plus pressante, quoiqu'elle ne fût pas la plus grande, des calamités qui affligeoient la France, étoit le désordre des finances, occasionné par une suite non-interrompue d'extravagances, et augmenté par la guerre d'Amérique, qui avoit coûté douze cents millions.

Pour rétablir l'équilibre, il falloit trouver quelque nouvelle ressource. Tous les moyens ordinaires avoient été successivement épuisés. M. de Calonne, ministre des finances, imagina un plan vaste et hardi, qu'il proposa à M. de Vergennes. Celui-ci le présenta au roi, qui y donna

1787 son approbation, et promit de l'appuyer de tout son pouvoir.

Ce plan, sans attaquer les principes de la monarchie française, sans restreindre en rien l'autorité du souverain, changeoit entièrement l'ancien système de l'administration des finances. Il étoit calculé de manière à prévenir le retour des causes du désordre actuel. La plus grande de toutes, étoit l'abus des privilèges des classes les plus riches des contribuables. Ces classes renfermoient non-seulement les grands du royaume et les hommes en place, mais les premiers ordres de l'état, et jusqu'à des villes et à des provinces entières. Ainsi le fardeau des impôts étoit entièrement supporté par la plus indigente partie de la nation, qui en étoit accablé.

Le plan de M. de Calonne étoit lié à celui des administrations provinciales, qu'il proposoit de substituer à l'établissement arbitraire des intendans. Enfin, pour contre-balancer les parlemens, on devoit le faire approuver par une assemblée des notables du royaume. Toutes ces mesures furent adoptées avec empressement par le roi; elles tendoient à remplir le vœu le plus cher de son cœur, celui d'adoucir le sort

rigoureux de la classe la plus nombreuse de ses 1787.
sujets.

Les notables du royaume furent convoqués pour le 29 janvier 1787. Je fus nommé membre de cette assemblée. Depuis l'année 1626, sous le règne de Louis XIII, les notables n'avoient pas été assemblés. A cette époque, le cardinal de Richelieu étoit premier ministre. Ce grand homme les dirigea à sa volonté, et sut en faire un instrument de ses vues et de ses vastes projets. Les choses étoient bien changées.

L'ouverture de l'assemblée des notables avoit été différée jusqu'au 22 février. Dans cet intervalle, M. de Vergennes mourut, et M. de Calonne perdit le coopérateur et l'appui de ses projets. Un autre inconvénient de ce délai, fut de donner le tems aux notables et au public, de revenir de leur première surprise. Il donna aussi aux intrigans la facilité d'ourdir leurs trames criminelles, et de semer la méfiance et la calomnie contre les intentions bienfaisantes du gouvernement.

L'assemblée des notables étoit composée des membres les plus distingués du clergé, de la noblesse, de la magistrature et des corps municipaux des plus grandes villes du royaume;

1787.

En conséquence , il étoit naturel de supposer , qu'ils s'opposeroient à l'abolition des privilèges dont ils profitoient. Il n'y avoit que l'impulsion de l'enthousiasme qui pût les déterminer à faire les grands sacrifices qu'on attendoit d'eux. Cependant les nobles , les députés des villes et les magistrats qui étoient membres du conseil du roi , formoient la majorité , et étoient dans des dispositions favorables aux réglemens projetés. Ils eussent certainement entraîné la décision de toute l'assemblée , sans les intrigues du clergé , conduites avec art par l'archevêque de Toulouse , depuis cardinal de Loménie.

Cet homme étoit un des notables , et aspirait à la place de premier ministre. Fort de l'appui des principaux officiers de l'état , et de la protection de la reine , qui détestoit M. de Calonne , secondé par la magistrature , il parvint à altérer les bonnes dispositions de l'assemblée. Bientôt elle employa tous ses efforts pour renverser le ministre qui l'avoit convoquée ; et lui-même , abandonné du roi , fut disgracié , et forcé de quitter précipitamment son pays , pour se soustraire à la vengeance de ceux dont ses projets tendoient à détruire les privilèges.

Le cardinal de Loménie fut nommé sur-^{1787.}intendant des finances , et bientôt après, il eut la témérité d'accepter les rênes du gouvernement , que le roi eut l'imprudence de lui confier , en le créant premier ministre. Son premier pas fut le renvoi des notables , dont il eût pu se servir utilement , par le moyen de l'influence que ses intrigues lui avoient jusque-là donné sur leur conduite.

Immédiatement après la dissolution de cette assemblée , je fus nommé commandant de la ville de Metz et de la province des Evêchés. Je partis sur-le-champ pour entrer en fonction. Le nouveau ministre , privé de l'appui des notables , se trouva bientôt à la merci des parlemens. Il rassembla quelques fragmens du plan de M. de Calonne , parmi lesquels il y avoit plusieurs choses excellentes , et il présenta les moyens de pourvoir du moins momentanément , aux embarras de tous genres qui entravoient l'administration. Mais il ne put pas mettre à exécution la moindre partie de son plan , par la résistance obtenue des parlemens. Pour les en punir , on prit quelques mesures vigoureuses d'autorité ; mais elles furent toujours immédiatement suivies d'actes de faiblesse. Les parlemens renouvelèrent leurs

1787. association, et établirent dans leurs arrêts, les principes d'une aristocratie parlementaire, à laquelle ils avoient toujours tendus.

C'est à cette époque que l'on doit faire remonter le commencement des troubles en France. Ce fut en Bretagne qu'ils éclatèrent d'abord. Le gouvernement fut obligé de faire marcher contre cette province, une armée commandée par le maréchal de Stainville, qui n'en put tirer aucun parti, à cause des dispositions à l'insubordination et de la mauvaise volonté des soldats, et sur-tout des officiers. A Paris, le mécontentement du peuple, encouragé et fomenté par des factieux parlementaires, se manifesta par des actes d'insurrection, que la force militaire parvint à réprimer. Mais ce triomphe momentané du gouvernement, ne déconcerta pas le parlement. Il cita à sa barre le maréchal de Biron, colonel des gardes françaises, et le commandant de la garde de Paris, pour y rendre compte de leur conduite. Le premier refusa d'obéir à la sommation. Son rang et la grande considération dont il jouissoit, le mirent à couvert de la fureur parlementaire. Le gouvernement eut la foiblesse de priver le second de sa place.

1788. Au commencement de l'année 1788, les

troubles augmentèrent encore. Dans plusieurs provinces qui , avant le règne de Louis XIV , avoient leurs états provinciaux , le gouvernement avoit rétabli ces institutions ; dans plusieurs autres , il avoit créé des assemblées provinciales. Cette mesure , quoique bonne en elle-même , contribua à augmenter plutôt qu'à calmer la fermentation , qui étoit parvenue à un degré très-alarmant , particulièrement en Dauphiné. On fit marcher des troupes dans cette province , comme on l'avoit fait en Bretagne ; mais la plus grande partie refusa d'agir contre le peuple : elles ne servirent qu'à faire mépriser davantage l'autorité du gouvernement , en donnant la preuve de sa faiblesse.

Le cardinal de Loménie , poussé à bout par la résistance des parlemens , persuada au roi d'adopter le projet extravagant d'une cour plénière , qui eût ôté aux cours souveraines tout espoir de s'emparer jamais de cette portion du pouvoir législatif , à laquelle ils aspireroient depuis long-tems.

Dans le dessein de cacher leurs ambitieux projets , et pour conserver leur influence sur le peuple , les parlemens , persuadés que la cour n'y consentiroit jamais , demandèrent la

1788.

convocation des états-généraux du royaume. Celle de l'assemblée des notables leur avoit suggéré cette idée. Le clergé, dans la même persuasion, et par les mêmes motifs, se joignit à eux; et le gouvernement commit la faute, encore plus grande, d'en promettre la convocation.

Près de deux siècles s'étoient écoulés, depuis que les états-généraux du royaume avoient été assemblés, et depuis ce tems; de si grands changemens s'étoient opérés dans les opinions, les mœurs, le caractère et le gouvernement, que leur convocation ne pouvoit manquer de produire une commotion générale.

Dans les premiers âges de la monarchie, aucun membre du clergé, de la noblesse et du tiers-état, ne pouvoit entrer aux états-généraux, s'il n'étoit, ou grand bénéficiaire, ou propriétaire de fiefs, enfin officier municipal ou notable d'une grande ville. On ne les convoquoit que dans des occasions extraordinaires, telles que des troubles dans l'intérieur, ou une guerre étrangère. Jamais ils ne produisirent un résultat avantageux à l'état; et une fois, en particulier, ils furent cause des plus grands désordres. Ce fut, à la vérité, sous le règne et pendant la démence de

Charles VI. La France étoit alors déchirée ^{1788.}
 par une guerre civile et étrangère , et les anglais étoient maîtres d'une grande partie du royaume. Ces états se tinrent à Paris.

Le nombre des représentans qui devoient composer les états-généraux , n'avoit jamais été fixé avec précision ; rarement il excéda celui de cinq cents , et quelquefois il ne fut que de deux cents. Il n'étoit pas fort important qu'un ordre envoyât plus de députés qu'un autre ; car les votes étoient recueillis par ordre , par bailliage , ou même par nation. Cette dernière dénomination étoit , à cette époque , une des divisions nominales de la France , à-peu-près comme les gouvernemens l'ont été depuis. Les membres des parlemens siégeoient individuellement parmi ceux du tiers-état , lorsqu'ils avoient été élus. Dans les lettres de convocation , le roi annonçoit l'objet pour lequel il assembloit les états-généraux. Il les dissolvoit , suivant son bon plaisir. Il permettoit aux différens ordres , et aux provinces qui avoient leurs assemblées particulières , de lui présenter leurs griefs , appelés *doléances* , auxquels il ne faisoit droit , qu'autant qu'il le jugeoit à propos. Mais dans ces tems éloignés , le clergé étoit

1788.

en grande vénération ; la noblesse étoit toute-puissante ; et le tiers-état , sans forces par lui-même , obéissoit toujours à l'impulsion des deux ordres supérieurs.

Depuis la dernière assemblée des états , en 1614, leurs formes et leurs principes avoient été adoptés par les parlemens ; mais, cela excepté, tous les vestiges de l'ancien gouvernement avoient disparus. Les élémens des états-généraux n'étoient plus les mêmes. Dans l'ordre du clergé, les évêques et les abbés , élus autrefois par les membres de leur corps, et présentés ensuite à l'approbation du peuple, et après le concordat, sous François I^{er}. , toujours choisis parmi les hommes les plus distingués par leur moralité, leur piété et leur instruction , étoient investis du respect et de la vénération des peuples ; mais à mesure que la cour avoit disposé de ces grandes dignités , en faveur de la jeune noblesse, le clergé avoit beaucoup perdu de sa considération, sur-tout depuis que le respect pour la religion elle-même, s'étoit affoibli.

La noblesse avoit encore éprouvé de plus grandes révolutions ; elle avoit perdu , non-seulement son ancien éclat , mais jusqu'à son existence. Il y avoit en France environ quatre-vingt mille familles nobles : ce nombre ne doit

pas étonner , si l'on fait réflexion que l'on ^{1788.}
 avoit créé quatre mille offices civils , qui
 donnoient et transmettoient la noblesse. Le
 roi accordoit tous les jours des lettres de no-
 blesse : on les avoit tellement prodiguées ,
 que , dans la guerre de la succession , on les
 vendoit pour deux mille écus. Outre ce
 grand nombre de nobles , il y avoit à-peu-près
 mille familles , dont l'origine se perdoit dans
 la nuit des premiers tems de la monarchie ,
 parmi lesquelles deux ou trois cents avoient
 échappé aux malheurs et à l'indigence. On
 rencontroit encore à la cour des noms qui ré-
 veilloient dans l'esprit la mémoire des grands
 hommes qui les avoient illustrés ; mais ra-
 rement ceux qui les portoient , rappeloient
 l'idée des vertus de leurs ancêtres. Il existoit
 aussi dans les provinces quelques familles qui
 soutenoient leur dignité , parce qu'elles avoient
 su conserver les possessions de leurs ayeux ,
 ou du moins réparer la perte de leur fortune
 par des alliances plébéiennes. Le reste des
 anciens nobles languissoit dans la pauvreté :
 ils ressembloient à ces chênes vénérables que
 le tems a mutilés , et dont il ne reste plus que
 des troncs dépouillés. N'étant plus assujéti
 au service militaire , n'étant plus convoqués

1788. pour les états provinciaux , ni pour les états-généraux , l'ancienne constitution de cet ordre , étoit entièrement détruite. Si les titres honorifiques étoient portés par quelques familles anciennes et illustres , ils étoient aussi le partage d'une multitude de nouveaux nobles qui , par leurs richesses , avoient acquis le droit arbitraire de s'en décorer eux-mêmes. La plus grande partie des grandes terres étoit devenue la propriété des financiers , des commerçans , ou de leurs descendans ; les fiefs étoient presque tous entre les mains des bourgeois des villes ; en un mot , la noblesse n'étoit plus distinguée des autres classes de la société , que par les faveurs que la cour vouloit bien lui accorder , et par l'exemption des impôts , moins avantageuse aux nobles , qu'à charge à l'état , et odieuse au peuple : il ne leur restoit , de leur ancienne dignité , que la haine et la jalousie des communes.

Tel étoit l'état de la noblesse en France , à l'époque dont j'écris l'histoire. Je dois cependant en excepter la noblesse de Bretagne , qui , grâce à son gouvernement particulier , avoit conservé ses prérogatives honorifiques.

Mais ce que le clergé et la noblesse avoient perdu en richesses , en pouvoirs et en in-

fluence dans l'état, le tiers-état s'en étoit em-
 paré. Depuis le règne d'Henri IV, et consé-
 quemment depuis la dernière assemblée des
 états-généraux, en 1614, la France avoit
 formé des établissemens en Amérique, s'étoit
 créé un commerce maritime, avoit établi des
 manufactures, et avoit, pour ainsi dire, rendu
 l'Europe et les autres parties du monde tribu-
 taires de son industrie. Les immenses richesses
 qui, par ces moyens, affluèrent dans le
 royaume, devinrent uniquement le partage
 de la classe plébéienne. Les préjugés de la
 noblesse lui interdisaient le commerce et
 l'exercice des arts mécaniques ou libéraux ;
 l'introduction de ces richesses, en augmen-
 tant la quantité du numéraire, appauvris-
 soit d'autant les nobles, ainsi que tous les
 propriétaires de terre en général. Les villes
 s'étoient considérablement aggrandies ; les
 grandes villes de commerce, telles que Lyon,
 Nantes, Bordeaux et Marseille, étoient de-
 venues aussi considérables que les capitales
 des états voisins. Paris s'étoit accru dans une
 proportion alarmante, et tandis que la no-
 blesse abandonnoit les champs de ses pères, et
 s'empressoit d'aller dissiper ses propriétés dans
 la capitale, les classes inférieures s'ouvroient

1788. par leur industrie, de nouvelles sources d'opulence. Toutes les petites villes de province étoient devenues plus ou moins commerçantes; presque toutes étoient distinguées des autres, par quelque manufacture ou quelque invention particulière. Elles étoient peuplées de ces petits bourgeois qui, (eux ou leurs pères) avoient su, lorsqu'ils ne pouvoient pas entreprendre de vastes spéculations, s'enrichir par l'administration ou le fermage des fiefs et des terrains appartenans aux nobles, grands propriétaires. Ils recevoient en général une éducation soignée. Elle leur étoit plus nécessaire qu'aux nobles, dont le petit nombre, par sa naissance et ses richesses, obtenoit, sans avoir besoin de mérite, ni de talens, les premières dignités de l'état, tandis que les autres languissoient toute leur vie dans les emplois subalternes de l'armée. Ainsi à Paris et dans toutes les grandes villes, la partie commerçante de la société étoit supérieure à la noblesse, en richesse, en talens et en mérite personnel. Dans les villes de province, elle avoit le même avantage. Aussi le tiers-état le sentoit-il bien, et se trouvoit-il très-humilié de ne pouvoir parvenir à un grand nombre d'emplois réservés aux nobles. Ils se voyoient exclus, par les ré-

glémens militaires, de tous les grades de l'armée. Ils l'étoient aussi, du moins par le fait, des grandes dignités ecclésiastiques, les évêques étant toujours choisis dans la première classe de la noblesse, et les grands-vicaires en général parmi les membres de cet ordre. Il y avoit de plus un grand nombre de chapitres, dans lequel le tiers-état ne pouvoit être admis. Les grandes dignités de la magistrature leur étoient absolument fermées, parce que la majeure partie des cours souveraines, ne recevoit que des nobles dans leur corps; même pour les charges de maîtres de requêtes, qui donnoient entrée au conseil d'état, qui conduisoient à l'intendance, et d'où l'on avoit tiré pour le ministère, les Colbert, les Louvois, et plusieurs autres hommes célèbres, on exigeoit dans les derniers tems des preuves de noblesse. Ainsi, après avoir dépotillé la noblesse de ses prérogatives, sans lesquelles une monarchie ne peut exister, on lui avoit accordé des privilèges dangereux pour la société.

Tels étoient les changemens qui s'étoient opérés dans la nation, lorsque, d'une voix unanime, elle demanda la convocation des états-généraux, à laquelle le gouvernement, le plus foible qui eût existé depuis long-tems,

1788. fut obligé de consentir. Je ne parlerai point ici de l'irréligion et de la licence qui s'étoient introduites dans toutes les villes , mais particulièrement à Paris , et même dans plusieurs provinces , parmi les habitans des campagnes. Le peuple manifestoit hautement sa haine pour l'autorité , et son mépris pour les personnes qui l'exerçoient Par là , on peut juger ce que les états généraux auroient produit , quand même on les eût assemblés d'après les anciennes formes. On peut aussi se faire une idée de l'énergie et de l'habileté que de pareilles circonstances exigeoient du gouvernement , non pour diriger les travaux de cette assemblée , vers un but utile , ce qui étoit devenu presque impossible , mais uniquement pour les empêcher de bouleverser tout de fond en comble.

CHAPITRE IV.

Démission du cardinal de Loménie. — Il recommande au roi M. Necker, qui est nommé ministre des finances. — Principes et projets du cardinal de Loménie. — Ils sont suivis par M. Necker. — Seconde assemblée des notables. — Leur opinion sur la composition des états-généraux. — Déclaration du parlement de Paris, sur le même sujet. — Convocation des états-généraux, et leur composition. — Ma conversation avec M. Necker. — Je suis envoyé reprendre mon commandement de Metz. — Disette des grains. — Causes et effets de cette disette.

LE cardinal de Loménie, effrayé de la situation dans laquelle il voyoit la France, et plus encore du danger de sa position personnelle, abandonna la place de premier ministre, qu'il avoit remplie pendant dix-huit mois, entassant erreur sur erreur, imprudence sur imprudence. Il conseilla au roi d'avoir encore une fois recours à M. Necker, que la majorité de la nation regardoit alors

1788

1788.

comme le seul homme qui pût sauver l'état ; mais dans lequel ce malheureux prince n'avoit aucune confiance. Il n'en mit pas moins entre ses mains , non - seulement le gouvernement de son royaume , mais son sceptre et sa fortune.

Cet homme imprudent et ambitieux manquoit absolument de la fermeté et des talens nécessaires pour diriger une grande révolution , désormais devenue inévitable. Il adopta les principes de son prédécesseur.

Qu'on me permette d'esquisser ici le plan que ces deux ministres avoient conçu , et que le dernier mit à exécution. Les erreurs des hommes d'état sont souvent utiles à leurs successeurs , en éclairant les écueils , contre lesquels ils se sont brisés.

Le cardinal de Loménie , pendant le court espace de son ministère , avoit fait à la France des maux sans nombre. En quittant le ministère et la France , il laissa derrière lui les germes de calamités encore plus grandes , qui parvinrent à leur maturité sous l'administration de son successeur. Il enflamma l'esprit inquiet du public , déjà très-agité , en soumettant à la décision des hommes de lettres , les importantes questions de la convocation et de la forme des états-généraux. Il commit encore une

erreur, je (veux bien ne pas dire un crime) beaucoup plus funeste. Il abusa des vertus de Louis XVI, pour élever l'édifice d'un gouvernement philosophique. Le principe moral de ce gouvernement, privé de l'appui des idées religieuses; le plus fort des liens sociaux, étoit fondé sur la prétendue susceptibilité du peuple, d'être instruit de ses devoirs; par les seules lumières de la raison; sa base politique étoit l'égalité.

Pour parvenir à ses vues, il saisit toutes les occasions d'aliéner le roi, des premiers ordres de l'état; qui avoient malheureusement donné à sa majesté de justes sujets de mécontentement. M. de Brienne lui mit sans cesse sous les yeux, les inconvéniens des énormes prérogatives du clergé, la rapacité des grands et de ses courtisans; qui dévoroient la substance du peuple; l'abus que la noblesse et plusieurs provinces faisoient de leurs privilèges, en s'opposant à son dessein de soulager ses sujets, par une juste répartition des impôts; enfin, il lui rappelloit sans cesse la conduite séditieuse des parlemens, leurs prétentions exagérées, et le danger auquel leur ambition, soutenue par l'opinion publique, exposoit l'autorité royale. La bienveillance, la bonté, l'amour de son peuple, étoient les vertus favorites de Louis XVI.

1788. Il ne fut pas difficile au cardinal de lui prouver que les droits, les prérogatives et l'esprit même de ces corporations, mettoient souvent obstacle à ses bienfaisantes intentions. Mais il eût dû lui faire sentir en même tems, quelles étoient les colonnes de la monarchie, dont l'existence dépendoit de la leur, et que quelque inconvénient qu'il pût y avoir à les laisser subsister avec leurs vices et leurs abus, il étoit encore plus dangereux de les détruire entièrement.

Tels furent les préjugés que cet homme inspira au roi, non-seulement tant qu'il fut en place, mais même après qu'il eut donné sa démission; car il conserva encore sa funeste influence, au moyen de son crédit sur la reine, dont il avoit gagné la confiance. Ainsi les vertus morales et religieuses de Louis XVI, ne servirent qu'à l'établissement des principes destructeurs d'un philosophe et d'un athée.

M. Necker, avec plus de moralité, suivit les mêmes principes. L'expérience qu'il avoit acquise pendant sa première administration, l'y avoit encore attaché davantage. Dans l'exécution de ses projets financiers, il avoit constamment rencontré l'opposition des parlemens et des corps privilégiés, et il avoit été sacrifié à des intrigues de cour. Il crut, en rentrant

au ministère, le moment arrivé de se venger ^{1788.}
des premiers ordres de l'état, en les humiliant,
ou même en les détruisant. Il ne douta pas,
qu'avec l'appui de la classe mitoyenne, humiliée
et jalouse des prérogatives dont jouissoient ces
ordres, il viendrait aisément à bout de ce que
le gouvernement n'oseroit pas entreprendre.

Pour anéantir le pouvoir que les parlemens
s'étoient nouvellement arrogé, il résolut de
donner au tiers-état une influence prépondé-
rante dans les états-généraux, et de rendre
la convocation de ces assemblées nationales pé-
riodiques. Il se flatta que les états-généraux,
transformés en assemblée populaire, servi-
roient d'instrumens à son ambition, et se
borneroient à appuyer de leur autorité, son
plan pour la restauration des finances.

M. Necker envisageoit la France avec les
yeux d'un citoyen de Genève; et Louis, déjà
prévenu en faveur de ses idées, ne vit plus
que par ceux de ce ministre. Il s'empessa
d'adopter son fatal système, et le monarque
se mit lui-même à la tête d'une conspiration
contre la monarchie, qu'il sacrifia à l'espoir
de rendre ses sujets plus heureux; car jamais
prince n'aima plus tendrement son peuple;
jamais prince aussi ne fut récompensé de

1788. son amour , par une aussi grande ingratitude.

Français ! quand je réfléchis aux crimes dont un grand nombre de vous s'est souillé , la plume me tombe des mains. Avec quelle barbarie avez-vous traité le plus humain , le plus bienfaisant des princes , et le meilleur des hommes ! Quels sacrifices n'a-t-il pas fait , sinon à votre bonheur réel , du moins à vos désirs !

Vous les avez oubliés ; je vais vous les rappeler. A peine fut-il monté sur le trône , que vous manifestâtes le désir du rétablissement des parlemens , qui avoient forcé Louis XV à les détruire : les parlemens furent immédiatement rétablis. Les ministres qu'il choisit alors , lui parurent être les hommes les plus sages , les plus intègres , les plus habiles ; et , dans le cours de son règne , jamais son choix ne fut dirigé que par ces considérations. Si quelquefois il s'est trompé , c'est toujours l'opinion publique qui l'a égaré. Il abolit les corvées , et réforma l'ancien code pénal , qui conservoit encore les vestiges de l'ignorance et de la barbarie de vos pères. Le premier , il tenta l'expérience des administrations provinciales , qu'il se proposoit d'établir dans

· tout le royaume , afin d'introduire l'économie dans la collection des revenus publics , et de prévenir la partialité dans l'assiette et la levée des impôts. Il détruisit l'abus des lettres de cachet , dont vos préjugés rendoient encore nécessaire un usage modéré. Il vuida les prisons d'état , qui ne renfermèrent plus que des hommes dangereux à la société , et pour lesquels une pareille détention étoit un bienfait. Constamment occupé des moyens d'augmenter l'aisance et le bonheur de son peuple , il rassembla les notables du royaume , dans l'espoir de les faire servir à l'accomplissement de ses desseins. Vous avez vu avec quelle ardeur il désira l'abolition de la gabelle , et de toutes les taxes véritablement onéreuses. Si ses bienfaisantes intentions n'ont pas été remplies , ce n'est sûrement pas à lui qu'en est la faute.

Au milieu de la cour la plus corrompue , et du luxe le plus effréné , il conserva la morale la plus pure , et la plus sévère économie personnelle ; au sein de l'irréligion et de l'athéisme , une piété douce et éclairée. Toujours mu par ses principes de bonté , et toujours prêt à se rendre à vos demandes , libre encore , il consentit à assembler les états-généraux , dont la politique , ou plutôt la sagesse de ses

1788.

prédécesseurs avoit constamment éloigné la convocation. Il remit entre les mains de vos représentans , enivrés des idées de liberté , sa souveraine autorité , ne voulant en conserver que ce qui lui seroit nécessaire pour assurer votre bonheur. Pour prix de ce sacrifice , ils le dépouillèrent de la foible portion de puissance qu'il s'étoit réservée. Une canaille licencieuse et ingouvernable , l'insulta et le menaça jusques dans son palais. Devenus bientôt plus insolens , ils l'arrachèrent par la force , le 14 juillet et le 5 octobre , du lieu de sa résidence. On le sollicita alors de se mettre à la tête de ses troupes , pour réprimer l'audace de ces furieux : il pouvoit facilement le faire ; et , par-là , il eût déconcerté tous les projets de ces conspirateurs , qui vous ont rendu les complices de leurs crimes : des motifs d'humanité l'empêchèrent seuls de prendre ce parti , qui l'eût sauvé. Il fut conduit , comme un criminel , dans votre capitale , où le palais de ses ancêtres devint sa prison. Là , sans cesse accablé d'injures , sa vie et celle de sa famille furent continuellement en danger ; il fut obligé d'entendre les plus amers reproches et les plus grossières invectives. Trompant enfin la vigilance des scélérats qui méditoient sa

mort , il s'échappa de leurs mains , pour leur épargner un plus grand crime. Il n'aspiroit qu'à trouver , loin des murs de Paris , un lieu de refuge , d'où il pût vous faire entendre la voix de la raison , et vous faire connoître vos véritables intérêts ; mais bientôt arrêté comme un fugitif , reconduit à sa prison , il est dépouillé de son sceptre et de sa couronne , et , après une longue et rigoureuse captivité , indignement traîné à l'échafaud. Sa tête auguste tombe sous la main du bourreau , et l'on fait subir le même sort à cette partie de sa famille , qui étoit restée exposée à la barbarie de ses juges sanguinaires. Les athéniens , auxquels vous ressembliez autrefois , par votre politesse , l'élégance de vos manières , la délicatesse et la subtilité de votre esprit , mais auxquels vous ressemblez davantage aujourd'hui , par votre légèreté et votre cruauté , mirent à mort Socrate , le plus sage des hommes , et s'en repentirent : vous avez arraché la vie au plus vertueux des rois , et vous célébrez encore l'anniversaire d'un jour qui couvrira la nation française d'un opprobre ineffaçable , que tous les lauriers de vos généraux ne pourront dérober aux yeux de la postérité. Prouvez du moins , par votre re-

1788.

pentir, que le crime de quelques uns, n'a pas été celui de tous ; prouvez qu'enchaînée par les tyrans qui gouvernoient alors, et dont la vengeance divine a déjà puni les crimes, la nation française n'a point été complice de leur monstrueuse cruauté, mais seulement l'instrument passif, ou plutôt la victime de leur ambition sanguinaire.

Je vais maintenant reprendre le récit des événemens qui ont amené cette grande, cette effrayante catastrophe.

Soit que M. Necker hésitât à mettre à exécution le plan qu'il avoit conçu, ou plutôt adopté, soit qu'il en prévît le danger, soit enfin qu'il désirât obtenir avant leur convocation, des renseignemens sur la nature et la forme des états-généraux, il convoqua une assemblée des notables, composée des mêmes membres que la précédente ; il soumit à leur examen, plusieurs questions sur le mode de convocation, de formation et de composition des états-généraux.

Les notables, dont la première assemblée n'avoit fait aucun bien, firent cette fois-ci beaucoup de mal. Ils s'opposèrent, à la vérité, à la double représentation du tiers-état, quoiqu'impérieusement demandée par tous les

plébéiens. Cette assemblée étoit divisée en ¹⁷⁸⁸ sept bureaux. Il n'y en eut qu'un seul qui approuva cette désastreuse mesure, encore ne fût-ce qu'à la majorité d'une voix. Ce bureau étoit présidé par *Monsieur* ; mais ils adoptèrent , pour la représentation nationale , la forme démocratique , en accordant à tous les membres des trois ordres , sans égard à leurs propriétés , le droit d'éligibilité aux fonctions d'électeurs et de députés aux états-généraux. Cette opinion des notables fut appuyée par le parlement de Paris , qui , après avoir demandé que les états-généraux fussent formés d'après les mêmes principes que ceux de 1614 , publia le 7 décembre , au moment de la dissolution de l'assemblée des notables , une déclaration qui renfermoit des principes entièrement opposés à ceux qu'il avoit établis dans les déclarations précédentes. Il demanda que la convocation des états-généraux , fût périodique ; que le gouvernement s'obligeât à ne point lever de taxes , sans leur consentement ; et qu'il fût établi une communication entre les états-généraux et les parlemens , qui seroient chargés d'assurer l'exécution des loix rendues par les premiers. Il demanda l'abolition des lettres de cachet , la responsabi-

1788.  lité des ministres , et enfin la liberté de la presse. Mais ce qu'il y eut encore de plus singulier dans cette déclaration , ce fut l'assurance donnée par le parlement , qu'il ne prétendoit point régler la forme de la convocation des états-généraux , ni fixer le nombre des députés à cette assemblée , et qu'il s'en rapportoit là-dessus à la sagesse de sa majesté. Il observoit seulement , qu'il étoit impossible de ne pas avoir égard aux changemens qui s'étoient opérés dans le gouvernement , les mœurs , et même les usages de la nation , depuis 1614.

On s'étonnera sans doute de voir les parlemens tenir , dans cette circonstance , une conduite si opposée à celle qu'ils avoient tenue jusques-là. Il faut observer qu'ils étoient alors divisés en deux partis. Les vieux parlementaires désiroient une révolution dans le gouvernement , qui pût remplir les vues ambitieuses de leur corps , en leur faisant obtenir une part de l'autorité législative. Les jeunes , au contraire , occupés uniquement de satisfaire leur ambition personnelle , soupiroient après une révolution générale. Ces derniers l'avoient emporté dans cette occasion , et la déclaration du 7 décembre avoit été pré-

parée dans une réunion, connue sous le nom ^{1788.} de *club des enragés*. Ce club avoit été formé cette année même par le duc d'Orléans : il y avoit associé les membres les plus factieux du parlement. On y remarquoit, entr'autres, d'Eprémèsnil, Duport, Sémonville, Saint-Fargeau.... instrumens employés avec tant de succès par le duc d'Orléans, dans les premiers momens de sa conspiration, mais brisés par lui, comme inutiles et même nuisibles à l'exécution de ses projets, lorsqu'il se vit plus près du but. Je fus confirmé dans l'opinion que la déclaration du 7 décembre, étoit l'ouvrage des plus jeunes parlementaires, par une conversation que j'eus avec le premier président, M. d'Ormesson. La maison de campagne de ce magistrat étoit voisine de la mienne. C'étoit un homme d'une vertu rare, et qui avoit conservé cette sévérité et cette pureté de mœurs, qui caractérisoient les anciens membres de la magistrature française.

Peu de jours après la publication de cette déclaration, je lui demandai comment les membres de son corps avoient pu faire une démarche si inconséquente, si déraisonnable, et à laquelle il étoit impossible de prêter de bonnes intentions. Il m'assura qu'elle avoit réduit au

1788. désespoir tous les anciens magistrats. — « Ils » s'y sont, me dit-il, opposés de toutes leurs » forces; mais ils ont été vaincus par le nombre et la fureur des jeunes gens, qui dominent dans le parlement. Notre corps n'est » plus, à présent, qu'une assemblée démocratique, gouvernée par des enfans. » — Ceci peut servir d'excuse à la conduite que la magistrature suivoit depuis long-tems.

M. Necker, fort du consentement de sa majesté, de l'opinion des notables, des parlemens et du public, présenta au conseil du roi, le 27 décembre, son plan pour la nouvelle composition des états-généraux. Il fut approuvé, et le premier mai désigné pour l'ouverture de cette assemblée. On décida que les élections se feroient dans le mois de mars, et que les états-généraux se tiendroient à Versailles. M. Necker avoit proposé Paris pour le lieu de leur résidence; mais les ministres avoient donné plusieurs raisons de préférer Versailles, et ce fut le seul changement qu'on se permit de faire à son plan. Quelques amis de M. Necker, d'une probité et d'un mérite reconnus, s'efforcèrent de lui faire sentir les inconvéniens des principes, qu'il avoit suivis dans la formation des états-généraux. Ils lui proposèrent des

changemens et des modifications utiles, que, dans son aveuglement ou son obstination, il refusa toujours d'adopter. On lui conseilla de se servir de sa faveur populaire, pour influencer les élections, afin d'assurer au gouvernement des partisans dans l'assemblée. Il rejetta cet avis, comme immoral. La même raison l'empêcha d'écouter le conseil qui lui fut donné quelque tems après, de gagner, à force d'argent, les membres les plus violens de l'assemblée. 1788.

Si je crois à l'ambition de M. Necker, je crois en même tems à son honnêteté; mais malheureusement, il ne connut jamais les hommes; et il les mesura toujours avec un compas philosophique. (1)

(1) La grande erreur de M. Necker, fut incontestablement d'exclure le roi des états-généraux, au lieu de l'en rendre l'arbitre. Il eût dû aussi, dans la déclaration par laquelle il les convoqua, spécifier l'objet de leur convocation. Il eût fallut prévoir et prévenir les difficultés qui ne pouvoient manquer de s'élever. La chose n'étoit pas difficile. Il étoit évident que les principales seroient de savoir, comment on vérifieroit les pouvoirs des députés, et si les trois ordres délibéreroient en commun, ou séparément. La première de ces questions ne pouvoit être soumise qu'au gouvernement, et quant à la seconde, il auroit dû fixer les cas dans

1789.

Une conversation que j'eus avec ce ministre, au mois de janvier 1789 (ce fut la dernière ; je ne l'ai jamais vu depuis), confirma mes conjectures sur ses projets, et sur les conséquences qu'il se flattoit devoir en être le résultat. Je lui représentai avec force, et avec l'accent de la conviction, le danger d'assembler

lesquels l'assemblée voteroit en commun, et ceux dans lesquels elle voteroit par ordre. Ces décisions étoient parfaitement conformes à la nature et à l'ancienne constitution des états-généraux. Du moins M. Necker devoit-il persuader au roi, de faire, à l'ouverture de l'assemblée, les concessions devenues nécessaires, les instructions des députés, leur enjoignant à tous, de demander qu'il fût mis des bornes raisonnables à l'autorité royale, et que les abus existans fussent réformés. Enfin, le roi eût dû publier, le 4 mai 1789, la déclaration qui lui fut, en quelque sorte, extorquée le 23 juin suivant. Le grand art du gouvernement, en pareilles circonstances, consiste à accorder ce qu'on ne peut pas refuser plus long-tems, et à céder volontairement ce qui seroit bientôt arraché par la force. Il est, à la vérité, difficile de saisir le moment favorable pour de pareils sacrifices, et c'est au défaut de jugement à cet égard, qu'on peut attribuer presque toutes les révolutions. Elles peuvent être prévenues; mais une fois commencées, il est presque toujours trop tard pour en arrêter les progrès. Puisse le gouvernement de la France, être la dernière preuve de la vérité de cette maxime!

les

les états-généraux, d'après son plan. Je lui dis 1789.
 que c'étoit armer le peuple contre les premiers
 ordres de l'état, que c'étoit les livrer sans armes
 à des vengeances, d'autant plus terribles,
 qu'elles ont pour mobile les passions les plus
 actives du cœur humain, l'intérêt et l'amour
 propre. Je n'oubliai aucune des raisons, que je
 crus propres à justifier mon opinion. — Il faut,
 me répondit froidement M. Necker, en levant
 les yeux au ciel, avoir plus de confiance dans
 la moralité du genre humain. — Cela est fort
 beau, lui répliquai-je; mais si vous persistez
 dans vos principes, vous verrez une tragédie
 terrible et sanglante, dont je vous conseille de
 prévenir la catastrophe. » Il répondit par un
 sourire, et madame Necker me dit que mes
 craintes étoient extravagantes.

Au commencement de cette année 1789, le
 baron de Staal, ambassadeur de Suède, me
 proposa, par l'ordre de son souverain, alors
 en guerre avec la Russie, un commandement
 dans les troupes suédoises. J'acceptai cet offre,
 pourvu, toutefois, que je pusse obtenir le
 consentement du roi.

Le baron de Staal étoit gendre de M. Necker.
 Celui-ci, et tous ses partisans, à la tête des-
 quels étoient Lafayette et les Lameth, crai-

1789. 1789. ignois que je ne m'opposasse à leurs projets révolutionnaires. Je l'avois déjà fait d'une manière franche et énergique à l'assemblée des notables, et dans les conversations que j'avois eu précédemment avec eux, chez madame de Staal. Ils me voyoient avec peine à la tête d'une armée, et maître de Metz, ville bien fortifiée, l'un des principaux arsenaux du royaume, et à soixante-dix lieues de Paris. Ce furent eux, je n'en doute pas, qui suggérèrent à l'ambassadeur de Suède, ce moyen de m'éloigner. De mon côté, je voyois une tempête terrible, prête à éclater sur le royaume, et j'en redoutois les funestes effets. Je desirois ne point m'engager dans les troubles qui me paroisoient inévitables; je craignois sur-tout une guerre civile, à laquelle je n'avois jamais songé sans horreur. Ce n'est pas tout; je savois que j'avois encouru en quelque sorte la disgrâce du roi et de la reine, à cause de mon attachement aux anciens principes de la monarchie, pour lesquels je m'étois fortement prononcé dans la dernière assemblée des notables. Toutes ces raisons me firent saisir avec joie l'occasion de quitter la France honorablement. J'espérois, par ce moyen, échapper aux difficultés et aux vexations que

je redoutois alors, et que j'ai depuis éprou- 1789.
vées.

Environ quinze jours après que M. de Staal m'eut fait cette proposition, je reçus, comme tous les commandans de province, l'ordre de me rendre le 1^{er}. de mars, dans mon gouvernement, pour y maintenir la tranquillité, pendant les élections des députés aux états-généraux. J'obéis à cet ordre, et je n'entendis plus parler, ni de l'ambassadeur, ni du roi de Suède.

M. Necker, fidèle à ses principes, pour augmenter encore la fermentation, permit de répandre dans toutes les provinces des écrits, dont le but étoit de préparer les esprits à une révolution. Les états-généraux furent composés d'hommes propres à l'exécution de ses projets. Le haut-clergé ne fut presque point représenté. La plus grande partie des députés ecclésiastiques furent choisis dans le bas-clergé; la plupart n'avoient, ni bénéfices, ni propriétés. Parmi les représentans de la noblesse, il se trouva plusieurs de ces hommes adroits, entreprenans et audacieux, qui n'avoient cherché à se faire nommer, que pour corrompre et diviser cet ordre. Enfin, le tiers-état eut une double représentation.

1789.

Cette assemblée fut entièrement livrée à cette espèce d'hommes, si nombreuse et si dangereuse en France, qui vit de ses talens et de son industrie, et dont la fortune repose sur l'imbécillité et la crédulité humaines. Des hommes de loi du dernier ordre, des médecins, des artistes, des écrivains sans génie, des hommes sans états et sans propriétés, tels furent (1) les représentans de la nation française, dont ils s'efforcèrent d'enflammer encore davantage les passions, déjà très-exaltées.

Dès-lors commença la révolution, que la dépravation progressive des mœurs préparoit depuis si long-tems.

Pendant les premiers tems de mon séjour à Metz, tandis que la capitale et les provinces étoient en proie aux troubles et aux désordres,

(1). De trois cents membres qui représentoient le clergé, deux cent huit ne possédoient aucunes dignités ecclésiastiques. Sur six cents membres qui représentoient le tiers-état, trois cent soixante-quatorze étoient hommes de loi. Il y avoit cependant, dans cet ordre, des hommes connus avant la révolution, par leur mérite et leurs talens, parmi lesquels on doit distinguer MM. Malouet et Mounier, dont on ne sauroit trop louer la sagesse et la modération.

je ne m'occupai qu'à maintenir la tranquillité dans toute l'étendue de mon commandement. Cependant, malgré tous mes efforts, je ne pus empêcher qu'il n'y eût de fréquentes insurrections. Je m'attachai sur-tout à conserver la discipline parmi les troupes, et à les retenir dans des sentimens de fidélité à leur souverain. Je fus assez heureux pour y réussir.

Tant que je commandai à Metz, il ne s'y commit pas un assassinat; les propriétés, dans les villes et dans les campagnes, furent respectées; il n'y eut pas un château de brûlé; pas un seul gentilhomme, pas un seul propriétaire de terres, ne fut exposé à la fureur du peuple, qui s'en tint à de vaines menaces. Pendant les douze premiers mois de la révolution, je vins à bout d'entretenir, parmi les vingt mille hommes auxquels je commandois, le même esprit qui animoit autrefois l'armée française.

Dans les mois d'avril et de mai, on commença à se ressentir à Paris, et dans presque toutes les provinces, de la disette des grains. Sous l'administration du cardinal de Loménie, l'exportation du bled avoit été permise, et la moisson de l'année précédente avoit été mauvaise. Je ne doute pas, d'ailleurs, que des

1789.

moyens artificiels n'aient été employés, pour empêcher les différentes provinces de s'approvisionner de bled, et pour protéger le monopole des grains.

Quelques personnes ont accusé de ce crime le duc d'Orléans ; d'autres , M. Necker. Je suis loin d'en croire ce dernier coupable ; je ne puis cependant passer sous silence le fait suivant : On a vu plus haut, que les troupes que je commandois , se montoient à vingt mille hommes. Au moment de la disette, j'avois à Metz, et dans les différentes villes de mon commandement, une provision de bled, suffisante, pour nourrir mes soldats pendant huit mois. Pressé par le peuple, dont les provisions étoient entièrement épuisées, et plus encore par les corps administratifs, qui ne pouvoient plus pourvoir à sa subsistance, je proposai au gouvernement de faire distribuer, dans les villes et les villages de la province, la moitié de ces grains, à condition qu'ils me seroient rendus après la prochaine moisson. Cette proposition ne présentait aucun inconvénient ; elle n'en fut pas moins rejetée. Malgré le refus du ministère, je pris sur moi d'exécuter mon projet ; et depuis, j'en ai été remercié par M. Necker

lui-même, quoiqu'il eût d'abord refusé d'y ¹⁷⁸⁹
consentir.

La rareté du bled qui menaçoit le peuple de la famine, fut le premier prétexte des insurrections qui s'élevèrent dans tout le royaume, depuis le jour de l'installation des états-généraux, jusqu'au 14 juillet, et à la retraite des troupes rassemblées dans les environs de Paris, sous le commandement du maréchal de Broglie. Depuis cette époque, on sut bien trouver d'autres motifs. La crainte d'une contre-révolution opérée par les aristocrates, dont les plus distingués avoient déjà cherché un asyle dans les pays étrangers; la crainte que les armées ennemies n'entrassent en France; tels furent les prétextes dont on se servit pour alarmer le peuple, et le tenir dans une continuelle agitation. Ce fut alors que tous les français prirent les armes, et se formèrent eux-mêmes en compagnies, en bataillons et en régimens, sous le nom de *gardes nationales*. Le gouvernement, loin de s'opposer à ce torrent populaire, crut qu'il étoit sage de vider ses arsenaux, pour distribuer au peuple des fusils et même des canons, demandés d'un ton à faire juger qu'on ne souffriroit point un refus.

Dans la position critique où je me trouvois,

1789

je crus devoir écrire au ministre, pour lui demander des instructions relatives à ma conduite future. J'avois jusqu'alors constamment refusé de distribuer les armes qui étoient à ma disposition, dans les nombreux arsenaux de mon commandement. Le nouveau ministre de la guerre, M. de la Tour du Pin, m'écrivit la lettre suivante :

Versailles, 26 août 1789.

M O N S I E U R,

« J'ai reçu le 12 de ce mois, la lettre que
 » vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je
 » vous remercie du compte particulier que
 » vous avez bien voulu me rendre, de l'état
 » des affaires dans la province des Evêchés.
 » Votre conduite est digne, à tous égards,
 » des plus grands éloges. Il est facile de s'ap-
 » percevoir que vous avez fait tout ce que les
 » circonstances exigeoient, et que tous vos
 » pas ont été guidés par les règles de la plus
 » grande prudence. Je ne puis que vous prier
 » de continuer à prendre les mêmes soins et
 » les mêmes précautions, pour maintenir la
 » tranquillité publique, et entretenir l'har-
 » monie entre les soldats et les citoyens. Soyez
 » assuré, monsieur, que je mets exactement

» sous les yeux du roi, toutes les lettres que ^{1789.}
 » je reçois de vous. Mais, dans le moment
 » présent, il est impossible de donner aucunes
 » instructions positives. Le roi abandonne en-
 » tièrement à la discrétion des commandans
 » des différentes provinces, le soin d'agir de
 » la manière la plus avantageuse au bien de
 » son service. Une chose est essentielle, et
 » vous en sentirez aisément l'importance ;
 » c'est d'être extrêmement réservé dans la
 » distribution des armes. Pour tout ce qui
 » regarde cet objet, et le service en général,
 » il est impossible de faire mieux ; que de
 » s'en rapporter à votre zèle et à votre pru-
 » dence.

Je suis, monsieur, avec les sentiments
 de la plus grande estime,

» Votre très-humble serviteur,

« LATOUR-DU-PIN. »

Cette lettre m'autorisoit à distribuer des
 armes au peuple, mais ne me fixoit aucunes
 règles de conduite, en général. Je résolus
 donc de me laisser diriger par les événemens,
 et d'attendre patiemment une occasion d'agir
 avec énergie et succès.

CHAPITRE V.

*Situation de la France, au mois d'octobre
1789. — Circonstances dans lesquelles
je me trouve à Metz. — Ouvertures que
me fait Lafayette. — Commencement de
ma correspondance avec lui. — Ses projets.*

1789.

PENDANT ce tems-là, la révolution avan-
çoit toujours, renversant, dans sa marche
rapide, tous les obstacles qui s'opposoient à
la destruction de la monarchie, et à la disso-
lution de l'ordre social. L'ancien système féo-
dal étoit détruit; tous les principes du gou-
vernement établi étoient attaqués; le 5 octobre,
le roi, assiégé dans son palais par le peuple,
à l'instigation des meneurs de l'assemblée
nationale, après avoir vu disperser et mas-
sacrer ses gardes, avoit été conduit prisonnier
dans Paris, et confiné dans le château des
Tuileries, où il étoit exposé tous les jours aux
insultes de la populace. Toute la France étoit
en armes : la noblesse, poursuivie par ses
vassaux, avoit été obligée de fuir, abandon-
nant ses châteaux et ses propriétés aux

flammes ou au pillage. Le clergé, effrayé et frappé de stupeur, attendoit sa sentence de mort : les magistrats, étonnés, se voyoient dépouillés de leur autorité ; les loix étoient renversées, et leur pouvoir anéanti ; tous les ressorts de l'administration étoient rompus, et les *sans-culottes* gouvernoient, au nom de la nation, de la constitution et de l'assemblée, qui s'en alloit détruisant chaque jour les loix anciennes, et en créant de nouvelles, dictées par les plus factieux de ses membres. Enfin, la doctrine des droits de l'homme étoit publiquement prêchée. (1). Cette fatale doctrine, par l'application qu'en fit, et qu'on devoit supposer qu'en feroit le peuple, rompit tous les liens de l'ordre social ; et l'on peut assurer que tous les gouvernemens qui n'emploieront pas des moyens vigoureux, pour prévenir les effets de cette doctrine, éprouveront bientôt les mêmes malheurs.

(1) L'assemblée nationale s'étoit divisée en trente bureaux. La question des droits de l'homme fut renvoyée à leur examen. Vingt-huit décidèrent qu'on ne devoit pas faire de déclaration. Alors le député Bouche proposa de soumettre cette discussion à l'assemblée réunie, et à l'influence déjà très-grande des tribunes.

1789.

M. Necker lui-même ayant laissé échapper de ses mains les rênes du gouvernement, étoit devenu l'objet de la risée de tous les partis. Lafayette, profitant des crimes du duc d'Orléans, étoit maître de la personne du roi, et en quelque sorte, le souverain de Paris. A la tête d'une nombreuse milice, il disposoit à son gré de l'assemblée nationale, qui avoit été transférée dans cette ville. Il jouissoit d'une grande autorité dans toutes les provinces, et sur une partie de l'armée. Telle étoit la situation de la France au mois d'octobre 1789, six mois après la convocation des états-généraux.

Pendant tout ce tems, je résidai constamment à Metz, haï du peuple, mais chéri de mes soldats, qui avoient en moi la plus entière confiance. Je fis naître et j'entretins entr'eux et les habitans de la ville, la plus violente jalousie, et je leur inspirai le plus profond mépris pour ce que l'on appeloit alors le peuple. Je n'avois d'autre guide de ma conduite, que les événemens. Le gouvernement, trop foible pour de pareilles circonstances, ne m'envoyoit ni ordres, ni instructions. J'ignorois les intentions du roi. Je pensois seulement, qu'après ce qu'il avoit éprouvé, elles avoient dû subir de grands changemens. Sans parti, sans communication

avec aucun, objet de la méfiance et des craintes ^{1789.}
 de tous, isolé au milieu de la révolution, j'étois
 regardé comme l'ennemi de ce qu'on appel-
 loit la constitution, parce que j'avois refusé de
 prêter le serment prescrit par l'assemblée na-
 tionale. D'après le désir du roi, je l'avois ce-
 pendant fait prêter aux troupes. Sentant l'im-
 possibilité de réparer entièrement le mal déjà
 fait, je me proposai d'agir de concert avec
 ceux en qui je reconnoîtrois l'intention, le
 courage, les talens et le pouvoir de rétablir une
 monarchie accommodée aux circonstances. Je
 résolus, si je ne pouvois y réussir, de quitter
 la France, et de chercher ailleurs une patrie.
 Telles étoient alors et ma situation et mes in-
 tentions.

Je ne tardai pas à m'attacher davantage
 encore à ma résolution. J'étois presque tous
 les jours dénoncé à l'assemblée nationale,
 comme un aristocrate. Je fus cependant rassuré
 sur le danger de ces dénonciations, par la lettre
 suivante, du ministre de la guerre, auquel
 j'avois communiqué mes craintes.

Versailles, 29 octobre 1789.

« M O N S I E U R,

« J'ai reçu le 22 du mois dernier, la lettre

1789.

» que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.
» L'accusation portée contre vous à l'assem-
» blée nationale, n'a prouvé que la foiblesse
» de vos ennemis ; elle n'a fait aucune sensa-
» tion , et vous pouvez être parfaitement tran-
» quille sur cet article. La conduite sage et
» prudente que vous avez constamment tenue,
» depuis que vous êtes commandant des Evê-
» chés , les soins que vous vous êtes donnés ,
» afin de maintenir l'ordre et la tranquillité
» dans cette province, et la justice que vous
» a rendu le comité de Metz , sont pour le roi
» et la nation , autant de garans de votre atta-
» chement à votre pays, et de votre zèle pour
» le bien public.

» J'ai l'honneur d'être , monsieur ,
» votre très-humble serviteur ,
» LATOUR-DU-PIN. »

Au milieu de ma plus grande incertitude ,
le marquis du Châtelet , qui jouissoit d'une
bonne réputation , qui m'étoit attaché depuis
long-tems , et m'avoit des obligations , ami et
aide-de-camp de M. de Lafayette , m'écrivit
la lettre suivante. Elle est sans date. (1)

(1). Les originaux de toutes les lettres transcrites
dans ces mémoires , sont entre mes mains.

« Je suis chargé, mon général, d'une com- 1789.
 » mission auprès de vous. Comme il s'agit
 » d'obtenir votre appui pour une mesure, dont
 » le motif est honorable, puisqu'elle ne peut
 » en avoir d'autres, que le bien public, j'ai
 » pris sur moi de répondre du succès. Vous
 » avez certainement des correspondans assez
 » exacts, pour être bien informé des événe-
 » mens. Vous savez qu'ils ont élevé Lafayette
 » au faite du pouvoir, et que par sa fermeté,
 » il est parvenu à se débarrasser du duc
 » d'Orléans. Mais malgré ce succès contre
 » le plus formidable des factieux, il prévoit
 » que nous avons encore à redouter les com-
 » motions intestines, et peut-être même les
 » attaques étrangères. Il pense que dans ce
 » moment, tout ce qu'il y a d'honnêtes gens en
 » France, doit se réunir pour la défense du roi
 » et de la constitution, et il ne doute pas qu'en
 » cas de nécessité, il ne puisse compter sur votre
 » courageuse coopération. Il se propose de vous
 » écrire incessamment, et j'espère que sa con-
 » duite écartera tous les soupçons que vous
 » pouvez avoir sur sa sincérité. Je n'ai pas
 » toujours été moi-même sans quelques in-
 » quiétudes sur son compte; mais ayant étudié
 » avec soin sa conduite dans toutes les occa-

1789. » sions, je me suis convaincu que c'étoit un
 » homme d'une intégrité parfaite. Depuis quel-
 » que tems, l'on appréhende que les ennemis
 » de la liberté ne soient appuyés par les puis-
 » sances étrangères. J'ai plusieurs fois entendu
 » agiter la question de savoir, si dans ce cas-
 » là, il seroit sage de vous confier le com-
 » mandement de l'armée. Quelquefois, on
 » m'a demandé si je voudrois me rendre garant
 » de l'usage que vous en feriez. Je n'ai pas hé-
 » sité à répliquer : — Engagez une fois sa parole,
 » et je vous réponds, sur ma vie, qu'il y sera
 » fidèle. — Je vous répète aujourd'hui la même
 » assertion, relativement à Lafayette. Je désire
 » ardemment que mon opinion soit de quelque
 » poids auprès de vous, parce que je suis
 » persuadé que le salut de l'état dépend de
 » votre intime union avec Lafayette. Mais
 » quel qu'en puisse être le résultat, vous me
 » connoissez assez, j'espère, pour rendre jus-
 » tice aux sentimens qui m'animent. »

Cette lettre ne me délivra pas de ma pé-
 nible situation. Lafayette étoit mon proche
 parent ; je l'avois connu dès l'enfance, et j'a-
 vois observé sa conduite depuis son entrée
 dans le monde. Je redoutois plus son carac-
 tère soupçonneux et sa dissimulation, que son
 ambition

ambition, qu'il pouvoit si pleinement satisfaire, en sauvant le roi, la monarchie et son pays, en arrêtant les progrès de la révolution, et en établissant un gouvernement sur des principes applicables à la France, et au génie de ses habitans. Lafayette étoit alors le seul homme qui eût le pouvoir et les moyens d'exécuter un pareil projet; mais son ambition n'étoit dirigée, ni par le génie créateur, ni par l'énergie exécutrice. Son seul désir étoit d'être en vue sur le théâtre du monde, et de devenir le sujet de toutes les conversations. Ce n'étoit point un homme sans principes, ni sans moralité; mais il étoit au dessous du rôle important qu'il étoit appelé à jouer. Il ne m'aimoit pas, parce que je lui avois souvent parlé avec la plus grande franchise. Un an ou deux avant la révolution, je lui avois reproché les principes révolutionnaires, que déjà il professoit hautement, et je lui avois prédit qu'après avoir attiré une foule de calamités sur son pays, il en seroit lui-même inévitablement la victime.

Je réfléchis quelques tems, avant de répondre à M. du Châtelet. Enfin, je lui adressai la lettre suivante. Je n'y parlois, à la vérité, qu'en termes généraux; je m'y ouvris ce-

1789

pendant assez , pour engager M. de Lafayette ,
s'il eût réellement désiré d'agir de concert avec
moi , à me communiquer ses plans et les
moyens de leur exécution.

Metz , 30 octobre 1789.

« MONSIEUR ,

» Je vous demande pardon de n'avoir pas
» répondu plutôt à votre lettre ; mais l'objet
» qu'elle renfermoit est d'une telle impor-
» tance , qu'il exigeoit une mûre réflexion
» avant que d'y répondre. Je vous crois un
» homme honnête et loyal ; ainsi je vous
» parlerai avec confiance.

» Il y a long-tems que je gémis sur les
» maux qui affligent ma patrie , et il y a
» long-tems que je les avois prévus. Vous
» n'en douterez pas , si vous vous rappelez
» quelques unes de nos conversations cet
» hiver ; et quoiqu'aussi ennemi du despo-
» tisme que vous , et que M. de Lafayette
» lui-même , je redoutois le désordre et l'a-
» narchie qui doivent résulter de la composi-
» tion des états - généraux , parmi lesquels
» l'esprit public ne pouvoit régner. Mes
» craintes se sont réalisées ; le royaume est
» entraîné vers sa ruine ; la réunion des gens

» honnêtes , puissans et courageux , peut le 1789.
 » sauver peut-être encore ; mais , du moins ,
 » ils doivent faire un dernier effort. Tel est
 » le principe qui guidera ma conduite dans
 » cette malheureuse circonstance. Qu'il se
 » présente donc des hommes qui , avec des
 » intentions pures et droites , aient la force et
 » le courage nécessaire , je me joindrai à
 » eux ; s'ils succombent , je succomberai avec
 » eux.

» J'ai jugé , depuis quelque tems , que M. le
 » duc d'Orléans et M. de Lafayette tenoient
 » dans leurs mains la destinée de la France. Je
 » croyois que le premier , par son rang et par
 » sa naissance , devoit en désirer la conserva-
 » tion et le bonheur ; sa conduite , éclairée par
 » les derniers événemens , m'a détrompé , et
 » m'a convaincu qu'il n'y avoit plus aucun
 » bien à en attendre. Il reste donc M. de la
 » Fayette , dont la puissance est encore accrue.
 » Je ne connois pas ses principes ; mais qu'il
 » me les fasse connoître ; et s'ils sont tels que
 » vous me les annoncez , et tels que je les dé-
 » sire , je me réunirai à lui pour sauver la
 » patrie ; et mettant à l'écart l'ambition , l'in-
 » térêt particulier , l'amour propre même ,
 » il pourra compter , ainsi que toutes les per-

1789.

» sonnes qui auront ce grand objet en vue ,
 » sur mon courage , sur mon devouement à
 » la chose publique , ainsi que sur ma fidé-
 » lité à remplir mes engagements.

» Mais , encore une fois , si je ne veux pas
 » le retour du pouvoir arbitraire sous lequel
 » je suis né , et sous lequel j'ai vécu jusqu'ici ,
 » je ne veux pas le désordre et l'anarchie qui
 » règnent à présent ; je veux vivre sous un gou-
 » vernement qui puisse en même tems procurer
 » la sûreté au dehors et la tranquillité au
 » dedans , dont la liberté soit conséquem-
 » ment circonscrite dans les bornes raison-
 » nables ; ce qui étoit possible , il y a quel-
 » ques mois ; ce qui l'est peut-être encore.

« Voilà , monsieur , ma profession de foi ;
 » vous pouvez la communiquer à M. de
 » Lafayette. Si sa façon de penser est con-
 » forme à la mienne , s'il veut l'expliquer
 » avec cette franchise qui doit nous carac-
 » tériser l'un et l'autre , nous serons bientôt
 » réunis ; et , mettant à nos pieds tous les
 » petits préjugés qui nous éloignoient , nous
 » concourrons au même but , avec l'accord
 » qui doit exister entre deux hommes éga-
 » lement animés du bien public , et dont
 » la seule ambition doit être de sauver la

» patrie en danger. Ma conduite, relativement 1789.
 » à M. de Lafayette , sera donc calculée sur
 » la sienne ; je vous prie de l'en prévenir.

» Recevez , monsieur , les assurances du
 » très-inviolable attachement avec lequel j'ai
 » l'honneur d'être ,

» Votre très-humble et très-
 » obéissant serviteur ,
 » le marquis de BOUILLE. »

Je fus plusieurs jours sans entendre parler de M. de Lafayette. Je lui écrivis , pour réclamer quelques déserteurs qui s'étoient enrôlés dans les troupes parisiennes , et pour lui demander la restitution des armes et des équipemens du régiment de Nassau, dont le peuple de Paris s'étoit emparé , dans le mois de juillet dernier. Je lui exposai en même tems , dans cette lettre , les grands moyens que lui donnoit sa position , pour sauver son pays. Je lui dis que s'il annonçoit le dessein de défendre une pareille cause , il trouveroit par-tout des partisans et des appuis. Malgré cette lettre , il continua à garder le silence. J'écrivis à M. du Châtelet , pour lui témoigner ma surprise , et lui reprocher de m'avoir trompé. Je lui déclarai que je le soupçonnois

1789.

d'avoir fait auprès de moi cette démarche, sans y avoir été autorisé par son ami. A cette lettre, je reçus la réponse suivante. Elle peint assez bien M. de Lafayette, et elle donne les raisons de son extrême méfiance, que je n'ai jamais pu vaincre. Elle contient aussi plusieurs particularités fort intéressantes :

Paris, 10 novembre 1789.

« Votre lettre, mon général, m'oblige à
 » vous rendre un compte particulier de ma
 » conduite à votre égard, et à celui de M. de
 » Lafayette, aussi bien que de la nature de
 » mes relations avec lui. Elle est telle que vous
 » allez la lire. J'ai connu M. de Lafayette
 » presque dès mon enfance, en Amérique et
 » à Paris. Je n'étois avec lui dans aucun rap-
 » port d'intimité, et ne le jugeant que d'après
 » le bruit public, je n'avois pas une opinion
 » très-favorable de la pureté de ses principes ;
 » néanmoins, la conformité de nos sentimens
 » sur l'état présent des affaires, m'a rapproché
 » de lui, et m'a donné de fréquentes occasions
 » de me trouver avec lui l'hiver dernier. Sa
 » conduite me parut alors honorable en tous
 » points. Quelques jours après la révolution
 » du mois de juillet, désirant voir les ruines

» de la Bastille, je m'adressai à lui pour en
 » obtenir la permission. Il étoit alors à l'Hôtel-^{1789.}
 » de-Ville, dans un comité secret. Il me pro-
 » posa d'y assister, et de donner pour raison
 » de ma présence, que j'étois son aide-de-camp.
 » Pour répondre à sa politesse, je me crus
 » obligé de le suivre à cheval, ce jour-là et
 » le jour suivant. Après quoi, je lui dis que
 » tout autre pouvant lui être aussi utile que
 » moi, je ne l'accompagnerois pas plus long-
 » tems, que j'étois toujours prêt à tirer l'épée
 » pour la cause de la liberté, mais non à perdre
 » ennuyeusement mon tems pour elle. J'eus
 » depuis des occasions encore plus fréquentes
 » de voir M. de Lafayette. Il me parut un
 » homme entièrement occupé du désir de
 » placer son nom à la tête de la révolution
 » française, et de devenir le Wasingthon de
 » la France, mais sans avoir jamais recours à
 » d'indignes moyens. Il me parut posséder
 » une grande présence d'esprit, un jugement
 » froid, et beaucoup d'activité, quoiqu'il ne
 » l'ait pas employé jusqu'aujourd'hui, avec un
 » grand discernement. Il a su, je pense, profiter
 » avec adresse des circonstances; mais il man-
 » que du génie qui sait les créer; en un mot, c'est
 » un homme qui a du mérite, des principes

1789.

» honnêtes ; mais ce ne sera jamais un grand
 » homme. Mon opinion ainsi arrêtée sur M. de
 » Lafayette, je désirai ardemment de me lier
 » avec lui. Je crus m'apercevoir que quel-
 » ques intrigans nous avoient inspiré à des-
 » sein une mutuelle défiance. Peu de tems
 » après , nous apprîmes l'entrée des trou-
 » pes prussiennes dans le pays de Liège.
 » Elles me parurent destinées à agir contre
 » nous. Je fis part de mon avis à M. de
 » Lafayette ; c'étoit aussi le sien. Comme sa
 » position mettoit , en quelque sorte , entre ses
 » mains la disposition du commandement de
 » l'armée, je lui demandai quelles étoient ses
 » intentions à cet égard. Sa réponse fut qu'il
 » pousseroit M. de Rochambeau au comman-
 » dement, quoiqu'il le crût beaucoup moins
 » propre à cet emploi que vous. — Mais, ajou-
 » ta-t-il, je pense qu'il y auroit un très-grand
 » danger à confier l'armée à un homme dont
 » les principes sont aussi éloignés de ceux du
 » peuple, que ceux de M. de Bouillé. Je crain-
 » drois qu'il ne suivît l'exemple de Mouk. — A
 » cela je répondis, que vos principes n'étoient
 » pas favorables au despotisme ; mais que,
 » dans tous les cas, j'étois certain que vous
 » étiez incapable d'abuser de la confiance

» qu'on auroit placée en vous. Je l'assurai ^{1789.}
 » que je vous connoissois assez, pour affirmer
 » que votre parole seroit un sûr garant de
 » votre conduite.

» A la fin de cette conversation , nous con-
 » vînmes que je vous sonderois, afin de nous
 » assurer si, dans le cas où on rassembleroit
 » une armée, vous en accepteriez le com-
 » mandement. Depuis ce tems, M. de La-
 » fayette m'a souvent exprimé le désir d'avoir
 » avec vous une explication franche. Lors-
 » qu'au commencement du mois dernier, le
 » peuple de Paris vint arracher le roi de Ver-
 » sailles, où j'étois alors, je vis que le parti
 » du duc d'Orléans avoit pris une telle supério-
 » rité, que je crus que Louis XVI et M. de La-
 » fayette seroient assassinés sur la route. Je cou-
 » rus à Rambouillet, où étoient trois cents
 » chasseurs du régiment de Lorraine, dans l'in-
 » tention de faire tout ce qui seroit en moi,
 » pour leur persuader de se joindre au parti
 » qui s'opposoit à la faction d'Orléans. Ce-
 » pendant le roi arriva sain et sauf à Paris.
 » Je m'empressai de m'y rendre, et d'aller voir
 » M. de Lafayette. Il m'avoua que ses ennemis
 » étoient plus puissans que lui. Je lui con-
 » seillai de les disperser sans perdre de tems,

1789. » d'établir l'empire de la raison par la force,
 » et de se charger du fardeau de la constitu-
 » tion, comme il s'étoit déjà chargé de celui
 » de la révolution. Un projet aussi grand étoit
 » au dessus de sa capacité. Il me dit qu'il
 » vouloit épuiser tous les moyens, avant d'a-
 » voir recours à de pareilles extrêmités, qu'il
 » se proposoit d'effrayer ou de gagner le duc
 » d'Orléans. Je lui représentai que ce n'étoit
 » là qu'une ressource momentanée, beaucoup
 » moins prompte et beaucoup moins efficace,
 » que le plan dont je venois de lui parler. Ce
 » que j'ajoutai acheva de le convaincre, et il
 » se résolut à l'exécuter immédiatement. Le
 » lendemain, il me fit prier de venir lui parler.
 » Après m'avoir informé de tout ce qu'il avoit
 » déjà fait pour l'exécution du plan convenu,
 » il me dit qu'il espéroit que vous approu-
 » veriez sa conduite, et qu'il profiteroit de la
 » conjoncture présente, pour vous faire quel-
 » ques propositions ; mais il exigea que je
 » vous écrivisse le premier, ajoutant qu'il le
 » feroit lui-même dans peu de jours. Aussi-tôt
 » que j'eus reçu votre lettre, je la lui en-
 » voyai, comme vous le désiriez. Je le vis le
 » soir même, et il me communiqua ce qu'il
 » y avoit de plus important dans sa réponse.

» Je fus obligé d'aller à la campagne. A mon 1789.
 » retour, c'est-à-dire, quatre ou cinq jours
 » après, il me dit que, n'ayant point entendu
 » parler de vous, il craignoit que sa lettre
 » n'eût été égarée, ou plutôt interceptée,
 » parce qu'il avoit des raisons de soupçonner
 » quelque infidélité à la poste. Il vous avoit,
 » ajouta-t-il, écrit de nouveau; et il me
 » montra, dans le fait, une lettre de quatre
 » pages. Hier, j'ai reçu celle que vous m'avez
 » fait l'honneur de m'écrire, le 15 de ce
 » mois. Je lui ai fait part des soupçons que
 » son silence vous donnoit. Il m'a paru fort
 » inquiet du sort de ses lettres. Je lui ai con-
 » seillé de vous écrire dorénavant sous le
 » couvert de votre fils. Ce moyen a-t-il eu
 » plus de succès? je l'ignore. Tel est, mon-
 » sieur, le compte exact de toute ma conduite,
 » qui, après y avoir réfléchi, ne me paroît
 » nullement mériter vos soupçons. Je prendrai
 » la liberté d'ajouter qu'il devient tous les
 » jours plus nécessaire, que votre fils vienne
 » passer quelques jours à Paris, afin que
 » vous puissiez vous déterminer, avec connois-
 » sance de cause, sur ce que vous avez à
 » faire, relativement à plusieurs objets im-
 » portans, et particulièrement à la guerre;

1789. » car j'y crois plus fermement que ja-
» mais.

» Je suis, monsieur, avec le plus grand
» respect. »

Je reçus enfin la lettre suivante, de La-
fayette. J'en ai supprimé deux grandes pages,
où il n'étoit question que des déserteurs, des
armes et des équipemens du régiment de
Nassau, qui avoient été le sujet apparent,
et non l'objet véritable de ma lettre.

Paris, 15 novembre 1789.

. , . . .
.

» Voilà, mon cher cousin, pour les affaires
» particulières; mais il en est une générale,
» qui intéresse, qui doit réunir tous les bons
» citoyens, quelles qu'aient été leurs opinions
» politiques. Nous aimions l'un et l'autre la
» liberté; il m'en falloit une plus forte dose
» qu'à vous, et j'en voulois pour le peuple et
» avec le peuple. Cette révolution est faite,
» et vous devez en être d'autant moins fâché,
» que *vous n'avez voulu y prendre aucune*
» *part*. Mais aujourd'hui, nous craignons
» les mêmes maux, l'anarchie, les dissensions
» civiles, la dissolution de toutes les forces

» publiques ; nous souhaitons les mêmes ^{1789.}
 » biens , le rétablissement du crédit , l'affermissement d'une liberté constitutionnelle ,
 » le retour de l'ordre , et une forte mesure de
 » pouvoir exécutif. Une contre - révolution
 » étant heureusement impossible , et devenant
 » d'ailleurs criminelle , puisqu'elle assureroit
 » la guerre civile , et , quoiqu'on pût faire , le
 » massacre du parti foible , les honnêtes gens ,
 » les citoyens purs ne peuvent chercher qu'à
 » remonter la machine dans le sens de la révolution. Le roi est pénétré de cette vérité ;
 » il faut , ce me semble , que tous les hommes
 » forts s'en pénètrent. L'assemblée nationale ,
 » après avoir détruit à Versailles , vient édifier
 » à Paris ; elle sera d'autant plus raisonnable ,
 » qu'on aura dissipé tout prétexte de méfiance ;
 » et plus vous , mon cher cousin , serez rallié
 » à la nouvelle constitution , plus vous aurez
 » de moyens de servir la chose publique.

» Quant à moi , que les circonstances et la
 » confiance du peuple ont placé dans un
 » degré de responsabilité fort supérieur à mes
 » talens , je crois avoir démontré que je hais
 » la faction autant que j'aime la liberté , et
 » j'attends impatiemment l'époque , où je
 » pourrai démontrer aussi , que nulle vue d'in-

1789. » térêt personnel n'a jamais approché de mon
 » cœur. Je vous l'ai ouvert avec confiance,
 » mon cher cousin; il saisit avec empresse-
 » ment toutes les phrases de vos lettres qui
 » le rapprochent de vous, et souhaite bien
 » de savoir si celle-ci a votre approbation.

» Bon jour, mon cher cousin.

» L A F A Y E T T E.

» Mille tendres complimens à votre fils. Je
 » vous ai écrit un mot, que je crains avoir été
 » égaré. »

Cette lettre, ni celle de M. du Châtelet, ne m'inspirèrent pas une grande confiance. Je fis à Lafayette la réponse suivante. On va voir que, sans m'expliquer trop ouvertement, j'en disois assez pour l'encourager à me faire part de ses projets, s'ils avoient été désintéressés, et s'ils avoient eu pour but l'utilité publique.

Metz, 20 novembre 1789.

» Mille remercîmens, mon cher cousin;
 » pour les explications que vous me donnez,
 » relativement à nos déserteurs, aux armes
 » et aux équipemens du régiment de Nassau.
 » Je vous ai écrit, il y a quelque tems, sur
 » ce sujet, par un officier qui, je l'espère,

» vous aura remis ma lettre. Je m'en réfère 1789.
 » à elle, pour tout ce qu'il seroit possible
 » et convenable de faire dans les circons-
 » tances.

» Quant aux grandes affaires politiques,
 » dont vous me parlez dans votre lettre, je
 » vous avouerai franchement que, quoique
 » je sois aussi ennemi du despotisme que vous
 » pouvez l'être, je ne suis cependant pas aussi
 » passionné pour la liberté, et, comme vous
 » me le dites, il ne m'en faut pas une aussi
 » forte dose qu'à vous. Je crois fermement
 » que tout ce qui est exagéré, que tout ce
 » qui passe les bornes de la modération, ne
 » peut durer long-tems, et qu'au contraire,
 » une liberté raisonnable et modérée, peut
 » exister des siècles. Quoi qu'il en soit, mon
 » cher cousin, mettant de côté tout intérêt
 » personnel, soyez assuré que vous me trou-
 » verez prêt, ainsi que tout bon français,
 » à seconder vos vues, lorsqu'elles tendront
 » au bien public, à la félicité de la nation,
 » et à la destruction du pouvoir arbitraire,
 » sous quelque forme qu'il se présente. Vous
 » devez déjà connoître mes principes, et
 » j'espère que vous les connoîtrez encore
 » mieux par la suite : ils me donneront, je

1786 » n'en doute pas , des droits à votre entière
» confiance.

» Adieu , mon cher cousin ; puissiez-vous
» être heureux , en contribuant au bonheur
» public ! Votre position vous donne le pou-
» voir de le faire. »

Mon seul désir étant de servir le roi , et de soutenir la monarchie , qui me paroissoit à la veille de sa dissolution , j'évitois de me déclarer pour aucun parti , jusqu'à ce que j'en connusse un , qui fût animé des mêmes sentimens. Mais il étoit nécessaire de temporiser avec Lafayette , qui étoit alors le chef et , en même tems , le plus honnête des révolutionnaires. Mon objet alors étoit de me rendre le maître de mon armée , et des places fortes de mon commandement , de conserver ma position à Metz , et là , d'attendre patiemment le cours des événemens , déterminé à profiter de la première occasion favorable , que m'offriroient les progrès de la révolution. Je suivis ce plan avec exactitude. Mais tous mes projets furent déconcertés par l'imprudence du roi , ou plutôt de ses conseillers. Je dois convenir aussi que la méfiance qui existoit entre Lafayette et moi , et l'extrême sécurité de ce général , relativement aux jacobins , n'ont pas peu contribué à les faire échouer.

Je

Je fus près de trois mois sans recevoir de nouvelles de Lafayette. De mon côté, je n'écrivis ni à lui, ni à M. du Châtelet. Dans cet intervalle, je reçus une lettre particulière de M. de Latour-du-Pin, ministre de la guerre, dans laquelle il me pressoit de prêter serment à la constitution. J'avois jusques-là négligé de le faire, ce qui avoit beaucoup augmenté la haine du peuple contre moi. M. de Latour-du-Pin me représentoit, que dans le poste que j'occupois, et jouissant de la confiance des troupes, je pourrois être très-utile au roi. Il me disoit, que je devois agir avec la plus grande circonspection, parce que les moyens que j'avois à ma disposition, pourroient un jour me mettre à portée de rendre à sa majesté un service essentiel. Il ajoutoit, que lui-même n'avoit pas eu d'autre objet en vue, en acceptant le ministère.

Il avoit été fait ministre de la guerre depuis la révolution, et il est extraordinaire qu'on ait donné une place de cette importance, à un homme aussi vertueux.

Les vues de M. de Latour-du-Pin étoient parfaitement conformes aux miennes. Il avoit, pour son souverain et pour la monarchie, le même attachement que moi, et je puis dire la

1789. même modération dans les sentimens. Sa confiance en moi , étoit payée d'un entier retour , et je n'ai jamais eu lieu de m'en repentir. Pendant tout le tems qu'il occupa le ministère de la guerre , nos efforts réunis furent constamment dirigés vers un même but. Sur ses instances, je prêtai le serment prescrit. Cela me valut un peu de popularité.

CHAPITRE VI.

Il se forme deux partis parmi les révolutionnaires. — Lafayette à la tête des constitutionnels. — Le duc d'Orléans, chef des jacobins ou anarchistes. — Caractères de ces deux chefs de parti. — Leurs vues et leurs projets. — Leur conduite, relativement à l'armée. — Le roi va à l'assemblée nationale, le 4 février 1790. — Effets de cette démarche. — Excès commis par les troupes, à Metz. — Elles rentrent dans le devoir.

IL existoit alors en France deux partis. 1789.
 D'abord réunis, mais bientôt séparés, ils étoient enfin devenus ennemis irréconciliables. Le plus violent et le plus audacieux des deux, devint aussi bientôt le plus fort. M. Necker avoit préparé et rassemblé tous les matériaux d'une révolution; des philosophes, des littérateurs, des hommes de loi, secondés et mis en mouvement par tout ce qu'il y avoit en France de factieux, d'intrigans et d'ambitieux. Je n'affirmerai pas

1789. qu'il eût conçu le plan de renverser le gouvernement; mais il est au moins coupable de l'avoir laissé exécuter, sans s'y être opposé. Ce n'étoit qu'un banquier philosophe, et il n'eut bientôt ni parti, ni partisans.

Lafayette lui succéda. Il avoit été, dès le commencement, un des chefs de la révolution. Il l'étoit alors de la constitution; bientôt après il n'en fut plus que le champion. Tous ceux qui lui étoient attachés, sous le nom de *constitutionnels*, formoient un parti appuyé par la majorité de l'assemblée, et par le roi lui-même, du moins en apparence : ce parti avoit aussi pour lui une grande partie du peuple, les municipalités et la garde nationale.

Les meneurs de ce parti se proposoient d'établir une monarchie démocratique, que, dans leur jargon, ils appeloient une *démocratie royale*. A la tête de cette démocratie, devoit être placé le souverain, comme sur le sommet d'une pyramide, dont on comptoit bien le faire descendre lorsque la nation française, accoutumée à cette forme de gouvernement, sentiroit elle-même l'inutilité d'un roi qui, de son ancienne majesté et des sentimens de vénération dont son trône étoit

entouré depuis tant de siècles, n'avoit con- ^{1789.}
servé qu'un vain titre.

Lafayette étoit à la tête de ce parti qui gouvernoit alors, depuis que les événemens du 5 octobre avoient donné à ce général la supériorité sur le duc d'Orléans. Mais Lafayette étoit incapable d'exécuter ce qu'il avoit entrepris. C'étoit un héros de roman qui, quoiqu'acteur principal dans la plus criminelle des conspirations, n'en vouloit pas moins conserver les apparences de la probité, de l'honneur et du désintéressement. En un mot, il désiroit passer pour un modèle de chevalerie. Par une combinaison de circonstances heureuses, plutôt que par ses propres talens, il étoit arrivé à un degré de puissance qui lui eût permis de dicter des loix, de donner un gouvernement à la France, et d'élever sa propre fortune au dernier terme de l'ambition humaine. Mais au lieu de cela, il s'est perdu lui-même, comme un insensé, et il a entraîné dans sa chute, le roi, la monarchie et la nation entière.

L'autre parti étoit composé de cette espèce d'hommes, si nombreuse en France, qui, sans propriétés, vit de son industrie, toujours prête à l'insurrection. A ces hommes, il faut ajouter la dernière classe du peuple, qu'il est si facile

1789.

d'exciter au désordre , et qui obéit toujours à celui qui la paie.

Le duc d'Orléans, désirant se servir de cette canaille pour l'exécution de ses ambitieux et criminels projets , l'avoit en quelque sorte organisée à Paris , sous le nom de *sans-culottes* ; et même dans les provinces, il lui avoit donné des chefs habiles, audacieux et entreprenans, qui dirigeoient tous ses mouvemens. L'harmonie et la régularité de ce grand corps, étoient entretenues par le moyen des clubs patriotiques, dispersés dans tout le royaume.

Le 5 octobre, les sans-culottes à la solde du duc d'Orléans, entraînant avec eux toute la populace de Paris, s'étoient portés à Versailles, dans le dessein de massacrer le roi et la famille royale, et de placer ce prince sur un trône ensanglanté.

Cet horrible attentat n'ayant pu se consommer, le duc d'Orléans fut forcé de quitter la France. Son parti, quoiqu'affoibli, ne fut pas anéanti; il se réunit aux jacobins, détruisit la monarchie, renversa la constitution, et fit enfin de Robespierre, qui sut profiter des crimes et des projets du duc d'Orléans, le tyran de la France.

Le duc d'Orléans étoit le plus atroce et en

même tems le plus lâche des scélérats. Il avoit ^{1789.} toute l'adresse et toute l'habileté nécessaires pour mettre en mouvement un grand parti. Il manquoit absolument de ce courage qui sait le faire servir à ses vues. Déchu de l'espoir de monter sur le trône, par le meurtre du roi, dont la vie, quoiqu'ils eussent détruit son autorité, étoit protégée par Lafayette et les constitutionnels, il forma le projet d'exciter une guerre civile en France. Afin d'y réussir, il fit tous ses efforts pour détruire la subordination dans l'armée, et pour la faire débander; il unit les soldats au peuple, en leur prêchant la désobéissance aux autorités établies, dans l'intention de se servir des soldats et du peuple, contre le roi et l'assemblée nationale, et dans l'espoir d'être placé par eux à la tête de la nation. Dans toutes les garnisons, il avoit des agens chargés de séduire les soldats, en les excitant à la licence et aux excès, et en leur mettant sans cesse sous les yeux, l'attrayante perspective du pillage.

Lafayette désiroit aussi s'emparer de l'esprit des troupes, afin de pouvoir les employer à défendre la constitution, supposé que le roi ne tint pas ses engagements, ou que les aristocrates formassent enfin un parti. Dans ce

1789. dessein, il eut recours aux officiers municipaux des différentes villes, aux chefs de la garde nationale, et aux plus riches citoyens; il leur persuada de se servir de tous leurs moyens, pour gagner les soldats et les attacher à la constitution. L'assemblée nationale avoit considérablement augmenté leur paie, et les avoit flatté de l'espoir d'une discipline moins sévère. Par le fait, elle étoit déjà extrêmement relâchée. On blâmoit hautement la sévérité des chefs; on les représentoit comme des despotes hautains, comme les ennemis de la constitution, qui devoit faire le bonheur du peuple, et rendre le sort des soldats beaucoup meilleur.

C'étoit entre ces deux écueils, qu'il me falloit naviguer, sans boussole et sans guide. La volonté de mon souverain, comme les rayons du soleil pendant la tempête, étoit voilée à mes yeux, par un nuage épais. Les royalistes et les aristocrates, sans appui, sans chef, sans pouvoir, étoient incapables de se former un parti, et n'avoient conservé que le privilège de parler hautement contre le nouvel ordre de choses; privilège qui leur a été si funeste, sans faire aucun mal à leurs ennemis.

Lafayette avoit toujours eu des relations à

Metz, par le moyen des députés de cette ville, 1789.
 qui étoient très-attachés à la constitution.
 Tant qu'on me crut des liaisons avec lui, je
 vins à bout, sans peine, de déjouer tous les
 efforts de la faction d'Orléans et des jacobins;
 je reçus même des secours des partisans de
 la constitution, parce que je tolérois un peu
 leurs principes et leur conduite, à l'égard
 des troupes.

Il y avoit près d'un an que j'étois dans cette 1790.
 situation, lorsque le roi, fatigué de l'état
 pénible auquel il se voyoit réduit, et désirant
 de rétablir la tranquillité du royaume, alla
 seul, le 4 février, à l'assemblée constituante.
 Il y prononça un discours touchant, dans
 lequel, à mon grand étonnement, il s'attacha
 lui-même par les liens les plus forts à la
 constitution, ou plutôt à la révolution, dont
 il se déclara le chef. Je n'étois resté en France,
 exposé à tant d'inquiétudes et de désagréments,
 que pour lui conserver une petite, mais
 fidèle armée, qui pût l'aider un jour du moins
 à recouvrer son rang de monarque, et le
 mettre à même d'agir et de parler en sou-
 verain; et maintenant je voyois ce prince
 se remettre lui-même, sans réserve, entre
 les mains des insensés et des scélérats qui

1790. avoient soif de sa ruine. Comment imaginer, en effet, qu'il pût jamais revenir sur ses pas, après une pareille démarche, faite librement, sans dégrader son caractère; ce qui est toujours le plus grand des malheurs dans lequel un roi puisse tomber? En conséquence, je pris de nouveau la résolution de quitter la France, et de chercher une autre patrie. Il est probable que je parlai de mes intentions à quelqu'un, qui en fit part à Lafayette; car je reçus de lui, presque immédiatement, la lettre suivante, dans laquelle son amour propre et sa pente à l'exagération, percent de toutes parts.

Paris, 9 février 1790.

« Pardonnez, mon cher cousin, à mon
 » inexactitude; mais ne doutez pas du plaisir
 » que j'ai eu en apprenant que vous approu-
 » vez ma conduite. Nous avons été divisés de
 » principes et de sentimens, pendant la révo-
 » lution; mais aujourd'hui, nous devons tous
 » nous rallier autour du roi, pour l'affermis-
 » sement d'une constitution que vous aimez
 » moins que moi, qui peut avoir quelques
 » défauts, mais qui assure la liberté publique,
 » et qui est trop avancée dans l'esprit et le
 » cœur des français, pour que ses ennemis

»-puissent l'attaquer sans dissoudre la monar- 1790.
»-chie. Lorsqu'on en est à ce point, tous les
» honnêtes gens ne forment plus qu'un parti,
» dont le roi s'est déclaré le chef, et qui, dé-
» concertant à-la-fois les anciens regrets et
» les espérances factieuses, doit resserrer les
» liens de l'ordre public, et ramener par-tout
» l'union et le calme, pour nous faire mieux
» jouir de la liberté. Le cœur du roi doit se
» reposer délicieusement sur le bien qu'il a
» fait, et particulièrement sur les maux qu'il
» a évités, et dans lesquels un monarque am-
» bitieux ou insensible, auroit pu plonger la
» France. Donnons-lui la récompense de ses
» vertus, en nous réunissant tous pour ra-
» mener la tranquillité; celle de Metz a été
» troublée par quelques dissensions, dont on
» vouloit retarder les travaux de l'assemblée
» nationale; il vaut mieux n'en pas parler, et
» je vous conjure d'arranger cette affaire à la
» satisfaction générale. Il vous est si facile de
» contenter les citoyens de Metz, de commu-
» niquer aux officiers ces dispositions, que
» vous pourrez donner l'exemple de cette réu-
» nion cordiale, sans indiscipline, tandis qu'ail-
» leurs, on n'a souvent obtenu l'une qu'aux
» dépens de l'autre. Vous sentirez aussi que

1790.

» la meilleure manière d'assurer au roi l'auto-
 » rité constitutionnelle , dont nous avons be-
 » soin, est de satisfaire les amis de la liberté
 » sur la parfaite concordance de tous les
 » principes du roi, avec les agens du pouvoir
 » exécutif. J'ai appris que vous aviez donné
 » l'idée de quitter votre patrie, comme si vos
 » talens ne lui appartinrent pas, comme si
 » même quelques torts particuliers, auroient
 » pu vous donner le désir de nous voler les
 » batailles que vous gagnerez pour nous, et
 » dans lesquelles, j'espère, que vous me per-
 » mettez de combattre sous vos ordres. Je me
 » flatte, mon cher cousin, que mon caractère
 » vous est assez connu, pour qu'il soit inutile
 » de dire que la révolution me reposera jus-
 » tement à la même place où elle m'a pris.
 » Quelqu'extraordinaires que soient mes aven-
 » tures, il le seroit encore plus à mes yeux
 » d'en profiter, et j'aime à prendre cet enga-
 » gement à l'époque où il ne peut plus avoir
 » l'air d'un marché; je souhaite bien, mon
 » cher cousin, que vous saisissiez les occa-
 » sions d'en prendre avec la constitution. Il
 » est impossible que vos talens n'excitent pas
 » la jalousie, que vos anciennes idées ne four-
 » nissent, soit des occasions, soit des pré-

» textes , à l'inquiétude ; il est peut-être utile
 » à la chose publique de vous manifester bien
 » clairement sur ce point. La démarche du
 » roi est une occasion ; je voudrais que lors-
 » qu'on dit : M. de Bouillé a les plus grands
 » talens , et la confiance des troupes , per-
 » sonne n'ajoutât : Il est l'ennemi de nos
 » principes. Pardonnez ma franchise , mon
 » cher cousin ; je ne fais que répéter ce qu'on
 » m'a dit vingt fois depuis trois jours , et j'ai
 » besoin de ne plus entendre ce reproche contre
 » vous. Bon jour , mon cher cousin ; agréez
 » mon tendre attachement. »

1790.

LAFAYETTE.

Cette lettre ne changea rien , ni à mes
 principes , ni à mes projets , dont je ne parlai
 point du tout à Lafayette. Je lui fis , quelque
 tems après , la même réponse que je lui
 avois déjà faite. Je lui renouvelai la propo-
 sition de réunir nos efforts pour sauver l'état ,
 et pour établir , sur une base solide , une
 constitution monarchique qui assurât au
 peuple ses droits et ses privilèges , et au sou-
 verain ses prérogatives. J'ajoutai seulement
 que la dernière démarche que le roi avoit
 faite , pour rétablir la tranquillité publique ,

1790. méritoit au moins qu'on fit un peu plus d'attention à la sienne.

Comme je n'ai point conservé de copie de la plus grande partie de mes lettres, je ne puis que donner la substance de celle-ci. Au reste, elle produisit aussi peu d'effet que la première; toutes les deux restèrent sans réponse directe.

Ma position, à Metz, devenoit tous les jours plus critique. J'étois en querelle ouverte avec la municipalité et le club patriotique, qui n'étoit occupé qu'à animer le peuple contre moi. On a vu, par la lettre de Lafayette, qu'ils avoient poussé les choses jusqu'à adresser à l'assemblée nationale, des plaintes contre moi.

Le plus grand crime qu'on me reprochoit, étoit de m'être opposé à la fraternisation des gardes nationales avec les troupes de ligne. C'étoit là, comme je l'ai déjà dit, l'un des grands moyens employés pour corrompre les soldats: aussi je m'étois toujours efforcé de les tenir éloignés les uns des autres, et d'entretenir entr'eux une constante rivalité. J'avois, de plus, refusé de livrer au peuple des villes et des campagnes, la grande quantité d'armes qu'on me demandoit journellement. La con-

séquence de cet armement , dans le reste du royaume , avoit été de vuidier entièrement les arsenaux. 1790.

Depuis le 14 juillet précédent , il avoit été distribué ainsi plus de quatre cent mille fusils. Dans plusieurs endroits , le peuple s'en étoit emparé par la force , lorsqu'il trouvoit quelque opposition à ses déraisonnables demandes.

Cet armement général entretenoit l'insurrection et la licence , et il donnoit au peuple les moyens d'accabler de vexations les premiers ordres , dont il appeloit les membres *aristocrates* ; dénomination qui étoit le signal de la persécution , pour ceux auxquels on la donnoit.

Ce n'est pas sans quelque surprise que l'on voit des mots , en eux-mêmes si peu applicables aux choses , aux personnes et aux circonstances , employés aussi généralement , et souvent par le plus bas peuple. Les membres du tiers - état de l'assemblée constituante , donnèrent le nom d'*aristocrate* aux membres du clergé et de la noblesse , qui refusèrent de se joindre à eux ; les bourgeois le donnèrent à la noblesse en général , qui y répondit par celui de *démocrate* ; et le pauvre , sans bien-fonds , sans aucune propriété , ap-

1790.

pela *aristocrates* tous ceux qui vivoient dans l'abondance, ou même dans l'aisance.

Ne voyant plus de ressources , ayant perdu toute espérance, je n'attendois que le retour du printems, et l'arrangement de quelques affaires, pour quitter la France. De tous les commandans de province, j'étois le seul qui fût resté à son poste; le plus grand nombre avoit déjà quitté le royaume. Les chefs de l'armée l'avoient abandonnée, et leurs places étoient occupées, ou par des officiers-généraux, qui jusqu'alors avoient été oubliés, ou par ceux qui avoient reconnu la nouvelle forme du gouvernement.

Dans le mois de mars, un esprit de révolte, presque général, se manifesta dans la garnison de Metz, composée de douze bataillons et de dix escadrons. Les soldats s'étoient laissés égarer par les insinuations séditeuses des habitans de la ville. A la voix de leurs officiers, ils rentrèrent dans le devoir, et leur repentir fut si sincère, que cet égarement momentané me donna d'eux meilleure opinion que je ne l'avois eue jusqu'alors. On peut se former une idée de l'esprit qui régnoit parmi les troupes, par le fait suivant t

vant, que je crois nécessaire de rapporter. 1790.
 Après les orgies dans lesquelles on leur avoit
 prodigué gratuitement le vin et l'eau-de-vie,
 les soldats, presque tous ivres, s'étoient
 répandus dans la ville. Le lendemain, je
 donnai l'ordre que tous les régimens fussent
 consignés dans leurs casernes. J'allai moi-
 même à celle du régiment de Picardie; je
 haranguai les soldats. « Quelle honte n'est-ce
 » pas, leur dis-je, pour le premier régiment
 » de France, d'avoir donné un pareil exemple
 » à l'armée ! Que pensez - vous que dira le
 » roi, en apprenant votre conduite ? Cepen-
 » dant, soldats, ajoutai-je, persuadé de la
 » sincérité de votre repentir, je veux bien
 » révoquer l'ordre que j'ai donné, et je vous
 » permets de jouir de votre liberté accou-
 » tumée. » Etonnés de ce discours, ils s'é-
 crièrent tous que leur conduite avoit mérité
 d'être punie, et qu'ils désiroient eux-mêmes,
 rester consignés pendant huit jours.

Quatre mois après, les mêmes troupes
 furent en pleine insurrection : elles refusèrent
 toute obéissance à leurs officiers ; elles les
 insultèrent, les menacèrent et les maltrai-
 tèrent avec la dernière indignité. On peut

1790 se faire par-là une idée des peines qu'on
s'étoit donné pour les séduire, et de la
subtilité du poison, dont l'effet étoit si
prompt.

CHAPITRE VII.

Le roi, sur les instances de Lafayette, m'écrit de me rendre à Paris. — Je demande la permission de quitter le royaume. — Le roi m'écrit une seconde lettre, pour me dissuader de cette résolution, et m'engager à rester à son service. — Fédération de la garde nationale de la province des Evéchés et des troupes de ligne. — La garde nationale veut me nommer son général. — Je refuse cette offre. Réflexions judicieuses de M. de Latour-du-Pin, ministre de la guerre, sur mon refus.

J'IGNORE quelle en fut précisément la cause; mais il est certain que les partisans de Lafayette s'étoient beaucoup refroidis pour moi. Je sus qu'ils cherchoient à me faire ôter mon commandement. Me proposant de quitter la France avant deux mois, je désirois le conserver jusqu'à ce moment. La seule raison que je pus imaginer de leur changement, fut le bruit généralement répandu, que le 5 octobre, le roi avoit eu le projet de se

1790.

1790. retirer à Metz , pour se soustraire à la fureur du peuple , et qu'il étoit toujours dans les mêmes intentions.

Je ne sais si ce bruit avoit quelque fondement : ce qui contribua sur-tout à l'accréditer , ce fut une lettre du comte d'Estaing à la reine , dans laquelle il s'efforçoit de lui démontrer les funestes conséquences qu'entraîneroit une pareille démarche. Cette lettre , qui est une des extravagances journalières de cet homme , étoit alors le sujet de toutes les conversations ; elle a depuis été publiée.

Lafayette profita de la circonstance , pour représenter au roi l'inquiétude que donnoit mon séjour à Metz : il lui persuada de m'écrire , de sa propre main , la lettre suivante :

Paris , 23 avril 1790.

« Il m'a été rendu exactement compte, monsieur , de vos efforts pour maintenir la garnison importante de ma ville de Metz , et des succès que vos soins avoient obtenus jusqu'à ce moment ; ce qui vient de se passer dans cette place n'a fait qu'augmenter la bonne opinion que j'ai de vous depuis long-tems , et je me plais à vous témoigner ma satisfaction ; continuez à me bien servir dans votre commandement ; M. de la Tour-

» du-Pin vous expliquera les motifs qui pour- 1790
 » roient faire appercevoir de la convenance à
 » ce que vous vinssiez passer quelques jours à
 » Paris; mais je m'en rapporte absolument
 » à vous, pour juger du moment où vous
 » pourriez le faire, sans que votre absence pût
 » causer aucun inconvénient. »

L O U I S.

Quand je n'en aurois pas été déjà informé, il m'eût été facile de m'appercevoir, que le roi ne désiroit pas que je vinsse à Paris, où on auroit imaginé une foule de prétextes pour m'empêcher de retourner à Metz. Mais je conjecturai dès-lors, et depuis j'en ai eu la preuve, que c'étoit Lafayette qui avoit engagé sa majesté à me donner l'ordre de me rendre à Paris, et que le roi qui l'avoit d'abord formellement refusé, avoit ensuite consenti seulement à m'y inviter. M. de Latour-du-Pin, qui, quelques jours avant, m'avoit annoncé la réception et le contenu de cette lettre, m'avoit prévenu en même-tems, que quoique sa majesté me témoignât le désir de mon retour à Paris, elle ne trouveroit cependant pas mauvais, que je persistasse à rester à Metz.

Dans ma réponse à la lettre du roi, je lui

1790. observai que je n'étois resté en France, et n'avois conservé le commandement de l'armée qu'il m'avoit confié, que dans la vue de lui être utile; mais que voyant la chose devenue impossible, je le priois de m'accorder la permission de quitter le royaume, sans être obligé d'aller à Paris. J'assurai en même tems sa majesté, que si des circonstances plus favorables m'offroient jamais l'occasion de lui donner des preuves de mon zèle, pour son service, et de mon attachement pour sa personne, je me rendrois avec la plus grande joie à la première sommation que je recevrais.

Cette réponse étoit plutôt adressée à Lafayette, auquel je savois qu'il la communiqueroit, qu'au roi lui-même. Ce prince s'en aperçut, et le 2 mai, il m'écrivit une seconde lettre qui me fut transmise par M. de la Tour-du-Pin.

Paris, 2 mai 1790.

« Je remarque dans votre lettre, monsieur,
 » une phrase qui m'a fait beaucoup de peine.
 » Je ne veux pas que vous quittiez ni ma
 » personne, ni mon royaume; car je sais par
 » les services que vous m'avez rendus, tous
 » ceux que vous pouvez rendre encore à l'état.
 » Soyez sûr de ma constante reconnoissance;

» et c'est uniquement pour ménager la no-
 » blesse et la délicatesse de votre caractère,
 » que je ne vous en entretiens pas plus par-
 » ticulièrement en cette occasion. Je suis très-
 » satisfait de vos dispositions pour la journée
 » du 4, et j'aime à vous voir partager les sen-
 » timens que la constitution nouvelle doit
 » inspirer à tous les bons citoyens, et à mes
 » fidèles serviteurs. »

L O U I S.

Cette déclaration formelle du roi, déterminant ma conduite. Je résolus de passer par dessus tous mes scrupules, et j'écrivis à sa majesté que sa volonté seroit toujours une loi pour moi, que je me conformerois, quoiqu'avec une extrême répugnance, à la constitution qu'elle avoit reconnue, et à laquelle elle avoit donné son approbation, et qu'en agissant ainsi, je faisois le plus grand sacrifice qu'un homme pût faire, celui de ses principes et de ses opinions. Je finis ma lettre, en suppliant sa majesté de m'accorder la permission de me retirer dès l'instant où elle-même jugeroit, que mes services ne pourroient plus lui être d'aucune utilité.

Le 4 mai, dont le roi parloit dans sa lettre, étoit le jour fixé pour la fédération des gardes nationales de toute la province, avec les troupes

1790.

de ligne de la garnison de Metz. C'étoit là ; comme je l'ai déjà dit, un des grands moyens employés par Lafayette et les constitutionnels, pour attacher les soldats à la constitution.

La cérémonie de cette fédération auroit dû être célébrée plutôt ; mais comme il n'existoit point de décret qui en déterminât précisément l'époque, et comme je n'avois point reçu d'ordre du roi à cet égard, je m'y étois jusqu'à constamment opposé. Ce retard avoit donné lieu à de nouvelles plaintes contre moi. La ville de Metz avoit même envoyé deux députés au roi et à l'assemblée nationale, chargés de demander mon rappel. Mais M. de la Tour-du-Pin avoit changé leurs dispositions, et calmé leurs craintes, en les assurant que loin de mettre à l'avenir aucun obstacle à la réunion du peuple, avec les troupes de ligne, j'étois dans l'intention de faire tout ce qui seroit en mon pouvoir, afin d'établir entr'eux la plus parfaite harmonie. Ce ministre me fit savoir en même tems, que le vœu du roi étoit, que j'assistasse à cette fédération, pour y renouveler mon serment de fidélité à la constitution, et que je fasse tous mes efforts pour acquérir de la popularité, et gagner la confiance du peuple et des gardes nationales. J'obéis ponc-

tuellement à cette injonction. Ma conduite produisit un si bon effet, que toutes les gardes nationales de la province, m'offrirent unanimement de me nommer leur général, et me pressèrent avec instances d'accepter ce commandement. Je refusai; mais je m'en repentis, quand j'appris par une lettre de M. de la Tour-du-Pin, reçue peu de jours après, que le roi auroit désiré que j'acceptasse, et quand j'eus calculé de sang-froid tous les avantages et toutes les occasions que cette place m'eût procuré de servir sa majesté. A l'appui de cette opinion, j'insérerai ici la lettre de M. de la Tour-du-Pin: 1790.

Paris, 11 mai 1790.

« M O N S I E U R,

» Je vois par votre lettre du 6, que vous
 » avez obtenu d'une manière éclatante, ce qui
 » vous étoit si justement dû; je puis maintenant me féliciter moi-même de mon habileté
 » en fait de prophétie, si, toutefois, il y a quelque mérite à prédire le succès d'une affaire
 » confiée à vos soins; et dans le vrai, j'étois
 » dès le commencement, moins occupé à tracer la ligne de votre conduite, qu'à réfléchir
 » sur ce que l'on devoit attendre de vos talens.

1790. » Immédiatement après la réception de votre
 » lettre , je me suis empressé de la mettre sous
 » les yeux du roi. L'intérêt que sa majesté
 » prend à tout ce qui vous regarde , ne vous
 » permet pas de douter du plaisir qu'elle a eu
 » en la lisant. Il seroit inutile de vous répéter
 » les témoignages de sa satisfaction , après
 » ceux qu'elle s'est plu à vous donner elle-
 » même.

» Je vous ai sincèrement félicité , monsieur ,
 » de vos succès ; pardonnez - moi , si mes
 » sentimens ne sont pas les mêmes que les
 » vôtres , relativement à votre refus de la
 » place de général des gardes nationales. Ce
 » poste vous eût donné une très-grande in-
 » fluence sur la force armée de votre pro-
 » vince , et peut-être de plusieurs autres ; il
 » eût en outre formé un contre-poids , qui
 » auroit procuré de grands avantages.

» Dans l'état actuel des choses , il n'est
 » plus question de votre voyage à Paris ; ce
 » projet est entièrement mis de côté ; non
 » que vous ayez aucun danger à y appréhen-
 » der ; je puis vous assurer , au contraire ,
 » que votre situation étant absolument chan-
 » gée , votre présence à Metz devient indis-
 » pensablement nécessaire. Je ne puis rien

» vous prescrire de mieux que ce que vous 1790.
 » avez fait , et que ce que vous faites actuel-
 » lement.

» J'ai l'honneur d'être , monsieur ,

» LATOUR-DU-PIN. »

Après les dernières lettres du roi et de son ministre , après l'engagement que j'avois pris envers S. M. , et la dernière démarche que je venois de faire , désirant servir utilement mon souverain , je sentis la nécessité de changer de conduite. Je vis qu'il falloit indispensablement me lier avec Lafayette et les constitutionnels , sans cesser de surveiller le premier. Avant de lui faire aucune ouverture directe , je fis tous mes efforts pour découvrir s'il s'étoit fait un plan vaste et étendu , et s'il avoit le courage et la fermeté nécessaires à son exécution. S'il eût été doué du génie des grandes entreprises , lorsqu'il eut conduit le roi à Paris , et triomphé du parti d'Orléans , plutôt par une heureuse combinaison de circonstances ,* que par aucun mérite de sa part , il se fût efforcé d'abattre et d'anéantir entièrement ce parti ; il eût persuadé au roi de l'élever à quelque place importante , qui l'eût rendu le maître du royaume , en met-

1790. tant à sa disposition la force publique : en même tems, il se fût fait nommer commandant de toutes les gardes nationales de France ; il eût licencié l'armée ; il l'eût immédiatement réformée , d'après un mode et avec des officiers favorables à l'exécution de ses desseins ; il eût mis dans ses intérêts les membres les plus puissans et les plus capables de l'assemblée, dont la majorité lui étoit déjà dévouée par principe ; il eût cherché à se faire des partisans parmi les hommes les plus distingués de toutes les classes de la société. Avec le secours de quelques hommes habiles, il eût pu alors établir , sur la base la plus solide , une constitution monarchique ; il eût facilement renversé tous les obstacles qui se seroient opposés à l'exécution de son plan , ou plutôt il n'en eût rencontré aucun ; il eût été secondé par le roi et la grande majorité de la nation. Fort de l'appui du monarque et de l'assemblée , il eût eu toute la puissance nécessaire à l'exécution de cette grande et utile entreprise.

Mais tandis que je me répands en reproches contre la conduite politique de Lafayette , j'oublie que j'ai moi-même des erreurs à regretter. Ayant une fois consenti , pour servir

mon souverain , à me conformer à la nouvelle constitution , j'aurois dû m'efforcer de devenir un des chefs du nouvel ordre de choses , en me créant un parti , et je pouvois m'en faire facilement un , même parmi les constitutionnels. J'aurois dû prêter mon appui à Lafayette , contre les jacobins , et défendre le roi contre tous les partis , en lui réservant toujours une ressource , en cas d'événemens extraordinaires. J'aurois dû , le 4 mai , accepter le commandement des gardes nationales des Evêchés et de toute la Lorraine. Bientôt je me serois trouvé à la tête de celles des autres provinces frontières ; et , avec leur secours , j'aurois contenu dans le devoir les troupes de ligne que je commandois. Pouvant ainsi disposer d'une force considérable , je me serois rendu à Paris , pour sonder les intentions de Lafayette , et m'efforcer de lui inspirer quelque confiance. De concert avec ceux des ministres qui joignoient la probité aux talens (il y en avoit plusieurs , et particulièrement M. de Latour-du-Pin) , je me serois tracé un plan de conduite , approuvé par le roi , et auquel il se seroit exactement conformé. Ce plan eût été adapté , non-seulement aux circonstances présentes , mais aussi

1790.

au caractère de Louis XVI, qui, avec toute la bonté d'Henri IV, n'avoit aucune des vertus guerrières de ce grand homme. Le roi, alors, eût laissé le parti des constitutionnels s'avancer dans sa carrière, en conservant cependant quelques partisans parmi eux. Il eût fait des réflexions judicieuses sur les différens décrets qu'on lui eût présentés, sans en rejeter aucun, en exprimant seulement le constant désir que les nouvelles loix fussent propres à procurer le bonheur de son peuple. Comme les défauts de la constitution étoient déjà sentis par la majorité de l'assemblée, elle eût peut-être tombé d'elle-même, ou, ce qui est plus probable, elle eût subi de telles altérations, que le pouvoir exécutif et la disposition des forces nationales eussent été entièrement remis entre les mains du roi. La conduite de sa majesté n'inspirant plus de méfiance, l'inquiétude que donnoit le parti aristocratique se seroit dissipée, et les constitutionnels ne se seroient pas réunis aux jacobins. Le roi auroit pu insensiblement affoiblir le parti de Lafayette. J'aurois eu à ma disposition des forces militaires et populaires, formidables, qu'il eût pu employer utilement, s'il avoit su en saisir l'occasion. Les lecteurs éclair-

rés me reprocheront sans doute toutes ces 1790.
erreurs, qui sont l'objet de mes regrets. Mais
l'horreur que j'ai toujours eu pour cette ré-
volution, me détournait sans cesse des me-
sures que la prudence me suggéroit. J'en ai
trop fait, peut-être, pour mes principes,
mais certainement trop peu pour le succès.

CHAPITRE VIII.

Je m'efforce de sonder Lafayette, dans le dessein (supposé que ses intentions soient pures et désintéressées), de travailler de concert avec lui. — Inutilité de mes efforts. — Fédération générale à Paris, de la garde nationale et des troupes de ligne. — Effets qu'elle produit sur l'armée. — Insurrection générale des troupes. — Particularités de celle de la garnison de Metz. — Je suis nommé commandant en chef de l'armée de l'Est. — Mes craintes d'une guerre civile, et mes dispositions en conséquence.

1790. **C**OMME il n'étoit plus question de me faire quitter Metz, j'écrivis à Lafayette, pour le prévenir qu'ayant promis au roi de servir la constitution, je serois fidèle à ma promesse, tant que je resterois en France. Mais en même tems, je lui dis que jusqu'ici, ayant vu démolir pièce à pièce l'ancien gouvernement, sans qu'on en eût substitué un autre à sa place, je ne doutois pas que lui et ses amis ne fussent occupés à reconstruire ce qu'ils avoient détruit,

à

à moins qu'ils ne fussent les plus insensés , ou
 les plus criminels des hommes. Je lui mandai , ^{1790.}
 que d'après le désir exprès du roi , ayant prêté
 le serment de fidélité à une constitution , qui
 étoit un être chimérique , je désirois cepen-
 dant la connoître , et que ses vues , ses plans
 et ses intentions , me serviroient de guide et
 d'appui , si , comme je le supposois , il ne se
 proposoit que le bien de notre commune pa-
 trie. J'ajoutai , que j'avois envoyé mon fils à
 Paris , avec les instructions nécessaires , qu'il
 pouvoit compter sur sa discrétion , et s'ouvrir
 à lui avec la même liberté et la même con-
 fiance qu'il l'eût fait avec moi. Je lui témoi-
 gnai , en même tems , le désir qu'il remît sa
 réponse à mon fils. La voici :

Paris , 20 mai 1790.

« Je ne puis vous rendre , mon cher cousin ,
 » toute la satisfaction que m'ont causé votre
 » lettre , et l'arrivée de votre fils. Soyez assuré
 » que mon plus grand désir est de voir la
 » liberté et notre constitution réellement éta-
 » blies. Le second vœu de mon cœur , est pour
 » le retour de l'ordre et de la tranquillité. Mal-
 » heureusement pour nous , dans le parti aris-
 » tocratique , il y a encore des hommes qui

Tome I. I

1790. » espèrent recouvrer leur ancien état , ou du
 » moins se venger , en encourageant le dé-
 » sordre ; et dans le parti populaire , il en est
 » qui s'imaginent que la constitution a be-
 » soin , pour se maintenir , des moyens qui
 » ont fait la révolution. Il en est même peut-
 » être qui portent plus loin leurs vues fac-
 » tieuses. La question de la paix ou de la
 » guerre , qu'on agite depuis quelque tems ,
 » nous a divisé de la manière la plus pro-
 » noncée , en deux partis , l'un monarchique ,
 » l'autre républicain. Nous sommes vain-
 » queurs ; mais tout ce qui se passe , ne dé-
 » montre pas moins la nécessité dans laquelle
 » les hommes bien intentionnés sont de se
 » serrer étroitement. Puisque vos scrupules à
 » l'égard de la constitution , n'existent plus ,
 » aidez-nous de tout votre pouvoir , à résister
 » aux efforts de ceux , quels qu'ils soient , qui
 » veulent troubler le bonheur et la tranquillité
 » de nos concitoyens. La personne qui vous
 » remettra ma lettre , est M. de T... , chargé
 » de négocier avec les princes allemands pos-
 » sessionnés en Alsace. C'est mon intime ami.
 » Vous pouvez , en conséquence , lui parler
 » des affaires publiques , avec la plus entière
 » confiance. J'attends votre fils ce matin , et

» c'est avec la plus douce satisfaction que je
 » vois se renouveler notre ancienne amitié. 1790.
 » Adieu, mon cher cousin; soyez assuré de
 » mon sincère attachement, et croyez-
 » moi. »

L A F A Y E T T E.

Dans tout cela, il n'y avoit rien de positif. Cette lettre ne contenoit aucune réponse directe à mes questions, et rien de plus important que les précédentes. Ce M. de T..., son intime ami, et auquel il me disoit de m'ouvrir sans réserve, étoit un intrigant, qui avoit acquis une grande fortune, par toute sorte de moyens, et auquel la révolution en fournissoit de nouveaux, pour l'augmenter encore. J'eus, en conséquence, le plus grand soin de n'entrer avec lui dans aucune explication.

Mon fils resta cinq semaines à Paris, pendant lesquelles il vit fréquemment Lafayette, qui le combla d'honnêtetés, et eut plusieurs conversations très-longues avec lui; mais avec tous les dehors d'une apparente sincérité, il évita constamment de s'expliquer sur ses intentions. Il dit à mon fils, et il lui répéta souvent, qu'on lui avoit offert, non-seulement le bâton de maréchal de France, mais même le rang de généralissime et de connétable du

1790.

royaume (et cela étoit vrai), qu'il avoit rejeté ces offres, que son seul désir étoit d'établir et de consolider la constitution, et que quand ce grand ouvrage seroit achevé, il reprendroit le rang qu'il occupoit avant la révolution, et se retireroit dans ses terres, où il resteroit jusqu'à ce que de nouveaux dangers l'appellassent à la défense de la patrie. Il ajouta, que l'attachement du roi pour la constitution, lui causoit la plus grande satisfaction, mais qu'il ne pouvoit approuver la conduite de la reine. Mon fils, après avoir inutilement attendu un décret important sur l'organisation de l'armée, promis depuis long-tems par Lafayette et le comité militaire à M. de la Tour-du-Pin, revint à Metz, me rendre compte de sa mission.

Je fus quelque tems sans recevoir de lettres de Lafayette. Il est aisé de s'appercevoir qu'il vouloit jouer en France le rôle de Washington en Amérique; mais il n'avoit ni le caractère, ni les talens de ce grand homme: d'ailleurs, les deux théâtres ne se ressembloient pas plus que les acteurs. Cependant, il n'étoit peut-être pas encore trop tard, pour sauver la France et la monarchie. Les trois ordres de l'état, quoiqu'ébranlés jusques dans leurs fondemens,

étoient encore debout au milieu des ruines ^{1790.} qui les environnoient de toutes parts; et il eût été facile, en les étayant, de s'en servir dans la construction d'un gouvernement monarchique. Mais les deux partis dont j'ai parlé plus haut, quoique divisés entr'eux, se réunissoient quand il s'agissoit de coopérer à la destruction de ces grands corps. Le duc d'Orléans étoit revenu d'Angleterre; son parti qui, sans se dissoudre, étoit resté dans l'inaction pendant l'absence de son chef, reparut alors plus fort qu'il ne l'avoit jamais été, et continua à croître en puissance, jusqu'au moment où il se confondit avec le jacobinisme, qui a détruit la France, et menace encore l'Europe.

Ce fut à cette époque que Lafayette proposa de célébrer le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille, par une alliance solennelle entre toutes les gardes nationales et toutes les troupes de ligne du royaume. Cette fédération fut célébrée à Paris : elle fut composée d'un détachement de gardes nationales et de troupes de ligne, par département et par régiment. Les députations des provinces, venues à Paris pour assister à cette cérémonie, donnèrent au roi des témoignages écla-

1790. fans de leurs respects et de leur attachement. Bien des gens ont pensé qu'il eût pu profiter de leurs bonnes dispositions pour faire à Paris une révolution en sa faveur. Quoi qu'il en soit, une pareille idée ne pouvoit pas entrer dans son esprit, et répugnoit absolument à la bonté de son cœur; je doute même qu'il eût réussi, s'il eût osé le tenter.

L'effet de cette fédération fut d'empoisonner l'esprit des troupes. A leur retour de la capitale, les députés des régimens semèrent par-tout les germes de la corruption; et quinze jours, ou tout au plus un mois après, l'armée entière étoit en état d'insurrection. Je suis très-convaincu, et j'ai eu moi-même des preuves de leur trahison, que ce sont les orléanistes et les jacobins qui, les premiers, ont excité les troupes, à la révolte et aux violences auxquelles elles se sont portées.

Pendant le tems de la fédération, tout étant tranquille à Metz, je demandai un congé de deux mois, pour aller prendre les eaux d'Aix-la-Chapelle, que le dérangement de ma santé me rendoit nécessaires. Il me fut accordé. Mais tandis que je préparois tout pour mon départ, je reçus un décret de l'assemblée, qui ordonnoit à tous les officiers et

aux généraux de s'engager par écrit, et sur leur honneur, à se conformer à la constitution, et à ne pas exécuter d'ordres contraires à ses principes. Je me prononçai hautement contre ce décret, qui ne pouvoit produire que des effets funestes. 1790.

Il fit naître des soupçons contre leurs officiers, dans l'esprit des soldats, et cela à une époque, où il étoit plus nécessaire que jamais, d'entretenir entr'eux la plus grande harmonie. Il diminua beaucoup le respect du soldat pour ses officiers; sentiment auquel, au contraire, on eût du donner une nouvelle force. Il augmenta le mécontentement des officiers, qu'il étoit naturel de supposer déjà très-fort, depuis la récente abolition de tous les titres de noblesse; et enfin il étoit entièrement inutile, puisque ceux dont on l'exigeoit, avoient déjà plusieurs fois prêté serment de fidélité à la constitution.

Ces sermens furent dans la suite si fréquemment répétés, qu'ils devinrent l'objet de la risée universelle. C'est ici le lieu d'exprimer aux membres du clergé toute mon admiration, de ce qu'ils ont constamment refusé celui qu'on exigea d'eux. Ils s'étoient, sans résistance, laissé dépouiller de tous leurs biens.

1790. Ce refus courageux ne peut donc être attribué qu'à des motifs de conscience ; témoignage éclatant de vertu , qui a coûté la vie à un grand nombre d'entr'eux , et qui a attiré sur l'ordre entier une proscription générale !

J'imaginai que ce décret étoit un de ces petits artifices si souvent employés par Lafayette , pour diviser les soldats et les officiers , et dégoûter ces derniers , auxquels on permettoit de quitter le service , s'ils ne vouloient pas souscrire l'engagement proposé. Je fis part de mon mécontentement à quelques amis de Lafayette ; aussi , quelques jours après , je reçus de lui la lettre suivante :

Lundi (sans autre date.)

« Je sais, mon cher cousin, qu'on a cherché
» à me nuire auprès de vous ; mais avec un
» cœur pur et droit comme le vôtre , la loyauté
» n'est pas long-tems méconnue , et l'amitié
» est également sûre de se faire entendre.

» On vous a dit beaucoup d'absurdités sur
» mes vues , mes moyens , mes désirs. Il est
» simple que des ambitieux cherchent ce que
» cache un homme , qui en pouvant beaucoup ,
» n'a voulu que le bien public.

» On a fait des tracasseries personnelles

» entre nous. Cela est naturel aussi, parce que
 » j'ai des envieux, que je me suis fait des en- 1790.
 » nemis, et que j'ai mécontenté beaucoup de
 » gens, de manière qu'en obtenant l'estime de
 » la nation, j'ai mérité la haine des partis.

» On a beaucoup blâmé ma conduite. Tan-
 » tôt on a eu tort, et tantôt raison. Les repro-
 » ches qu'on m'a faits se contredisent, et je
 » pourrois en profiter pour ma défense; mais
 » en jugeant sévèrement mes fautes, je m'ho-
 » nore de mes intentions, et si d'autres eussent
 » mieux fait, personne n'eût agi plus en cons-
 » cience.

» Au reste, mon cher cousin, quand vous
 » croirez avoir à me gronder, adressez-vous
 » à moi. Nos caractères ne sont pas les mêmes;
 » nos principes politiques diffèrent aussi; mais
 » nous sommes deux honnêtes gens, et comme
 » ils sont très-rares, nous nous entendrons
 » mieux seuls, que quand d'autres s'en mê-
 » lent.

» Je vous dirai avec la même franchise,
 » que la nouvelle promesse demandée aux
 » officiers, est une assez mauvaise mesure;
 » mais il a fallu parer d'abord à la fureur du
 » licenciement, qui se répandoit d'un bout du
 » royaume à l'autre, faire agréer le système

1796.

» des camps, rendre l'engagement des officiers
 » commun à tous les fonctionnaires publics,
 » et après tout cela, est restée une formule de
 » promesse qui n'est pas particulièrement dé-
 » plaisante à l'armée, puisqu'elle s'étend à tous
 » les états, mais qui, en elle-même, ne convient
 » pas à la dignité du peuple français, ni à la
 » lassitude où nous devrions être des sermens.
 » Mais comme l'assemblée, bien loin de
 » vouloir choquer les officiers, a sur-tout été
 » conduite par le désir de leur offrir un moyen
 » qui, une fois pour toutes, imposât silence
 » à la calomnie, et détruisît tout prétexte à
 » l'insubordination, nous comptons sur votre
 » patriotisme, mon cher cousin, pour éviter
 » les mauvaises interprétations qu'on cher-
 » chera peut-être à donner, et sur votre exem-
 » ple, pour réunir tous les officiers, dans la
 » disposition que les bons citoyens souhaitent
 » ardemment, tandis que les brouillons de tous
 » les partis, ne demanderoient pas mieux que
 » de leur donner de l'humeur.

» Mon ami Emeri vous écrit; il avoit be-
 » soin de moi auprès de vous; j'ai peur à
 » présent d'avoir besoin de lui. Mais je ne
 » craindrai rien, si vous rendez justice à mon
 » tendre attachement. » L A F A Y E T T E.

Lafayette étoit alors vigoureusement attaqué ^{1790.} par le parti du duc d'Orléans. Il avoit beaucoup perdu de sa popularité à Paris et dans les provinces, et son influence sur l'assemblée étoit extrêmement diminuée. Le crédit et le pouvoir qu'il conservoit encore, venoient uniquement de ce qu'il étoit maître de la personne du roi, et nullement de forces réelles, dont il pût disposer. Aussi, se donnât-il beaucoup de peines, afin de faire licencier l'armée, et de la reformer d'après les principes de la révolution. Cette mesure avoit été conseillée par Mirabeau, et en elle-même, elle étoit parfaitement raisonnable. Car il étoit impossible que l'armée des rois de France, commandée par des nobles, devînt jamais l'armée de la nouvelle constitution, qui avoit détruit la noblesse. Pour prévenir les troupes en faveur de cette nouvelle organisation, il étoit nécessaire de les corrompre, de les aliéner de leurs officiers, de les exciter à la désobéissance, et peut-être même à la licence et à la révolte. Rien n'étoit plus favorable aux projets du duc d'Orléans et des jacobins. Les dangers d'une pareille mesure étoient si évidens, qu'on en fut frappé dès l'instant où on voulut tenter de la mettre à exécution. J'écrivis à Lafayette, pour lui

1790. répéter que je désapprouvois le décret; je lui dis cependant, que je donnerois l'exemple à l'armée, en m'y soumettant moi-même.

Comme j'étois sur le point de partir pour Aix - la - Chapelle, l'insurrection qui éclata presque en même tems dans toutes les garnisons du royaume, se manifesta aussi dans celles de mon commandement, particulièrement à Metz. Dans cette ville, elle fut accompagnée des circonstances les plus alarmantes, ne menaçant rien moins que de la dissolution de l'armée, et du pillage des villes et des campagnes. Dans toute la France, les soldats s'étoient réunis à la populace. L'affaire de Nancy, la terreur du roi, de l'assemblée et de Lafayette, prouvent assez que je n'exagère rien. Les lettres que je reçus de sa majesté, du président de l'assemblée, et de Lafayette, après que j'eus comprimé la révolte, sont remplies d'appréhensions de cette nature. Partout les soldats formèrent des comités. Chaque régiment eut le sien, qui dirigea sa conduite. Ils choisirent un petit nombre de députés, qui furent chargés de se rendre auprès de leurs officiers, pour réclamer honnêtement les sommes que dans l'*ancien régime*, les inspecteurs avoient retenues sur leur paie. Cette

demande, parfaitement raisonnable, et faite respectueusement, fut accordée. Dans quelques corps, ces retenues se montoient à des sommes considérables. Dans d'autres, on ne leur devoit que peu de chose, et même rien du tout. Non contents de ce premier succès, les soldats formèrent des prétentions nouvelles et déraisonnables. Elles furent rejetées. Aussi-tôt ils coururent aux armes; ils consignèrent leurs officiers dans leurs appartemens; ils emportèrent les drapeaux dans leurs casernes; ils placèrent une sentinelle aux portes des trésoriers des régimens, et ils enfoncèrent les caisses militaires, dont ils se distribuèrent l'argent entr'eux. Ceux qui ne furent point contents de ce qu'ils trouvèrent dans les caisses, levèrent des contributions sur leurs officiers, qui, pour la plupart, furent obligés d'emprunter des négocians et des habitans des villes, de quoi satisfaire à leurs exorbitantes demandes. Cependant, au milieu de ce désordre, ils faisoient le service militaire comme de coutume, et ils obéissoient aux ordres de leurs officiers, en tout ce qui regardoit le service. On eût dit qu'ils étoient animés du même esprit, qu'ils n'avoient qu'une volonté et qu'un chef. — « *Vigilias, stationes et si qua*
» *alia presens usus indixerat, ipsi par-*

1790.

» *tiebantur. Id militares animos altius con-*
 » *jectantibus præcipuum indicium, magni*
 » *atque implacabilis motus, quod neque*
 » *disjecti, vel paucorum instinctu, sed*
 » *pariter ardescerent, pariter silerent,*
 » *tanta æqualitate et constantia, ut regi*
 » *crederes.* » TACIT. ANNAL.

Il semble que Tacite ait fait le récit de ce qui se passoit alors à l'armée, et dans presque toutes les garnisons du royaume. Quelques unes, et particulièrement celle de Nancy, se livrèrent aux derniers excès. Les soldats se répandirent dans la ville, et réunis à la populace, ils s'abandonnèrent à tous les genres de licence.

Dès que j'aperçus les premiers symptômes de cette insurrection, je me déterminai à ne point profiter du congé que j'avois obtenu, et je résolus d'employer tous mes efforts, pour arrêter le mal, avant qu'il eût fait de plus grands progrès. Je me rendis auprès du premier régiment qui avoit pris les armes, dans l'intention de s'emparer de la caisse et des drapeaux. Je m'avançai pour haranguer les soldats qui, après avoir chargé leurs armes, et avoir forcé leurs officiers à prendre dans les rangs leur place accoutumée, s'étoient rangés

d'eux-mêmes en bataille. Mais je ne pus rien en obtenir. A toutes mes remontrances, ils répondirent constamment et unanimement, qu'ils vouloient de l'argent, et ils exigeoient une somme très-considérable. Les officiers se réunirent à moi pour les haranguer, mais tout fut inutile. Il y avoit un régiment allemand, que j'espérois trouver plus raisonnable que les autres. Je me trompois beaucoup. Il agissoit avec plus d'ordre et de méthode, mais avec la même obstination. Les soldats s'étant écriés, qu'il falloit absolument s'emparer de la caisse militaire et des drapeaux, qui étoient chez le colonel du régiment, dans une maison voisine des casernes, j'appellai à moi tous les officiers, et nous courûmes ensemble nous placer devant la porte, l'épée à la main. Les grenadiers nous suivirent, et vinrent se ranger d'eux-mêmes en face de nous, et en bon ordre, tandis que le reste du régiment resta en ligne devant les casernes. Ils eurent la précaution d'envoyer des détachemens, pour garder l'entrée des principales rues, afin de me couper la communication avec le reste de la ville. Je parvins cependant à faire parvenir à un régiment de dragons, dont les casernes n'étoient pas éloignées, l'ordre de monter à

1790.

cheval, et de charger le régiment allemand. Les officiers obéirent; mais les dragons refusèrent de marcher. Par la même raison, les commandans des différens corps qui composoient la garnison, furent dans l'impossibilité d'agir, pour comprimer la révolte. Les soldats refusèrent de prendre les armes, et déclarèrent ouvertement qu'ils avoient promis de ne pas marcher contre ce régiment, dont les demandes, disoient-ils, étoient justes, et dont ils approuvoient la conduite. Ainsi, privé de tout secours, je restai dans cette position pendant deux heures, les grenadiers n'osant ou ne voulant pas forcer la porte, et gardant le plus profond silence. Quelques uns d'eux, poussés par la canaille, qui ne cessoit de leur crier : *De l'argent ou du sang*, me couchèrent plusieurs fois en joue; mais les bas-officiers leur firent toujours relever leurs armes. Enfin, la municipalité, instruite de ma position, vint en corps pour me délivrer. Le maire, homme infiniment respectable, harangua les soldats, qui s'en retournèrent tranquillement dans leurs casernes. Néanmoins, le jour suivant, ils forcèrent leurs officiers à leur distribuer la moitié de la somme, qu'ils avoient demandée la veille.

Dans

Dans les premiers jours du mois d'août, ces scènes furent successivement répétées par tous les régimens de la garnison, et mes efforts pour les prévenir furent absolument inutiles. Les magistrats et les habitans de Metz, alarmés des conséquences que pourroient avoir l'indiscipline et la licence de dix mille hommes, qui ne reconnoissoient plus ni chefs, ni loix, ni autorités, se réunirent à moi, et m'aiderent à réprimer ce désordre. Les gardes nationales mêmes, qui depuis la fédération du 4 mai, m'étoient constamment restées attachées, m'offrirent d'agir contre ces troupes, et, avec leurs secours, nous parvînmes à rétablir un peu l'ordre dans la garnison. Les officiers regagnèrent une partie de leur autorité; mais ils perdirent pour toujours leur considération auprès des soldats.

Quelques jours après ces événemens, je reçus de Lafayette la lettre suivante :

« Vous avez appris, mon cher cousin, le
 » décret unanime de l'assemblée nationale,
 » sur l'insurrection de Nancy. M. de la Tour-
 » du - Pin vous adresse les ordres du roi.
 » *Desmottes*, qui en est porteur, vous don-
 » nera les détails qui pourroient vous inté-
 » resser. Je ne vous dirai donc que quelques

1790.

» mots. Voici le moment, mon cher cousin ,
 » où nous pouvons commencer l'établissement
 » de l'ordre constitutionnel, qui doit rempla-
 » cer l'anarchie révolutionnaire. Les départe-
 » temens entrent en fonctions; l'ordre judi-
 » ciaire, quoique défectueux, va s'organiser.
 » Nous sommes au moment de faire le travail
 » des gardes nationales; l'armée se décrète à
 » l'instant où je vous écris, et déjà le roi a
 » pu choisir son premier général pour com-
 » mander la plus importante des quatre armées.
 » Ne nous décourageons donc pas, mon cher cou-
 » sin, et espérons qu'en nous unissant de toutes
 » nos forces pour l'établissement de la cons-
 » titution, en nous roidissant contre toutes les
 » difficultés intérieures et étrangères, nous
 » assurerons à - la - fois la liberté et l'ordre
 » public.

» Le décret sur Nancy, est bon; l'exécu-
 » tion doit être entière et rigoureuse. Aussi-tôt
 » que nous l'eûmes voté, le roi l'a sanctionné.
 » M. de la Tour-du-Pin a annoncé à tous
 » les membres de l'assemblée, que M. de Mal-
 » seigne l'exécuteroit; et après avoir pro-
 » clamé ce choix, fort agréable à l'assemblée,
 » il a découvert que M. de Malseigne étoit à
 » Besançon. J'ai reçu cette nuit un billet du

» roi , pour m'entendre avec vous , pour voir 1790.
 » M. de la Tour-du-Pin , et écrire aux gardes
 » nationales. Il m'a paru , qu'excepté l'envoi
 » du décret , il n'y avoit rien de fait. Un
 » courier a donné ordre à M. de Malseigne ,
 » d'aller attendre à Lunéville vos instructions.
 » J'écris , non pas officiellement , mais fra-
 » ternellement , aux gardes nationales des
 » quatre départemens , et ma lettre est portée
 » à Epinal , par un de mes aides-de-camp ,
 » qui ira attendre vos ordres à Lunéville. On
 » vous rendra compte , à Metz ; de ce qu'il
 » aura fait. Nous avons arrêté ici la dépu-
 » tation du régiment du Roi , et nous vous
 » écrirons demain au soir , par Gouvernet ,
 » qui ira vous joindre.

» Il me semble , mon cher cousin , que nous
 » devons frapper un coup imposant pour toute
 » l'armée , et arrêter , par un exemple sévère ,
 » le débandement général qui se prépare.
 » Si M. de Malseigne ne trouve pas une be-
 » sogne trop difficile , les dispositions qu'on
 » va faire sont bien suffisantes ; mais dans le
 » cas d'une grande résistance , et sur-tout d'un
 » accord avec les garnisons , il faut que tous
 » les moyens se combinent pour sauver la
 » patrie d'un tel danger , et je vous demande

1790. » à y marcher avec le titre de votre aide-de-
 » camp. Ce qui est bien important, c'est de
 » ne pas manquer son coup, et de disposer
 » vos mesures de manière à ce que le succès
 » ne soit pas douteux.

» Bon jour, mon cher cousin. C'est de tout
 » mon cœur que je me joins à vous, parce
 » que je suis sûr que vous servirez notre
 » constitution, et que j'ai autant besoin que
 » vous de l'établissement de l'ordre public.
 » Donnez-moi vos ordres et vos commissions.
 » J'ai imaginé qu'il y auroit des cas où deux
 » officiers de la garde nationale de Paris
 » pourroient être utiles.

» Je vous embrasse de tout mon cœur.

» L A F A Y E T T E. »

Les soldats de la garnison de Nancy, réunis à la populace, s'étoient, dans le fait, porté à une insurrection des plus inquiétantes. Ils avoient envoyé des députés aux différentes garnisons, chargés d'inviter les soldats à se joindre à eux, ou à suivre leur exemple, et de les engager à ne pas obéir, dans le cas où on leur ordonneroit de marcher contre eux. Ils avoient, de plus, envoyé d'autres députés à Paris, avec ordre de présenter à l'assemblée

une adresse très-insolente, et ils étoient ouver-^{1790.}
tement protégés par le club des jacobins. Malgré cela , Lafayette les avoit fait arrêter, et l'assemblée avoit rendu un décret qui or-
donnoit aux soldats de rentrer dans leur de-
voir , et aux habitans de Nancy d'obeir aux
loix , sous peine d'être traités comme rebelles.
Un officier - général , M. de Malseigne , fut
chargé de l'exécution de ce décret , et je reçus
l'ordre de l'aider de tout mon pouvoir , et
d'employer la force, s'ils persistoient dans
leur rébellion.

Le lendemain du jour où je reçus le décret
de l'assemblée , le roi m'envoya l'ordre de
prendre le commandement des troupes de
la Lorraine , de l'Alsace, de la Franche-
Comté et de toute la Champagne. Ces troupes,
réunies à la garnison de Metz , formèrent une
armée de cent dix bataillons, et de cent quatre
escadrons, dont je fus nommé général. Elle
couvroit toute la frontière , depuis la Suisse
jusqu'à la Sambre. Le reste des troupes fran-
çaises fut divisé en trois armées. M. de Ro-
chambeau eut le commandement de celle du
Nord , qui comprenoit toute la Flandre fran-
çaise , la Picardie et la Normandie ; celle du
Midi fut commandée par le maréchal de

1790. Mailly ; la troisième , qui renfermoit toute la côte occidentale de la France , excepté la Normandie , la Picardie et la Flandre , devoit être confiée à un quatrième général , qui n'étoit pas encore nommé.

Si jamais j'avois été peu jaloux d'étendre mon commandement , c'étoit bien dans la circonstance présente. Presque toutes les troupes s'étoient , depuis quelque tems , livrées au désordre et à la licence ; toute l'infanterie française étoit en insurrection ; il ne restoit que les régimens étrangers sur lesquels on pût compter ; encore y en avoit-il plusieurs qui étoient déjà corrompus. Cependant , une grande partie de la cavalerie obéissoit encore à ses officiers , et étoit restée fidèle au roi ; soit que , composée d'une espèce d'hommes meilleurs , c'est - à - dire de paysans et d'habitans de la campagne , elle fut moins portée à la licence , soit que , distribuée dans de petites villes et dans les villages , elle fût moins exposée à la séduction. Des cent dix bataillons que j'avois sous mon commandement , il n'y en avoit pas plus de vingt , sur l'obéissance desquels je pusse raisonnablement compter ; encore étoient-ils tous allemands ou suisses ; mais sur cent quatre escadrons , soixante au

moins , parmi lesquels il y en avoit vingt-^{1790.}
sept de hussards ou d'allemands, étoient restés
fidèles à leur souverain. Je demandai à
M. de la Tour-du-Pin , qui , comme je
l'ai dit plus haut , partageoit mes sentimens
et mes principes , un ordre qui m'autorisât
à faire marcher les troupes par - tout où je
le jugerois nécessaire. Rien n'étoit plus im-
portant dans les circonstances. Il me fut
accordé par la lettre suivante , qui étoit ac-
compagnée d'un ordre adressé aux corps
administratifs.

Paris , 24 août 1790.

« Je me suis empressé , monsieur , de
» mettre votre lettre , du 15 , sous les yeux du
» roi. Sa majesté est très-reconnoissante du
» nouveau sacrifice que vous lui faites , en
» renonçant à votre voyage. Elle connoît assez
» votre zèle à la servir , et votre attachement
» à sa personne , pour être persuadée que vous
» resterez au poste auquel il lui a plu de vous
» placer , jusqu'à ce qu'il ne soit plus pos-
» sible de vous y maintenir. Je n'ai pas be-
» soin de vous dire que vous me trouverez
» toujours prêt à seconder vos efforts , par
» tous les moyens dont je puis disposer.

» J'ai une si entière confiance en vous , que

1790.

» sans des raisons majeures, je vous eusse en-
 » voyé en blanc les ordres que vous m'avez de-
 » mandé. J'ai fait part à mon fils des motifs qui
 » m'ont empêché d'en agir ainsi, et j'espère que
 » vous les approuverez. Afin de faciliter autant
 » que possible l'exécution de vos projets, j'ai
 » écrit aux différens départemens, et je vous
 » envoie la copie de ma lettre. Toutes les
 » troupes savent à présent qu'elles sont à votre
 » disposition ; ainsi j'espère que vous ne trou-
 » verez plus d'obstacles à la marche des troupes
 » que vous croirez à propos de mettre en
 » mouvement : du moins je puis assurer que
 » si vous en rencontrez, ce ne sera pas de
 » ceux qu'il a été en mon pouvoir de lever.
 » Mais en même tems, monsieur, que je
 » sens la nécessité de rompre, pour ainsi
 » dire, l'insurrection, par de fréquens chan-
 » gemens de garnison, d'autres considérations,
 » d'une égale importance, m'obligent de
 » vous recommander la plus grande circons-
 » pection dans l'emploi de ce moyen. Assurez-
 » vous, s'il est possible, que vous serez obéi,
 » avant de vous hasarder à donner des ordres.
 » Les plus funestes conséquences résulteroient
 » de leur inexécution. Il me paroît conve-
 » nable et sage d'établir une confiance réci-

» proque entre nous et les autorités constituées
 » des différens départemens , où se trouvent
 » les troupes que vous commandez , et d'agir
 » de concert avec elles. C'est, dans le fait ,
 » le dernier moyen de salut qui nous reste ;
 » et s'il nous manque, je ne vois point d'autre
 » ressource.

» Sa majesté , monsieur , vous approuve
 » d'avoir envoyé M. de Malseigne seul à
 » Nancy ; elle désire que la force ne soit em-
 » ployée que dans le cas où les choses en
 » viendroient au point d'obliger les départe-
 » mens à y avoir eux-mêmes recours.

» Les informations que mon fils vous don-
 » nera , me dispensent de vous parler plus
 » particulièrement de vos autres demandes.

» J'ai l'honneur d'être , monsieur . . .

» DE LA TOUR-DU-PIN. »

L'état alarmant des troupes , et les dangers
 dont leur indiscipline menaçoit le royaume ,
 ne me permirent pas de douter qu'avant peu
 les événemens amèneraient une crise, qui seroit
 probablement le signal de la guerre civile.
 Me voyant à la tête d'une armée , je m'occupai
 d'abord de m'assurer une position dans la-
 quelle je pusse employer utilement les res-

1790. sources dont j'étois maître , résister en cas d'attaque, et même diriger les événemens. Ayant à ma disposition une nombreuse cavalerie , et un petit corps d'infanterie entièrement dévoué au roi , je résolus de rassembler les troupes sur lesquelles je pouvois compter , et de les placer dans un endroit où non-seulement il me fût facile de pourvoir à tous leurs besoins, mais , de plus , propre au développement de leurs moyens de résistance , et où elles pussent librement et efficacement agir sur les provinces environnantes. Ce fut sur les bords de la Seille, petite rivière qui se jette à Metz, dans la Moselle , que je choisis ma position. Là , de vastes prairies pouvoient fournir abondamment à la subsistance d'un corps nombreux de cavalerie. Ma position étoit défendue par trois petites places , Marsal , Vic et Moyenvil , qui ne contenoient qu'un petit nombre d'habitans , et n'exigeoient par conséquent que de foibles garnisons. La première , environnée d'un marais , étoit une place très-forte. J'avois devant moi des plaines, dans lesquelles j'aurois pu déployer ma cavalerie avec avantage , et , placé entre l'Alsace , la Lorraine et les Evêchés , je pouvois facilement pénétrer dans la Franche-Comté et la

Bourgogne. Je m'assurai de Bitche et de Phalsbourg, petites, mais excellentes forteresses, et qui pouvoient être défendues par un seul bataillon. Ces places me rendoient maître de la partie des montagnes des Vosges; qui sépare la Basse-Alsace de la Lorraine et des Evêchés. C'étoit aussi mon intention de prendre possession de Montmédi, qui m'eût procuré une communication facile avec Luxembourg et l'étranger. 1790.

Deux jours après que j'eus reçu l'ordre de prendre le commandement de cette armée, j'ordonnai de ramasser tous les fourages sur les bords de la Seille et de la Haute-Moselle; je plaçai mes magasins à Marsal; j'y fis conduire un train d'artillerie, et je mis dans cette place mes meilleurs régimens.

CHAPITRE IX.

Affaire de Nancy. — Particularités de cet événement , et ses conséquences. — Je parcours les provinces , dont je venois d'être nommé commandant. — Disposition du peuple et des troupes à cette époque. — Je forme le projet de rendre au roi sa liberté , et de le placer à la tête de son armée. — Changemens dans le ministère , et mauvais effets de cette mesure.

1790.

PENDANT ce tems - là , l'insurrection de Nancy prenoit tous les jours un caractère plus alarmant. La garnison étoit composée de quatre bataillons du régiment du Roi , réputé un des meilleurs de France , de deux bataillons suisses , composés en grande partie d'habitans de Genève , du pays de Vaud , de Neuchâtel , et du régiment de Mestre-de-Camp , cavalerie. Ces trois régimens avoient avec eux , cinq ou six cents hommes de la ville ou des environs , qui s'étoient joints à eux , dans l'espérance du pillage. Ils avoient forcé

les arsenaux, dont ils avoient enlevé cinq cent ^{1790.} fusils. Ils s'étoient rendus maîtres des magasins à poudre et de 18 pièces de canon. (1)

Les soldats avoient pillé la caisse militaire, et s'étoient livrés à tous les genres de licence et de désordre. Ils avoient assailli et maltraité leurs officiers; ils en avoient mis plusieurs en prison, entr'autres, l'officier-général qui les commandoit. Réunis à la populace, ils avoient exigé de l'argent des autorités constituées, menaçant de pendre les officiers municipaux de la ville, et les membres du département, s'ils se refusoient à leurs demandes. Ils avoient témoigné le plus souverain mépris pour l'assemblée nationale, et brûlé ses décrets. Enfin, ils avoient déclaré l'intention où ils étoient, de piller, de saccager la ville, et ils avoient désigné leurs principales victimes. Tel étoit la situation dans laquelle M. de Malseigne trouva Nancy.

A son arrivée, il fit proclamer le décret de l'assemblée; mais il fut reçu avec des huées, par le peuple et par les soldats. Il s'efforça de

(1) La ville, il est vrai, n'étoit pas fortifiée; elle avoit une citadelle; mais depuis long-tems, on en avoit laissé tomber en ruines les fortifications.

1790.

faire rentrer ces derniers dans le devoir , en n'employant que les moyens de douceur. Pendant qu'il les haranguoit , ils le menacèrent , et ils tentèrent de s'emparer de sa personne. Mais étant parvenu , par son courage et sa présence d'esprit , à s'échapper de leurs mains , il se retira à Lunéville , où il y avoit un corps de carabiniers , composé de huit escadrons , qui jusqu'à ce moment , avoit observé la discipline militaire. La garnison de Nancy , et une partie des gardes nationales , voyant que M. de Malseigne leur avoit échappé , obligèrent leurs officiers de se mettre à leur tête , et marchèrent sur Lunéville , pour forcer les carabiniers , qui l'avoient d'abord refusé , à leur livrer ce général.

Aussi-tôt que je fus informé de ces événemens , je me déterminai à rassembler quelques troupes , et à marcher contre Nancy. Mais je ne pouvois me servir , ni de la garnison de Metz , ni de celles des villes voisines. L'infanterie étoit détestable. Je savois , en outre , que les soldats avoient promis de ne point agir contre le régiment du Roi , si on le leur ordonnoit. Je n'avois point près de moi d'infanterie étrangère , et je redoutois de me servir des gardes nationales , parce que je ne pouvois pas compter

entièrement sur elles. En conséquence, je pris le parti de dépêcher l'ordre à quelques bataillons suisses et allemands, de se mettre en marche. Je fus assez heureux pour faire sortir de Metz, un petit train d'artillerie de huit pièces de canon. Alors je quittai moi-même la ville, mais secrètement, parce que j'avois quelques raisons de craindre que les soldats de la garnison ne m'en empêchassent. J'arrivai à Toul le même jour, et j'y trouvai un bataillon de suisses, et un régiment de cavalerie. J'appris dans cet endroit, que les carabiniers, après avoir refusé de livrer M. de Malseigne, et après un léger combat, avoir forcé la garnison de Nancy à se retirer en désordre dans la ville, s'étoient mis eux-mêmes le jour suivant en insurrection, avoient arrêté leur général, l'avoient envoyé sous escorte à Nancy, et l'avoient remis entre les mains des soldats de la garnison, qui l'avoient traîné en prison. Je fus informé en même tems, par l'officier-général, qui commandoit à Metz, en mon absence, que les troupes et les gardes nationales étoient très-mécontentes de n'être point employées dans cette expédition. Elles lui avoient envoyé une députation, pour le prier de m'offrir leurs services, et d'employer son cré-

1790. dit sur moi , à me persuader de les accepter.

C'étoit une mesure bien hasardeuse , de se servir de ces troupes dans une circonstance aussi critique et aussi dangereuse. Il y avoit tout à craindre que les soldats ne se joignissent aux rebelles , et que les gardes nationales ne déployassent pas tout le courage et toute l'énergie nécessaire dans une affaire de cette nature.

Pour ôter tout prétexte au mécontentement des troupes et des gardes nationales de Metz , j'acceptai six cent grenadiers , et autant de gardes nationales , que le 30 août , je réunis à Fronard , à une lieue et demie de Nancy , aux quatre bataillons suisses ou allemands , et à quatorze escadrons de cavalerie. Mais pour agir contre la ville , ceux-ci ne pouvoient pas m'être d'une grande utilité.

Du 30 au 31 , toutes mes troupes furent rassemblées. Elles consistoient en trois mille fantassins , et quatorze cents cavaliers. Deux mille gardes nationales des départemens , qui , peu de jours avant , avoient été ramassées par l'aide-de-camp de Lafayette , s'étoient laissées gagner par la garnison et le peuple de Nancy , et s'étoient jointes à eux. Ainsi , il se trouvoit alors dans Nancy , dix mille hommes sous les armes.

armes. Je n'étois pas même certain, que les dix escadrons de carabiniers ne s'y fussent pas rendu. Avec des moyens aussi foibles, je ne songeai point à attaquer Nancy. Je résolus, si la voie de la persuasion m'étoit, absolument fermée, de réduire les rebelles, en les intimidant plutôt par le développement d'une force apparente, que par la force elle-même. Je pris la détermination, si je ne réussissois pas, de retourner immédiatement à Marsal avec mes troupes, d'en rassembler un plus grand nombre, et là, d'attendre de nouveaux ordres, ou plutôt, de n'en prendre que des événemens.

Dans la matinée du 30, je trouvai moyen d'introduire dans la ville, une proclamation, par laquelle j'ordonnai de nouveau aux soldats et au peuple, de rentrer dans le devoir, et de livrer les plus factieux de leurs chefs. Je leur donnai vingt-quatre heures pour répondre.

J'appris à Fronard, que les rebelles avoient forcé l'officier qui commandoit à Nancy, après l'avoir mis en prison, de signer un ordre qui enjoignoit aux troupes auxquelles j'avois ordonné de marcher sur la ville, de se retirer, et qu'en conséquence, deux régimens de cavalerie avoient déjà suspendu leur marche.

1790.

A onze heures et demie passées, je reçus une députation de la ville de Nancy, chargée de répondre à ma proclamation. Elle étoit composée d'hommes choisis par le peuple, ou plutôt par la plus vile populace, et de soldats des différens régimens, parmi lesquels se trouvoient quelques carabiniers. Cette députation étoit accompagnée par les principaux membres du département et de la municipalité, qu'on avoit obligé à la suivre, en les menaçant de les massacrer à l'instant, en cas de refus. Je lui donnai audience dans une très-grande cour, dépendante de la maison que j'occupois, et ayant ordonné à quelques uns de mes soldats, d'être présens à la conférence, la cour fut bientôt remplie, sur-tout par les grenadiers français et les gardes nationales de la garnison de la ville de Metz, dont la fureur et l'indignation étoient telles, que j'eus beaucoup de peine à les empêcher de se porter à quelques violences, contre les membres de la députation. Je répétai à ceux-ci, ce que je leur avois prescrit par ma proclamation. Je dis aux soldats, que j'ordonnois aux trois régimens de quitter la ville, et de se soumettre au décret de l'assemblée, en livrant les moteurs de l'insurrection. Je dis aux députés du peuple, que j'exigeois

qu'ils remissent entre mes mains les deux of-
 ficiers-généraux qu'ils retenoient en prison ,
 qu'ils laissassent entrer mes troupes dans la
 ville , qu'ils rendissent les canons dont ils
 s'étoient emparé, et enfin qu'ils rentrassent
 dans l'obéissance due aux autorités constituées.
 Je les assurai tous, en même tems, que s'ils
 ne se soumettoient pas, j'exécuterois la loi à la
 rigueur, en déployant la force que j'avois à
 ma disposition.

Quand j'eus fini, les officiers municipaux
 gardèrent le plus profond silence, et parurent
 fort effrayés. Mais les députés, du ton le plus
 insolent, exprimèrent un profond mépris
 pour mes ordres, et proposèrent eux-mêmes
 des conditions, qui excitèrent une telle indi-
 gnation parmi mes soldats, sur-tout parmi
 les grenadiers français, que (ne se souvenant
 plus, sans doute, de la conduite qu'ils avoient
 tenue quinze jours auparavant), ils s'écrièrent :
 Qu'on les pende, ce sont des rebelles et des
 coquins. — Ce ne fut que très-difficilement
 que je parvins à les empêcher de mettre la
 main sur les députés, et de les massacrer sur
 la place. Il fallut leur promettre de les mener
 sur-le-champ attaquer la ville, si le peuple et
 la garnison ne se soumettoient à l'instant.

Lorsque je renvoyai la députation, je lui fis part de ma détermination et de celle de mes soldats. Alors quelques membres des corps administratifs s'approchèrent de moi, et me dirent tout bas, que les rebelles étoient si animés contre eux, que leur mort étoit certaine, si je souffrois qu'ils retournassent à Nancy. Ils m'assurèrent, en même tems, que les insurgés avoient obligé la municipalité d'envoyer un message aux carabiniers, pour les engager à se joindre aux révoltés; mais que les carabiniers avoient demandé un ordre positif du département, qui avoit été refusé. En conséquence, j'ordonnai aux membres de la municipalité et du département, qui avoient accompagné la députation, de rester auprès de moi. Les députés retournèrent à Nancy. Aussi-tôt (il étoit alors plus de midi et demi) je me mis en marche vers la ville, déterminé à attaquer les rebelles, s'ils persistoient dans leur obstination.

Quelque dangereuse que fût cette attaque, il m'étoit impossible de l'éviter. En engageant le combat avec un ennemi si supérieur en nombre, j'avois mille raisons de craindre les conséquences les plus désastreuses pour moi et ma petite armée; mais, d'un autre côté,

si j'avois refusé de me rendre au désir de mes troupes, et si j'avois essayé de calmer la fureur dont elles étoient animées, il est probable que j'en serois devenu la victime. Elles m'eussent alors cru un traître; car telle est l'opinion que, peu de jours avant, elles avoient de tous leurs généraux, et de moi en particulier. Dans une pareille situation, je ne vis d'autre parti que de m'abandonner aveuglément à la fortune. 1790.

Sur les deux heures et demie, j'étois à une lieue et demie de Nancy. Là, je trouvai une seconde députation. Les soldats avoient forcé leurs officiers de l'accompagner. Je fis à ces députés la même réponse qu'aux premiers; je leur répétois que, préliminairement à tout, j'exigeois la délivrance des deux officiers-généraux, et le départ, à l'instant, des trois régimens, pour aller attendre, dans l'endroit que je leur désignerois, l'exécution du décret et mes ordres ultérieurs. Je leur dis, de plus, qu'il falloit remettre entre mes mains quatre hommes par régiment, que j'enverrois, sous escorte, pour être jugés par l'assemblée nationale; et enfin, j'ordonnai au peuple de rentrer dans le devoir, et de se soumettre aux loix. Les officiers et les députés demandèrent

1790.

une heure pour examiner mes propositions. Je la leur accordai. Le délai demandé ayant expiré sur les quatre heures, j'ordonnai à mon avant-garde de s'approcher des portes de la ville. Elles étoient défendues par des troupes, des habitans en armes, et par plusieurs pièces de canon. On m'annonça bientôt après une troisième députation, accompagnée de plusieurs membres des corps administratifs, et de quelques uns des principaux officiers de la garnison. Ayant donné l'ordre à mes troupes de faire halte à trente pas de l'une des portes, j'allai parler aux députés, qui étoient sortis de la ville par une autre porte. Ils m'assurèrent que je serois entièrement obéi; que les régimens se dispoient à quitter la ville, pour se rendre à l'endroit que je leur désignerois; que les deux officiers généraux alloient être immédiatement remis entre mes mains. En effet, quelques minutes après, je vis la tête de la colonne, formée par le régiment du Roi, défilér pour sortir de la ville, et je fus bientôt rejoint par les généraux de Malseigne et Denoue. Croyant fermement que tout étoit terminé, d'après l'assurance des députés de la ville et de la garnison, je suspendis la marche de mes troupes;

j'envoyai même quelques gardes nationales de Metz dans la ville, où ils furent reçus de la manière la plus amicale, et je n'attendois que le départ de la garnison pour y entrer moi-même, et en prendre possession. Je me crus dans la plus parfaite sécurité, et je m'applaudis de m'être tiré heureusement d'une position si extraordinaire et si dangereuse. 1790.

Je causois tranquillement avec les deux officiers-généraux, et quelques uns des principaux habitans de la ville qui les avoient accompagné, à peu de distance de la porte, où j'avois placé la tête d'une de mes colonnes, lorsque la populace armée, et un grand nombre de soldats qui n'avoient pas suivi leurs drapeaux, engagèrent une querelle avec mon avant-garde, composée de suisses, et se disposèrent à tirer sur elle, avec plusieurs pièces de grosse artillerie, chargées à mitraille, qu'ils avoient placées à l'entrée de la porte. Un jeune officier du régiment du Roi, nommé Desilles, parvint cependant à les en empêcher pendant quelque tems. Il se précipita à la bouche d'un canon; et quand on l'en eut arraché, il sauta sur un autre canon de vingt-quatre, et s'assit sur la lumière. Il fut massacré dans cette position. La mèche

1790. fut appliquée au canon , et, dans un instant , cinquante ou soixante hommes de mon avant-garde tombèrent morts ; le reste , suivi par les grenadiers français , s'avança avec furie pour s'emparer des canons , prit possession de la porte appelée *Stainville* , et entra dans la ville , où il fut en un instant assailli d'une grêle de coups de fusil , tirés des caves , des fenêtres et des toits des maisons , sans pouvoir appercevoir un seul ennemi.

Quel fut mon étonnement , quand j'entendis le signal d'une bataille que je m'étois efforcé d'éviter , et à laquelle je n'avois plus aucunes raisons de m'attendre ! Je courus me mettre à la tête de mes troupes , qui étoient déjà dans le plus grand désordre , et sur le point de prendre la fuite. Je les ralliai cependant , et je fis en hâte mes dispositions pour pénétrer dans la ville sur deux colonnes , qui s'avancèrent lentement , et avec de grandes difficultés , le long des principales rues. En même tems , les troupes de la garnison s'imaginant qu'elles étoient trahies , et qu'on avoit profité de leur absence pour attaquer le peuple et leurs camarades , rentrèrent dans Nancy avec précipitation pour les secourir. Heureusement

les officiers du régiment du Roi, qui avoient ^{1790.} été forcés par les soldats de rester avec eux , réussirent à leur persuader de se retirer dans la cour de leurs casernes , de s'y ranger en bataille , et d'attendre qu'on les y attaqué. Cette sage mesure sauva tout. Il n'y eut que six cents hommes de ce régiment, qui se réunirent au reste de la garnison et au peuple , pour m'attaquer. Mes troupes indignées , et croyant qu'on ne les avoit laissé entrer dans Nancy , que pour les faire tomber dans une embuscade , et les attaquer avec plus d'avantage , se battirent avec fureur.

Telle étoit la position des deux partis , lorsque ce singulier combat commença , vers les quatre heures et demie de l'après-midi. Il étoit sept heures passées , que je n'étois pas encore parvenu aux places , sur lesquelles donnoient les casernes du régiment du Roi et des Suisses. Elles étoient , il est vrai , situées aux deux extrémités de la ville. J'avois déjà perdu quarante officiers, et près de quatre cents soldats tués ou blessés. Un bataillon allemand, et les gardes nationales de Metz , après avoir perdu beaucoup de monde , s'étoient retirés. Ma cavalerie ne me servoit à rien. Au commencement de l'affaire, j'avois imprudemment or-

1790. donné à deux escadrons de hussards , d'entrer dans la ville ; la moitié avoit été taillée en pièces. J'étois de plus obligé de dépêcher une grande partie de ma cavalerie sur la route de Lunéville , pour s'opposer aux carabiniers , par lesquels je m'attendois à chaque instant à me voir attaqué. Les rebelles , il est vrai , avoient de leur côté considérablement soufferts. Nous en avions tué un grand nombre. Nous leur avions pris douze pièces de canon , et fait plus de cinq cents prisonniers. Les régimens révoltés s'étoient retirés , et rangés devant leurs casernes. Ceux des habitans qui avoient pris les armes , étoient rentrés dans leurs maisons , ou avoient quitté la ville. Cependant , je n'avois plus que quinze cents hommes de troupes , divisés en différens détachemens.

Arrivés à la place Royale , avec quatre cents grenadiers français , à deux cents pas des casernes du régiment du Roi , d'où l'on ne tiroit pas un seul coup de fusil , ils me pressèrent instamment d'attaquer ce régiment , quoique trois fois plus nombreux qu'ils ne l'étoient. La nuit approchant , j'étois indécis sur le parti que je devois prendre , lorsqu'un de mes aides-de-camp , M. de Rhodes , vint me dire qu'il avoit pénétré jusqu'aux casernes , et lié con-

versation avec les soldats, qu'il avoit trouvé
très-intimidés, et disposés à se soumettre. Ils
commencent, ajouta-t-il, à écouter la voix
de leurs officiers, et si vous paraissez, je ne
doute pas de leur soumission. 1790.

Je me hâtai de profiter de ce moment favorable.
Dès qu'ils m'apperçurent, ils parurent confon-
dus, et se disposèrent à mettre bas les armes; mais
je les prévins. Je leur dis que j'exigeois d'eux
seulement qu'ils quittassent la ville dans un
quart - d'heure. Ils y consentirent. Je leur
donnai immédiatement l'ordre de se rendre
dans une garnison éloignée de vingt lieues.
Ils obéirent. Les officiers reprirent le comman-
dement et toute leur autorité, et une heure et
demie après, ce régiment avoit entièrement
évacué Nancy, et étoit en pleine marche vers
le lieu de sa destination. C'est qu'il y eut de plus
extraordinaire, ce fut que ces soldats me de-
mandèrent une escorte, quoique chacun d'eux
eut trente cartouches, que je ne jugeai pas à
propos de leur ôter, de peur de différer leur
départ.

Je leur donnai trente hussards, qui les con-
duisirent à leur garnison. J'annonçai ensuite
au régiment Suisse, le départ du régiment du
Roi. Je lui expédiai en même tems l'ordre de

1790.

quitter Nancy , et de se rendre dans une ville éloignée , que je lui indiquai. Il obéit à cet ordre. Son exemple fut suivi par la cavalerie. A neuf heures du soir , toute la garnison avoit évacué la ville , et étoit en marche ; le peuple étoit dispersé , ou rentré dans ses demeures ; les étrangers étoient sortis de la ville , et tout étoit parfaitement tranquille.

Le lendemain , je réinstallai dans leurs fonctions , le département et la municipalité , et l'ordre fut entièrement rétabli.

Il est très-remarquable , et en même tems très-heureux , que dans toute cette affaire , il n'y ait pas eu une seule maison brûlée , ni pillée , pas un habitant tué , ni même blessé , à l'exception de ceux qui avoient pris les armes , dont le nombre étoit sûrement très-considérable. Je n'en ai jamais eu cependant une estimation exacte et certaine.

Le premier septembre , les trois bataillons suisses me demandèrent la permission d'assembler un conseil de guerre , pour juger quatre-vingt soldats du régiment de Château-Vieux , qui avoient été pris la veille les armes à la main.

Il étoit stipulé dans les traités entre les deux états , que les troupes suisses au service de

France, conserveroient les formes judiciaires ^{1790.} de leur pays. Ce conseil de guerre condamna à mort vingt soldats, et cinquante ou soixante aux galères. Cette sentence fut mise à exécution, sans que j'eusse le droit de m'y opposer. Cent quatre-vingt soldats du régiment du Roi, et trois cents hommes du peuple, avoient été pareillement pris les armes à la main. Je ne pus parvenir à les faire juger. Ils furent dans la suite remis en liberté, sans qu'il y en eût eu un seul de puni. (1)

Tel est, dans la vérité, ce qu'on a appelé *le massacre de Nancy*. On s'appercvra aisément que j'ai été impérieusement entraîné, par les événemens, à des choses que je redoutois, et que je m'étois efforcé d'éviter. La fortune, dans cette circonstance, m'a retiré, comme par les cheveux, d'un danger dans

(1) Peut-être pensera-t-on que j'ai été trop minutieux dans le récit de l'insurrection de Nancy. Mais si on se ressouvient que mon objet, en publiant ces mémoires, est de repousser victorieusement les injustes inculpations, dont on a cherché à couvrir ma conduite dans cette affaire, et de présenter ma réputation pure et sans tache aux yeux d'un peuple, auquel je crois devoir cette explication, j'espère qu'on ne trouvera pas ma narration trop longue.

1790. lequel elle m'avoit elle-même plongé, et c'est la dernière faveur que j'en ai reçu.

Maintenant, qui osera me dire que j'ai mérité les reproches dont on m'a accablé? Pour moi, je l'avoue, ma conduite dans cette affaire me paroît irrépréhensible en tout point. Les lettres du roi, de M. de Lafayette lui-même, et du président de l'assemblée, toutes remplies d'éloges exagérés, prouveront que j'ai agi au nom de la loi et conformément à la loi; et le compte que je viens de rendre, de ma conduite, démontrera évidemment que je n'ai fait qu'obéir à des circonstances irrésistibles.

J'insérerai les lettres que j'ai cité plus haut, aussi bien que le décret de l'assemblée nationale; et dans le cours de ces mémoires, on verra que l'assemblée ordonna un second examen de ma conduite. Sillery, l'un des plus zélés partisans du duc d'Orléans, fut chargé du rapport, et cependant ma conduite fut de nouveau généralement approuvée.

Je crois nécessaire d'ajouter qu'uniquement par des motifs d'humanité, je m'écartai, dans cette occasion, des principes politiques que j'aurois dû suivre, afin de sauver la France des épouvantables calamités qui la menaçoient,

et qu'elle a éprouvé depuis. Quelque horreur 1790.
 que j'eusse pour la guerre civile, je la croyois
 alors nécessaire au salut du roi, de la mo-
 narchie et de la France. Le duc d'Orléans (1)
 en avoit allumé la première étincelle. Préparé
 comme je l'étois, à un pareil événement, ce
 fut contre mon inclination que je l'éteignis.
 J'aurois pu assembler une armée entièrement
 composée de royalistes, qui, aussi-tôt en
 mouvement que formée, eût obtenu incon-
 testablement des succès qui eussent augmenté
 mes forces. Le roi commandoit encore, dans
 les différentes parties du royaume, à quarante
 bataillons, tant suisses qu'allemands ou troupes
 étrangères, et à cent escadrons qui lui étoient
 restés fidèles : la noblesse, et une grande par-
 tie des propriétaires, se seroient joints à lui ;
 le reste de l'armée eût été divisé entre le parti
 constitutionnel et le duc d'Orléans, qui étoit
 à la tête des jacobins et de la dernière classe
 du peuple, connue dès-lors sous le nom de
sans-culottes. Il est impossible de ne pas
 croire que le parti constitutionnel se fût

(1) Il a été prouvé, que les troupes avoient été
 excité à la révolte par les agens de ce prince, réunis
 aux jacobins.

1790.

réuni au monarque. Ce prince auroit eu, dans ce cas, l'appui d'un parti qui, depuis le commencement de la révolution, n'avoit jamais favorisé sa cause. Aidé du roi, le parti constitutionnel, il y a tout lieu de le penser, auroit détruit les jacobins, par qui la monarchie a été détruite ; car, je le répète, tous les malheurs de la France doivent être attribués à l'union formée entre les jacobins et les constitutionnels, malgré la haine mutuelle des meneurs apparens des deux partis, Lafayette et le duc d'Orléans. Rien donc qu'une guerre civile, allumée par ce dernier, à l'aide des jacobins, ne pouvoit montrer aux royalistes et aux amis de la constitution leur véritable intérêt, et les convaincre de la nécessité de se réunir.

Le roi sortoit alors de l'état de dégradation auquel on l'avoit réduit ; il regagnoit tous les jours de sa considération. S'il avoit été bien conseillé, il eût pu recouvrer son ancien pouvoir. Ses ministres, à cette époque, étoient des hommes de talens. Le garde-des-sceaux, l'archevêque de Bordeaux, étoit un homme d'un grand sens ; il avoit précisément toutes les qualités que les circonstances exigeoient d'un ministre. M. de Saint-Priest, ministre
de

de l'intérieur, avoit un esprit éclairé et de la fermeté. M. de la Tour-du-Pin, ministre de la guerre, étoit un homme vertueux, et entièrement à ma disposition. Quant à M. Necker, honteux, humilié, confondu de ses erreurs, il avoit perdu l'estime de la nation, la confiance de l'assemblée et de son propre parti. M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, ne jouissoit plus d'aucun crédit auprès du roi. Sa majesté crut qu'en comprimant l'insurrection de Nancy (et je ne l'avois fait qu'avec la plus extrême répugnance), je lui avois rendu un service essentiel, tandis qu'au contraire, je le privai par-là, de la seule occasion favorable depuis le commencement de la révolution, de remonter sur son trône.

Le 3 septembre, le roi m'écrivit de sa propre main la lettre suivante. Je la reçus à mon retour à Metz. Elle peint en traits touchans la bonté et la sensibilité de son cœur. Prince infortuné! tu n'étois formé que pour gouverner un peuple vertueux, et non la plus vicieuse et la plus corrompue des nations!

Saint-Cloud, 3 septembre 1790.

« J'espère, monsieur, que vous me connoissez assez pour ne pas douter de l'extrême

Tome I.

M

1790.

» satisfaction que j'ai ressentie de votre con-
 » duite à Nancy. Vous avez sauvé la France
 » le 31 août, et vous avez par-là montré aux
 » autres le chemin, et comme ils doivent se
 » conduire. C'est le comblé de la bonne
 » conduite que vous tenez depuis un an, à
 » laquelle vous avez eu bien du mérite, par
 » toutes les tracasseries qu'on vous a suscitées.
 » Continuez la même route; soignez votre
 » popularité; elle peut m'être bien utile et au
 » royaume; je la regarde comme l'ancre de
 » salut, et que ce sera elle qui pourra réta-
 » blir l'ordre. J'ai été bien inquiet sur les
 » dangers auxquels vous vous exposiez, jus-
 » qu'à ce que j'aie reçu les nouvelles de
 » M. de Gouvernet, et je regrette bien sin-
 » cèrement les braves gens qui ont péri dans
 » cette affligeante, mais bien nécessaire affaire.
 » Je vous prie de me marquer particulière-
 » ment ceux dont vous avez été content; je
 » vous charge aussi de témoigner aux gardes
 » nationales, ainsi qu'aux officiers et soldats
 » qui vous ont si bravement secondé, combien
 » je suis touché de leur zèle et de leur fidélité.
 » Pour vous, monsieur, vous avez acquis
 » des droits éternels à mon estime et à mon
 » amitié.

LOUIS.

» P. S. J'ai su qu'un de vos chevaux, que ^{1790.}
 » vous aimiez beaucoup , a été tué sous M. de
 » Gouvernet ; je vous en envoie un des miens
 » que j'ai monté, et que je vous prie de garder
 » pour l'amour de moi. »

Je reçus aussi des lettres de Lafayette et
 du président de l'assemblée. Je les insérerai
 ici , ainsi que ma réponse à ce dernier.

Vendredi.

« Vous êtes le sauveur de la chose publique,
 » mon cher cousin ; j'en jouis doublement,
 » et comme citoyen , et comme votre ami.
 » j'ai partagé vos inquiétudes sur la terrible situa-
 » tion où nous étions prêts à tomber , et j'ai
 » regardé l'exécution du décret à Nancy ,
 » comme la crise de l'ordre public. Aussi a-t-
 » on bien cherché à égarer le peuple sur cet
 » événement ; je ne m'en étonne pas , puis-
 » qu'il déjoue les projets de trouble ; mais vous
 » avez été si scrupuleux observateur de toutes
 » les règles , que la malignité n'a trouvé à
 » mordre nulle part , et que chaque doute
 » produit un éclaircissement à votre avantage.
 » Je vous envoie la copie du décret passé
 » aujourd'hui à la presque unanimité ; il n'y
 » a pas trente membres qui se soient levés
 » contre. Vous recevrez des commissaires por-

1790.

» teurs d'une proclamation, dont une partie
 » est devenue bien inutile ; c'est M. Duver-
 » rier, avocat et secrétaire des électeurs l'année
 » passée, et M. Cayer de Gerville, procureur-
 » syndic suppléant dans la commune de Paris ;
 » ce sont deux hommes fort honnêtes , et dont
 » j'espère que vous serez content. Je vous
 » écrirai plus longuement demain, mon cher
 » cousin, après avoir causé avec Gouvernet,
 » et je vous parlerai de ce que vous m'avez
 » mandé sur l'état de nos frontières. Quant
 » à l'intérieur , il y a bien encore des
 » mouvemens, et Paris fermente singulière-
 » ment depuis quelques jours ; mais il faudra
 » bien que nous venions à bout de ces diffi-
 » cultés, qui seules , à présent, peuvent re-
 » tarder l'établissement de l'ordre constitu-
 » tionnel. Notre union, mon cher cousin,
 » est un moyen de servir la chose publique,
 » qui est bien cher à mon cœur ; et ce senti-
 » ment est fondé sur le plus tendre attache-
 » ment, et une sensibilité éternelle pour les
 » témoignages d'amitié et de confiance que
 » j'ai reçus de vous. Bon soir, mon cher cou-
 » sin. Je vous écrirai demain. Les commis-
 » saires arriveront peu après cette lettre.

» L A F A Y E T T E . »

(181)

La troisième lettre que je reçus , fut celle du président de l'assemblée; elle est ainsi conçue : 1790.

Paris , 5 septembre 1790.

« L'assemblée nationale , monsieur , a com-
» blé d'éloges la conduite remplie de courage
» et de patriotisme , que vous avez tenue , en
» faisant rentrer dans le devoir la garnison de
» Nancy , et les autres coupables. Vos succès ,
» comme guerrier , ne peuvent étonner l'as-
» semblée nationale ; mais elle sent , quelle a
» dû être votre douleur , d'être forcé de dé-
» ployer vos talens contre dessoldats rebelles ,
» accoutumés à vaincre sous vos ordres ; et
» cette douleur , elle la partage. La gloire
» d'avoir vengé les loix , et réprimé des sédi-
» tieux , qui les enfrennoient toutes , est au
» dessus de celle d'avoir été plusieurs fois
» vainqueur des ennemis de la France. Il vous
» appartenait de réunir l'une et l'autre. L'as-
» semblée nationale me charge de vous témoi-
» gner son approbation et son estime , et je
» m'applaudis d'être en ce moment l'inter-
» prète de ses sentimens.

» Je suis , monsieur ,

» Votre très - humble et

» très-obéissant serviteur ,

» Henri JESSÉ, *président.*»

1790.

» P. S. Je vous adresse, monsieur, une
» expédition en forme du décret de l'assemblée
» nationale, et je vous prie de faire parvenir,
» sans délai, aux gardes nationales et aux
» troupes de ligne qui ont travaillé, sous vos
» ordres, au rétablissement de la paix, les lettres
» ci-jointes, que l'assemblée nationale m'a
» chargé de leur écrire. Vous voudrez bien
» veiller à ce que toutes en aient communica-
» tion. »

*Décret de l'assemblée nationale, du 3
septembre 1790.*

« L'assemblée nationale a décrété et dé-
» crète :

» Que le directoire du département de la
» Meurthe, et les municipalités de Nancy
» et de Lunéville, sont remerciés de leur
» zèle ;

» Que les gardes nationales qui ont marché
» sous les ordres de M. de Bouillé, sont re-
» merciées du patriotisme et de la bravoure
» civique qu'elles ont montré pour le réta-
» blissement de l'ordre à Nancy ;

» Que M. Desilles est remercié pour son
» -dévouement héroïque (1) ;

(1) Il n'étoit pas encore mort de ses blessures.

(183)

» Que la nation se charge de pourvoir au ^{1790.}
» sort des femmes des gardes nationales qui
» ont péri;

» Que le général et les troupes de ligne sont
» approuvés, pour avoir glorieusement rempli
» leur devoir ;

» Que les commissaires , dont l'envoi a été
» décrété, se rendront sans délai à Nancy ,
» pour y prendre les mesures nécessaires à la
» conservation de la tranquillité, et l'infor-
» mation exacte des faits, qui doit amener la
» punition des coupables, de quelque grade,
» rang et état qu'ils puissent être.

» Collationné à l'original, par nous, pré-
» sident et secrétaires de l'assemblée nationale.

» A Paris , le 4 septembre 1790.

» Henri JESSÉ , *président.*

» Charle-Claude DELACOUR , *secrétaire.*

» DAUCHY , *secrétaire.*

» François-Paul-Nicolas ANTOINE , *secrét.*

» DINOCHÉAU , *secrétaire.* »

La lettre suivante, est ma réponse au pré-
sident de l'assemblée :

Nancy , 10 septembre 1790.

« MONSIEUR,

» L'approbation que l'assemblée nationale

1790.

» a bien voulu accorder à ma conduite , est
 » une des plus grandes consolations que je
 » puisse recevoir , après avoir été obligé ,
 » pour la conservation des loix , d'employer
 » les forces de la France , contre ses enfans
 » rebelles , et de tourner contr'eux , des armes
 » qui n'auroient jamais dû être dirigées , que
 » contre l'ennemi étranger. La justice que
 » l'assemblée m'a rendue , ne laissera plus de
 » doute sur les motifs qui m'ont fait agir ; et
 » s'il pouvoit y en avoir encore sur mes sen-
 » timens , mon honneur , et la place que j'oc-
 » cupe , sont , pour l'assemblée , et pour toute
 » l'Europe , les plus sûrs garans de mon respect
 » et de ma soumission aux loix , aussi bien
 » que de ma fidélité aux sermens que j'ai
 » prêté , et de mon zèle pour le bien public.
 » Organe de la volonté de l'assemblée natio-
 » nale , je vous prie , monsieur , de vouloir
 » bien être aussi auprès d'elle l'interprète de
 » mes sentimens , et de l'assurer , qu'il n'y a
 » pas en France , de plus fidèle observateur
 » des loix , et de plus zélé défenseur de son
 » pays , que moi.

» Je suis , monsieur , . . .

» B O U I L L É .

» *P. S.* J'ai communiqué aux troupes , et ^{1790.}
 » aux gardes nationales, les lettres que vous
 » m'avez fait l'honneur de m'adresser pour
 » elles. »

Lorsque je quittai Nancy, tout étoit parfaitement tranquille. Mais les deux commissaires envoyés par l'assemblée, pour prendre des renseignemens sur les causes de l'insurrection, firent beaucoup de mal par leur extrême douceur, et par les mesures qu'ils prirent pour raviver l'esprit patriotique, que les derniers événemens avoient presque entièrement éteint. Depuis cette affaire, le peuple de Nancy ne vouloit plus faire les fonctions de gardes nationales, et (ce qu'il y a de plus extraordinaire), il avoit mis bas les armes, ne voulant reconnoître d'autre autorité militaire, que celle qui provenoit du roi. Le même esprit animoit les autorités constituées. Ce fut avec beaucoup de peines, que je persuadai aux membres du département et de la municipalité, de reprendre leurs fonctions, et de se conformer aux loix établies par la nouvelle constitution. Nancy se seroit alors volontiers jetés dans le parti royaliste. Mais je vis qu'on ne retireroit aucune utilité d'encourager les habitans dans ces principes. Je sentis que ce n'étoit là qu'une im-

1790. pulsion momentanée, et qu'il n'y avoit aucune raison solide de croire que leur exemple eût été suivi par les autres villes. Il se passa quelque tems cependant, avant que les commissaires parvinssent à rallumer dans leurs cœurs, l'amour de la liberté.

Par la lettre du roi et du président de l'assemblée, on peut se faire une idée des couleurs, sous lesquelles on avoit envisagé l'insurrection de Nancy. On prodigua les éloges à ma conduite, comme si j'eusse été le sauveur de mon pays, tandis qu'en contribuant à différer pour un peu de tems, le moment de sa destruction, je n'avois été que l'aveugle instrument de la fortune et de la destinée. Lafayette, ce Don-Quichotte de la constitution, ne vit jamais d'autre danger à craindre, même après y avoir échappé, que celui auquel il avoit été exposé. Il ne connoissoit ni la force, ni les ressources de l'ennemi qui le menaçoit, et sous les coups duquel il devoit un jour succomber. Il songeoit plutôt à se mettre en garde contre les royalistes, qui n'avoient aucun pouvoir, qu'à détruire des ennemis plus réels, et bien autrement formidables, les jacobins.

La ville de Metz, et toute la province des Evêchés, témoignèrent hautement leur satis-

(187)

faction du résultat de l'affaire de Nancy. Les troupes suivirent l'exemple du peuple, et je me trouvai, tout-à-coup, élevé au sommet de la popularité. 1790.

Peu de jours après mon retour à Metz, je résolus de faire le tour des provinces de mon commandement, dans le dessein de connoître par moi-même les dispositions du peuple, et de l'armée, et de m'assurer si je pouvois encore raisonnablement espérer d'être utile à mon souverain.

La veille de mon départ, je reçus la lettre suivante de Lafayette; elle me fut remise par un de ses aides-de-camp, le même qu'il m'avoit envoyé lors de l'affaire de Nancy. C'étoit un homme adroit et rusé. Je le regardai comme un espion envoyé par son général. Je n'eus, et ne pouvois avoir en lui aucune confiance. Néanmoins, m'ayant proposé de servir sous moi, je ne crus pas devoir le refuser.

Paris, 15 septembre 1790.

« M. de Gouvion m'a remis votre lettre,
» mon cher cousin, et vous pouvez compter
» que je ferai de mon mieux votre commis-
» sion. J'ai déjà écrit aux commissaires, et

1790.

» aujourd'hui je leur ai de nouveau recom-
 » mandé ce que vous désirez. Desmottes, mon
 » aide-de-camp, se rend auprès de vous, avec
 » une adresse aux gardes nationales qui ont
 » servi sous vous, et nous vous prions,
 » mon cher cousin, de vouloir bien la leur
 » communiquer. Quant à ce qui se passe ici
 » je vous renvoie à M. Desmottes; il vous en
 » instruira. Gardez-le avec vous quelque tems;
 » il peut vous être très-utile. Nous sommes
 » environnés de tous côtés par l'ambition,
 » l'intrigue et l'intérêt personnel. Je me suis
 » efforcé de rallier les différens partis à cer-
 » tains principes qui, en nous montrant tels
 » que nous sommes, eussent fait connoître
 » l'objet que nous nous proposons, et hâter
 » le retour de l'ordre; mais leur animosité
 » réciproque est beaucoup plus forte que leur
 » zèle pour le bien public. Les témoignages
 » de votre amitié, mon cher cousin, me sont
 » extrêmement agréables. Maintenant, nous
 » ne pouvons nous sauver l'un et l'autre,
 » que par l'unanimité et une confiance mu-
 » tuelle. Je sens d'autant plus la nécessité de
 » notre étroite union, que j'éprouve tous les
 » jours combien il est difficile de rencontrer
 » des hommes intègres.

» Adieu, mon cher cousin; soyez assuré ^{1790.}
» de la sincérité de mon attachement.

» L A F A Y E T T E . »

La commission dont j'avois chargé Lafayette , étoit d'engager l'assemblée à punir quelques uns des principaux rebelles pris les armes à la main, à l'affaire de Nancy, afin d'effrayer, par cet exemple de sévérité, le peuple et l'armée. Je ne pus l'obtenir.

Ses plaintes de la division qui régnoit entre les constitutionnels et le parti démocratique de l'assemblée, faisoient allusion à l'abandon de son parti par les Lameth, qui s'étoient réunis aux jacobins. Ceux-ci se proposoient par-là d'obliger Lafayette à donner sa démission de commandant en chef de la garde nationale, afin de mettre à sa place un homme qui leur fût absolument dévoué. Desmottes, aide-de-camp de Lafayette, étoit chargé de lettres circulaires pour les municipalités, les chefs de la garde nationale, et les présidens des clubs. Ces assemblées, dans la majeure partie des provinces, n'avoient pas encore ouvertement professé les principes destructeurs du jacobinisme. Elles étoient composées de constitutionnels et de *sans-culottes*. Ces

1790.

derniers étoient , à la vérité , presque par-tout les plus puissans. Il faut convenir aussi qu'ils montroient autant d'habileté et d'audace , que les constitutionnels , de foiblesse et d'incapacité ; et , dans toutes les grandes commotions , le plus audacieux et le plus entreprenant finit toujours par l'emporter.

L'hydre du jacobinisme avoit caché pour un instant , sa tête hideuse. Dans l'assemblée , ses partisans étoient encore foibles , et n'y jouissoient d'aucune considération. Mais dans Paris , ils attaquoient ouvertement Lafayette , qui plein de confiance en son armée parisienne , et fier de l'avantage momentané qu'il avoit remporté sur le duc d'Orléans , chef de cette faction , regardoit en pitié leurs efforts. Fatale sécurité , qui a causé sa perte.

En parcourant les provinces frontières , je remarquai que les départemens , composés en général de nobles et de propriétaires , étoient attachés à la cause de la royauté , mais qu'ils craignoient de manifester leurs sentimens. Il en étoit ainsi en Alsace , en Lorraine et en Franche-Comté. Les principaux membres des départemens m'assurèrent en confiance , qu'ils feroient tous leurs efforts pour le rétablissement du gouvernement légitime.

Sur neuf départemens compris dans les frontières , dont j'avois le commandement , six étoient dans les mêmes principes que moi , et entièrement à ma disposition. Mais leurs fonctions étant purement ministérielles , et n'ayant aucune autorité de police , ils avoient peu d'influence sur le peuple , qui étoit mené par les clubs et les municipalités , avec lesquels les départemens étoient constamment en rivalité. D'ailleurs , ils avoient la réputation d'être uniquement composés d'aristocrates. Dans les villes et les villages de l'intérieur de l'Alsace , et de cette partie de la Lorraine , appelée *Lorraine-Allemande* , il y avoit beaucoup de royalistes par principes de religion. La première de ces provinces étoit divisée entre les catholiques et les luthériens , qui se détestoient mutuellement. Quoique les derniers fussent moins nombreux , ils étoient cependant les plus puissans , parce qu'ils étoient plus remuans que les catholiques , et de plus , protégés par les constitutionnels et les jacobins. Aussi les catholiques étoient-ils presque tous royalistes , et partisans de l'ancien gouvernement.

Les troupes , dans toutes les provinces , étoient retournées à leur devoir , et se soumettoient à la discipline militaire. Mais toute

1790. l'infanterie française étoit attachée à la constitution , et n'obéissoit au roi que comme chef de cette constitution ; elle étoit moins à la disposition de ses officiers, qu'à celle des municipalités et des meneurs des clubs , qui , à cette époque , ne cherchoient point à la corrompre , attendant sans doute une occasion plus favorable. Dans presque tous les corps , les soldats entretenoient une correspondance avec les principaux membres de l'assemblée , qui avoient leurs secrets agens parmi eux , afin de pouvoir , dans le tems , en faire les instrumens de leurs projets. La plus grande partie de la cavalerie et des troupes étrangères , comme je l'ai déjà observé , ne reconnoissoit d'autre autorité que celle du roi. Le peuple étoit pour la constitution , la populace pour les jacobins. Il n'y avoit presque de royalistes que les nobles , les prêtres , les anciens magistrats , et le plus grand nombre des officiers de l'armée , qui avoient perdu leur considération auprès du soldat , et qui ne lui inspiroient plus aucune confiance.

Pendant ma tournée , je reçus la lettre suivante de Lafayette.

Paris , 3 octobre 1790.

« Je ne vous parlerai pas de vos commis-
» sions ,

» sions, mon cher cousin ; vous recevrez , à 1790.
 » cet égard, des informations particulières.
 » Il n'y a qu'une chose qui avanche lente-
 » ment, c'est l'organisation de la garde natio-
 » nale. L'assemblée sent la nécessité de la
 » terminer ; mais elle trouve en même tems
 » cette affaire si délicate, que tous les jours
 » on en parle, mais sans le désir d'entrer
 » à fond dans la discussion. Ainsi d'autres
 » objets sont pris avant en considération, et
 » particulièrement les impositions, dont l'as-
 » semblée s'occupe sans cesse. Je ferai ce-
 » pendant tous mes efforts pour accélérer
 » l'organisation des gardes nationales.

» Vous connoissez la marche, le rapport
 » et le décret de l'assemblée, relativement à
 » l'affaire du 6 octobre.

» Le parti d'Orléans s'efforce maintenant
 » de m'envelopper ; il se hasarde même à
 » m'attaquer. On répand un mémoire contre
 » moi ; on paie des agens, des libellistes ; le
 » prince lui-même s'exerce à crever un œuf
 » d'un coup de pistolet. Dans tout cela, ce-
 » pendant, je ne vois rien de bien dangereux,
 » sur-tout si le roi reste plus long-tems à Pa-
 » ris, afin de déconcerter les intrigues bâties
 » sur le bruit absurde de son départ. Je pense,

1790.

» au reste, que toute discussion sur le 6 oc-
 » tobre, ne peut que produire un mauvais
 » effet.

» Il est plus nécessaire que jamais, que
 » l'assemblée se hâte. Je regardois l'union du
 » parti populaire, comme le moyen le plus
 » prompt d'amener les choses à une conclu-
 » sion, pourvu toutefois qu'on voulût s'ac-
 » corder sur quelques points, particulière-
 » ment sur l'administration, et sur toutes les
 » attributions du pouvoir exécutif; mais les
 » inimitiés particulières et l'intérêt personnel
 » opposent au succès de ce plan, une insur-
 » montable barrière. Dans mes conversations
 » avec les meneurs des deux clubs, je me suis
 » aperçu qu'il étoit infiniment plus difficile
 » de concilier leurs sentimens que leurs idées.
 » Je ne vais plus ni à l'un ni à l'autre; je
 » reste avec mes amis. Je reçois tous ceux qui
 » se présentent, pourvu qu'ils aiment la li-
 » berté, la constitution et l'ordre public.

» L'assemblée a nommé un comité de ré-
 » vision, chargé de rédiger et de mettre en
 » ordre la constitution. Il est de la dernière
 » importance de bien distinguer les principes
 » et les articles qui sont les parties élémentaires
 » de la constitution, d'avec les décrets de cir-

» constances , qui doivent être de nouveau 1790.
» soumis à l'examen et à la discussion de
» l'assemblée. Si ce comité est animé d'un
» même esprit , il peut être d'autant plus utile
» que ses membres ont été choisis dans les
» deux divisions du parti populaire. Ses pro-
» positions seront plus facilement adoptées par
» l'assemblée.

» Adieu , mon cher cousin ; faites-moi
» part de tout ce que vous croyez propre à
» nous mettre dans un état de défense respec-
» table contre nos ennemis communs. J'ai la
» satisfaction de vous annoncer que , depuis
» que vous avez sauvé votre pays par votre
» conduite à Nancy , vous n'avez plus rien à
» redouter de l'amitié des aristocrates. Encore
» une fois , adieu , mon cher cousin ; soyez
» assuré de mon éternelle estime.

» L A F A Y E T T E . »

Les jacobins , furieux d'avoir vu leurs pro-
jets déjoués , sur-tout à Nancy , soulevèrent
Paris contre moi , contre Lafayette et le
ministre de la guerre. On demanda nos têtes ,
et M. de la Tour-du-Pin eut beaucoup de
peine à sauver la sienne.

L'assemblée , poussée par les intrigues du

1790.

duc d'Orléans , ou par peur de la populace ; qui étoit aux ordres des partisans de ce prince , ordonna un nouvel examen de ma conduite et de celle du ministre de la guerre dans l'affaire de Nancy , quoique l'une et l'autre eussent déjà reçu son approbation. Les personnes nommées pour faire cet examen , furent choisies dans le parti d'Orléans. Sillery fut chargé du rapport. Nous fûmes une seconde fois déchargés de toute imputation , et l'on déclara que nous avions agi conformément aux loix et aux décrets de l'assemblée.

Je désirois faire rendre un décret qui établît une discipline plus sévère dans l'armée , soit en remettant en vigueur les anciennes ordonnances , soit en publiant de nouveaux réglemens à cet égard. Je désirois aussi qu'on fit quelques changemens dans le nouveau code pénal , récemment composé pour l'armée , par le comité militaire de l'assemblée. Ce code opposoit le plus grand obstacle au maintien de la discipline , en établissant des jurys qui devoient prendre connoissance de tous les délits militaires. C'étoit priver les officiers de leur autorité , et détruire l'effet des loix. Je vou-
lois , de plus , que l'assemblée punît les chefs des soldats et du peuple , pris les armes à la

main , dans l'insurrection de Nancy , qu'elle ^{1790.} rendit un décret sur les gardes nationales , qui , en déterminant les principes de leur organisation , en fixant leur nombre , la nature de leur service et de leurs fonctions , ordonnât en même tems le désarmement du reste du peuple , qui menaçoit et même troubloit la tranquillité publique. Tel étoit le sujet de la lettre que j'écrivis à Lafayette , et de plusieurs autres que je lui avois adressées antérieurement. Mes représentations ne produisirent pas le moindre effet.

Par la réponse de Lafayette à ma lettre , on a pu voir que le parti du duc d'Orléans et des jacobins , commençoit à l'inquiéter. A la tête de ses ennemis , étoient Mirabeau , les Lameth , les principaux démocrates de l'assemblée , et d'autres encore , redoutables par leur audace , leur esprit intrigant et leurs talens.

Depuis la fédération du 14 juillet 1790 , le crédit de Lafayette avoit toujours été en déclinant. Il avoit redoublé de méfiance et de jalousie contre moi. Notre correspondance devint beaucoup moins intime. Je n'insérerai plus dans ces Mémoires , que deux de ses lettres. J'ai quelquefois pensé , que Desmottes ,

1790. son aide-de-camp , qui m'avoit accompagné dans mon excursion , avoit démêlé mes véritables sentimens , et lui en avoit fait part.

L'état des provinces que je visitai , la disposition du peuple , des autorités constituées et de l'armée , la malheureuse condition du roi , auquel on arrachoit chaque jour une portion de sa foible autorité , sa captivité , celle de sa famille , toutes ces circonstances réunies , me firent juger qu'il ne restoit qu'un seul moyen , non de rétablir l'ancienne monarchie (cela étoit devenu absolument impossible) , mais d'en conserver quelques restes , de rendre au roi sa liberté , une partie de sa dignité , et quelques fragmens de sa puissance. Ce moyen étoit d'engager l'empereur à faire marcher des troupes sur nos frontières. Cela lui eût été d'autant plus facile , qu'il avoit une armée dans les Pays-Bas , dont il venoit de comprimer la révolte. Il auroit réclamé les droits des princes possessionnés en Alsace , violés par les décrets de l'assemblée nationale. Il auroit présenté , comme le motif des hostilités , le désir d'obtenir satisfaction sur ce point. Alors , j'aurois eu un prétexte pour rassembler une armée composée des meilleurs régimens de France , bien persuadé qu'on n'auroit pas

osé en donner le commandement à un autre, ^{1790.} parce qu'à cette époque, je jouissois de la confiance des troupes de ligne, des gardes nationales, et des habitans des frontières. J'aurois alors engagé les corps administratifs de ces provinces, à présenter à l'assemblée une adresse, dans laquelle ils eussent demandé que le roi vînt se mettre lui-même à la tête de son armée, afin de détruire, par sa présence, l'esprit de mutinerie et de licence qui régnoit parmi les soldats. J'aurois moi-même demandé la même chose. Les troupes, à mon instigation, en eussent fait autant. Il eût été difficile de rejeter ces pétitions, d'autant plus qu'elles auroient été appuyées par le côté gauche de l'assemblée, et par Mirabeau lui-même, qui déjà avoit offert ses services au roi à certaines conditions. On les rejetta alors; mais dans la suite, quand il fut trop tard, on les accepta, comme on le verra dans ces Mémoires.

Le roi une fois à la tête de son armée, il ne lui eût pas été difficile de gagner l'affection des soldats. Les officiers lui étoient déjà entièrement dévoués; et aux yeux de la nation, il eût paru être le conservateur de la paix, l'empereur ayant autant d'aversion pour la guerre, que lui-même. On eût pu aisément

1790. réveiller le mécontentement d'une grande partie du peuple, excité par la rigueur avec laquelle on avoit traité le clergé, et particulièrement par la persécution déjà commencée contre les curés, persécution qui avoit plus indisposé les habitans des frontières, que ceux d'aucune autre partie de la France. Mais si (ce que je ne puis croire) on n'eût pas permis au roi de prendre en personne le commandement de l'armée, quoique la constitution l'en eût déclaré le chef, sa situation n'en seroit point devenue plus mauvaise, et l'on n'auroit pas pu lui faire un crime de sa conduite.

Je roulois ce projet dans mon esprit, et je l'avois déjà communiqué aux principaux membres des départemens, qui en l'approuvant, m'avoient assuré de leur attachement à leur souverain, et promis de m'aider de tous leurs moyens, lorsqu'un homme de la première distinction, vint me trouver de la part du roi. Il me remit, comme lettre de crédit auprès de moi, la lettre suivante, écrite de la propre main de sa majesté.

Saint-Cloud, 23 octobre 1790.

« J'espère, monsieur, que vous continuez

» d'être content de votre position avec les ^{1790.}
 » troupes. Dans ce moment-ci, je saisis avec
 » plaisir l'occasion de vous renouveler l'as-
 » surance de tous mes sentimens d'estime pour
 » vous (1).

» L O U I S. »

Le porteur de cette lettre, qui, au moment où j'écris, est à Londres, me rendit compte de la malheureuse situation de ce prince, et de sa famille. Je ne la connoissois déjà que trop. Il m'apprit qu'elle devenoit tous les jours plus insupportable, par la rigueur et l'inflexibilité de Lafayette, qui s'étoit fait leur geolier. Il m'assura que le roi avoit une entière confiance en moi. « Je vais vous en donner, » ajouta-t-il, une preuve éclatante, en vous » communiquant le projet qu'il a formé, de » quitter Paris, où il est en prison, et de se » retirer dans l'une des villes frontières de » votre commandement, dont il vous laisse » le choix. Là, il se propose de rassembler au- » tour de lui, les troupes et ceux de ses sujets

(1) Il est facile de s'appercevoir que les circonstances empêchoient le roi de s'expliquer plus clairement dans la lettre, et même de nommer celui qu'il avoit chargé de me la remettre.

1790.

» qui lui sont restés fidèles , de s'efforcer de
 » ramener son peuple , trompé par des fac-
 » tieux , au sentiment de ses devoirs , et dans
 » le cas où ses moyens seroient insuffisans ,
 » de réclamer le secours de ses alliés , pour
 » l'aider à rétablir l'ordre et la tranquillité dans
 » son royaume. »

Je répondis : « Assurez , monsieur , sa ma-
 » jesté , de ma fidélité et de mon entier dé-
 » vouement à sa personne. Le désir de lui être
 » utile , a pu seul m'engager , malgré mon
 » extrême répugnance , à rester en France , au
 » milieu des troubles , du désordre et de l'a-
 » narchie , dont elle est tourmentée. Cepen-
 » dant , cette mesure me paroît très-hasar-
 » deuse et très-dangereuse. Si elle venoit à
 » manquer , (et son succès est extrêmement
 » douteux) elle entraîneroit inévitablement
 » la ruine du souverain et de la monarchie ;
 » elle mettroit même en danger la vie de sa
 » majesté. Je jouis , dans ce moment , même
 » auprès de l'armée , d'une popularité assez
 » grande , pour pouvoir rendre à mon roi un
 » service essentiel , sans qu'il soit obligé d'avoir
 » recours à des moyens , dont le succès est
 » aussi incertain. » Enfin , je lui développai
 le plan dont j'ai parlé plus haut. Il m'assura

alors , que l'empereur , et tous les autres alliés du roi , avant de faire aucune démarche en sa faveur , insistoient pour qu'il quittât Paris , et fût en pleine liberté. Il ne me resta plus qu'à obéir. 1790.

Comme ce projet ne devoit pas être mis à exécution avant le printems prochain, le roi me laissa tout le tems qui restoit jusques-là , pour faire les dispositions nécessaires, dont il voulut être instruit exactement. Il fut convenu que, par l'intermédiaire d'une personne de confiance, j'entreprendrois avec lui une correspondance en chiffres. Cette correspondance dura huit mois ; aucune lettre ne fut égarée ni interceptée ; personne n'en eut le moindre soupçon. Il eût été, sans doute, bien intéressant de trouver ici les nombreuses lettres du roi ; mais leur importance , et la crainte de compromettre sa majesté , m'ont fait un devoir de les brûler à mesure que je les recevois , et d'abandonner à ma mémoire le soin de retenir ce qu'elles contenoient de plus important. Dans ces lettres, ce prince s'ouvroit à moi sans réserve , sur sa situation , ses infortunes et ses projets , qui tous respiroient le plus ardent désir de la paix et de la tranquillité , dont il eût acheté volontiers le rétablissement

1790. par le sacrifice de tous ses avantages personnels. Il n'y en avoit peut-être pas une, où il n'exprimât la volonté de n'avoir recours aux armes, que lorsque l'expérience auroit démontré l'insuffisance de tous les autres moyens.

A l'époque où je reçus de la part de sa majesté cette communication, j'avois à ma disposition des forces considérables. Les gardes nationales et les troupes de ligne, non-seulement à Metz, mais dans toutes les provinces de mon commandement, m'avoient donné des preuves de leur attachement et de leur confiance. J'étois, de plus, très-bien avec les autorités constituées. Il s'étoit fait un grand changement en mieux dans l'opinion publique. Ce changement avoit plusieurs causes, parmi lesquelles on doit compter l'abolition des trois ordres, la constitution civile du clergé, et le serment exigé des prêtres. Déjà plusieurs avoient abandonné leurs paroisses, et avoient été remplacés par les plus vils des hommes. A toutes ces causes, on peut ajouter le peu de confiance que le peuple commençoit à avoir dans l'assemblée nationale, dont les travaux n'avoient produit jusques-là qu'anarchie et désordres. Un pareil état de choses alarmoit tous ceux qui avoient quelques pro-

priétés , et ne pouvoit convenir qu'à des misérables sans feu ni lieu , rebut de toutes les sociétés. 1790.

Le pouvoir de Lafayette , comme je l'ai déjà dit , déclinait sensiblement ; son crédit diminuoit tous les jours. Les jacobins de Paris , guidés et dirigés par les Lameth et Mirabeau , paroisoient uniquement occupés à le perdre , et , dans ce dessein , ils s'étoient réunis au duc d'Orléans , de la vengeance duquel il avoit tout à redouter. Les premiers n'étoient animés que par leur ambition ; ils vouloient forcer Lafayette à se démettre de la place de commandant de la garde nationale de Paris , afin d'en pouvoir disposer en leur faveur , ou du moins en faveur d'une de leurs créatures. Les jacobins laissèrent de côté , pour quelque tems , leur plan d'anarchie universelle , pour diriger tous leurs efforts contre le héros de la révolution. Robespierre , Danton , Brissot , Marat et Camille-Desmoulins , n'étoient encore que dans les derniers rangs. Le premier , seulement , étoit membre de l'assemblée nationale , où il n'avoit ni crédit ni influence , mais où , dès le premier moment , il avoit annoncé le système d'une république , qu'il parvint dans la suite à établir , et dont

1790. il devint le chef et le tyran. Les autres écrivoient pour les deux partis ; quelques uns même, avoient été achetés par la cour.

Le roi ayant donné sur la liste civile une somme considérable à Lafayette, qui avoit promis de s'en servir pour lui acheter des partisans, ce général la distribua parmi les journalistes, plutôt pour les engager à servir sa propre cause, que celle de son souverain. Au lieu de s'efforcer d'augmenter la puissance et l'autorité royale, par des moyens conformes à la constitution, comme Louis XVI le désiroit lui-même, il ne parut occupé qu'à lui ôter jusqu'à l'ombre de souveraineté qu'il conservoit encore, et qu'à ajouter aux indignités qu'on lui faisoit éprouver tous les jours. Il resserra les bornes de sa prison, et fit tous ses efforts pour la rendre encore plus insupportable. Loin de s'unir à moi, dont l'autorité, momentanément à la vérité, s'étoit beaucoup accrue, il redoubla de jalousie et de méfiance. Non seulement il cessa d'agir de concert avec moi, mais il employa tous les moyens pour me perdre, et il n'y réussit que trop, comme on le verra bientôt.

Au commencement de novembre, j'écrivis au roi ma première lettre en chiffres. Je lui

parlai de son projet de retraite dans une des villes frontières. Je pris la liberté de lui représenter les conséquences d'une pareille démarche , à laquelle je lui conseillai de ne se déterminer qu'après les plus mûres réflexions. Je l'assurai, en même tems, que quelque parti qu'il prît, il pouvoit compter sur mon entière soumission à sa volonté. 1790.

Les villes que je lui proposai pour le lieu de sa retraite, furent Montmédi, Besançon, ou Valenciennes. Cette dernière, il est vrai, n'étoit pas située dans mon commandement. Mais je savois que la municipalité étoit dévouée à la cause de la royauté, que les habitans étoient bien disposés, et qu'on pouvoit compter sur la garnison, composée presque entièrement de troupes étrangères. Valenciennes avoit encore l'avantage de n'être qu'à quarante lieues de Paris. Il n'y a point de villes considérables sur la route ; et comme c'étoit celle par laquelle les anglais et beaucoup d'autres étrangers entroient en France, le peuple y étoit moins soupçonneux, les municipalités et les clubs moins surveillans, à cause de la grande quantité de voitures, allant et venant sans cesse. J'aurois pu y rejoindre le roi, s'il l'avoit jugé à propos. Besançon est à soixante et dix lieues

1790.

de Paris. Le peuple n'y étoit pas alors mal disposé, et je croyois qu'on pouvoit se fier à la garnison. J'aurois pu ,d'ailleurs, rendre cette place encore plus sûre , en y plaçant des troupes étrangères , et sur-tout des suisses. La Franche-Comté, dans laquelle cette ville est située, venoit d'être ajoutée à mon commandement. Besançon avoit aussi en sa faveur , d'être près de la Suisse , dont les cantons , par le dernier traité fait avec le roi , s'étoient engagés à fournir vingt-quatre mille hommes, sur la première réquisition. Montmédi est à quatre - vingt lieues de Paris. Cette ville , située à l'extrême frontière , n'est éloignée que d'un mille du territoire autrichien , et de six de Luxembourg , dont le voisinage pouvoit être très-utile. Sous le canon de la place , qui , quoique petite , et contenant peu d'habitans , est extrêmement forte, il y avoit un camp très-convenable pour un petit corps de troupes. Ce fut cette dernière ville que le roi choisit. Il m'en prévint , en m'ordonnant de faire , pendant l'hiver , tous les préparatifs nécessaires , pour pouvoir y rassembler , au printemps , une force militaire considérable , et tout ce que je croirois devoir être utile au succès de l'expédition. Il me répéta plusieurs fois , que l'exécution

cution de son projet étant encore éloignée, 1790.
 j'avois tout le tems de bien prendre mes mesures , et de l'instruire exactement de tout ce que je ferois.

Dans le courant du mois de novembre, Lafayette, les meneurs des jacobins , et même les aristocrates de l'assemblée, se réunirent pour forcer les ministres du roi à donner leur démission. Les premiers eurent recours à leurs moyens accoutumés. Ils animèrent le peuple contre ceux qu'ils vouloient perdre, et firent motions sur motions dans l'assemblée, qui ne manquoient jamais d'être appuyées par les tribunes. Les orateurs du côté droit se répandirent en invectives contr'eux, ne les croyant pas, apparemment, sincèrement attachés à la cause de la royauté. Ces ministres, cependant, convenoient parfaitement à leurs places, et ils étoient plus capables que d'autres, de servir le roi dans les malheureuses circonstances où il se trouvoit. Cependant, la meilleure preuve qu'ils crurent pouvoir lui donner de leur attachement, fut de quitter le ministère; ce qu'ils firent tous, à l'exception de M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, ami de Lafayette, et l'instrument de tous les partis.

1790.

A ces ministres, succédèrent des hommes que je ne connoissois pas, et choisis par les jacobins et les constitutionnels. Le ministre de la guerre avoit été recommandé par Lafayette. Il se nommoit Duportail. C'étoit un ancien officier de génie, qui avoit servi avec ce général dans la guerre d'Amérique. Il lui étoit très-attaché, et entièrement à sa disposition. Je n'avois jamais eu, avec ce nouveau ministre, le moindre rapport; je ne le connoissois même pas. M. Necker, couvert de honte et d'humiliations, avoit déjà quitté et le ministère et la France, après avoir perdu l'estime et la confiance de tous les partis.

La démission de M. de la Tour-du-Pin me causa, comme on peut bien l'imaginer, beaucoup de chagrins. Avec lui, tout me sembloit possible; il n'en étoit pas de même avec son successeur. N'ayant ni les mêmes principes, ni la même confiance, le même accord ne pouvoit régner entre nous. Mes regrets augmentèrent encore, quand je me fus aperçus, par la conduite de M. Duportail, que c'étoit un de ces hommes que je redoutois par-dessus tout. Il servoit les constitutionnels par principe, temporisoit avec les jacobins, et n'agissoit dans toutes les occasions, que conformé-

ment aux intérêts de Lafayette , ou aux siens ^{1790.}
propres. Son protecteur, alors vigoureusement
attaqué par les jacobins , s'efforçoit d'obtenir
une bonne capitulation de ces formidables
ennemis , qui ne sembloit respirer que sa perte.
Dans ce dessein , il dirigea tous ses efforts
contre le roi et les royalistes , qui n'avoient
plus aucun moyen de lui nuire ; mais dont il
lui eût été facile de se servir utilement. J'aurois
pu aussi , dans la position où je me trouvois ,
lui rendre de grands services , et je l'aurois
fait , s'il se fût conduit comme il le devoit.
Mais il n'eut pas plutôt à sa disposition le
ministère de la guerre , qu'il ne parut plus oc-
cupé qu'à diminuer et à réduire insensiblement
à rien mon autorité. En conséquence , peu de
jours après l'installation des nouveaux minis-
tres , je reçus une lettre particulière du
roi , par laquelle ce prince m'informa , que
sur les représentations de Lafayette et des
meneurs du côté gauche de l'assemblée , le
ministre de la guerre lui avoit proposé de di-
minuer le pouvoir qu'on m'avoit confié , et de
me priver du droit de faire marcher à ma vo-
lonté , et sans ordres du gouvernement , toutes
les troupes de mon commandement.

J'attachois à ce privilège , la plus grande

1790. importance , parce que , dans le cas d'un grand événement , il me rendoit le maître de disposer des troupes , et de rassembler une armée. Le roi m'ayant demandé dans sa lettre , si je croyois très-utile le pouvoir que l'on vouloit m'ôter , je lui en fis sentir , dans ma réponse , toute l'utilité , et je le conjurai de faire tous ses efforts pour me le conserver , comme un des plus grands moyens que j'eusse de le servir. Mais quelques jours après , je reçus une autre lettre , dans laquelle il m'annonça que tous ses efforts avoient été rendus inutiles par l'obstination de son ministre et de Lafayette. En conséquence , il me fut défendu , au nom du roi , de faire marcher les régimens , ou de les changer de garnison , sans un ordre exprès du gouvernement.

Nonobstant tous ces désagréments , la plus grande tranquillité continuant à régner à Metz , et dans toutes les provinces de mon commandement , je conservai ma popularité. Les administrations municipales avoient , il est vrai , toujours la même influence sur les soldats , mais elles avoient en moi la plus entière confiance , et ne se laissoient plus gouverner par les clubs.

Fin du premier tome.



TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

INTRODUCTION, pag. iij

CHAPITRE PREMIER.

Coup-d'œil sur les causes de la révolution française , pag. i

CHAP. II. *Voyage en Angleterre et en Hollande. — Observations sur la situation de ces deux contrées à cette époque. — Voyage en Prusse et en Bohême. — Réflexions sur Frédéric II et sur l'empereur Joseph II. — Le premier désire faire entrer le roi de France dans la confédération germanique. — Projets de la France et de la Hollande contre les établissemens anglais dans les Grandes-Indes ,* 14

CHAP. III. *Etat de la France , au commencement du règne de Louis XVI. — M. de Maurepas, M. de Vergennes, M. de Calonne. — Plan de ces deux derniers ministres. — Convocation des notables. — Conduite de cette assemblée , ses effets. — L'archevêque de Toulouse , depuis cardinal de Loménie , placé à la tête des finances. — Il dissout l'assemblée des notables. —*

Il est nommé premier ministre. — Ses erreurs et ses inconséquences. — Je suis nommé commandant de Metz et de la province des Evéchés. — Commencement des troubles en France. — Mesures prises par les parlemens , de concert avec le clergé. — Ils demandent la convocation des états-généraux , vivement désirée par toute la nation. — Ce qu'étoient autrefois les états-généraux. — Observations sur le changement opéré dans les mœurs et les usages de la nation française et de son gouvernement , depuis l'année 1614 , époque des derniers états-généraux , pag. 31

CHAP. IV. Démission du cardinal de Loménie.

— Il recommande au roi M. Necker, qui est nommé ministre des finances. — Principes et projets du cardinal de Loménie. — Ils sont suivis par M. Necker. — Seconde assemblée des notables. — Leur opinion sur la composition des états-généraux. — Déclaration du parlement de Paris , sur le même sujet. — Convocation des états-généraux , et leur composition. — Ma conversation avec M. Necker. — Je suis envoyé reprendre mon commandement de Metz. — Disette des grains. — Causes et effets de cette disette ,

CHAP. V. *Situation de la France , au mois d'octobre 1789. — Circonstances dans lesquelles je me trouve à Metz. — Ouvertures que me fait Lafayette. — Commencement de ma correspondance avec lui. — Ses projets ,*

pag. 74

CHAP. VI. *Il se forme deux partis parmi les révolutionnaires. — Lafayette à la tête des constitutionnels. — Le duc d'Orléans , chef des jacobins ou anarchistes. — Caractères de ces deux chefs de parti. — Leurs vues et leurs projets. — Leur conduite , relativement à l'armée. — Le roi va à l'assemblée nationale , le 4 février 1796. — Effets de cette démarche. — Excès commis par les troupes , à Metz. — Elles rentrent dans le devoir ,*

99

CHAP. VII. *Le roi , sur les instances de Lafayette , m'écrit de me rendre à Paris. — Je demande la permission de quitter le royaume. — Le roi m'écrit une seconde lettre , pour me dissuader de cette résolution , et m'engager à rester à son service. — Fédération de la garde nationale de la province des Evéchés et des troupes de ligne. — La garde nationale veut me nommer son général. — Je refuse cette offre. — Réflexions judi-*

cieuses de M. de Latour-du-Pin , ministre de la guerre , sur mon refus , pag. 115

CHAP. VIII. *Je m'efforce de sonder Lafayette, dans le dessein (supposé que ses intentions soient pures et désintéressées), de travailler de concert avec lui. — Inutilité de mes efforts. — Fédération générale à Paris, de la garde nationale et des troupes de ligne. — Effets qu'elle produit sur l'armée. — Insurrection générale des troupes. — Particularités de celle de la garnison de Metz. — Je suis nommé commandant en chef de l'armée de l'Est. — Mes craintes d'une guerre civile, et mes dispositions en conséquence , 128*

CHAP. IX. *Affaire de Nancy. — Particularités de cet événement, et ses conséquences. — Je parcours les provinces, dont je venois d'être nommé commandant. — Disposition du peuple et des troupes à cette époque. — Je forme le projet de rendre au roi sa liberté, et de le placer à la tête de son armée. — Changemens dans le ministère, et mauvais effets de cette mesure , 156*

Fin de la table des chapitres du 1^{er}. volume.



